

Instructions relatives au formulaire W-8IMY

(Mise à jour : juin 2014)

Attestation d'intermédiaire étranger, d'entité intermédiaire étrangère ou de certaines succursales américaines aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis

Sauf indication contraire, les articles mentionnés sont des dispositions de l'*Internal Revenue Code*.

Instructions générales

Développements futurs. Pour des renseignements à jour sur les développements concernant le formulaire W-8IMY et les instructions s'y rapportant (comme les nouvelles dispositions législatives adoptées après leur publication), consultez le site www.irs.gov/formw8imy.

Nouveautés

Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). En 2010, le Congrès a adopté la *Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010*, P.L. 111-147 (la *HIRE Act*), qui a ajouté le chapitre 4 du sous-titre A du Code. Ce chapitre du Code est composé des articles 1471 à 1474 et est communément appelé la « FATCA » ou le « chapitre 4 ». En vertu du chapitre 4, les institutions financières étrangères (« IFE ») qui sont des IFE participantes et certaines IFE réputées conformes enregistrées sont généralement tenues d'identifier les titulaires de compte américains ayant un compte auprès d'elles, peu importe qu'un paiement assujéti à une retenue en vertu du chapitre 3 ou du chapitre 4 soit ou non versé sur le compte. En janvier 2013, la version définitive des dispositions réglementaires prévoyant des règles relatives aux obligations de diligence raisonnable, de retenue et de déclaration qui visent à la fois les mandataires effectuant la retenue et les IFE en vertu du chapitre 4 a été publiée. De plus, une version provisoire et une version proposée des dispositions réglementaires, publiées en février 2014, prévoient des règles révisées en vertu du chapitre 4 ainsi que des lignes directrices en vue de la coordination des chapitres 3 et 61 et du chapitre 4. Les mandataires effectuant la retenue américains et les IFE devront commencer à prélever la retenue en vertu du chapitre 4 à l'égard de certains paiements à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le formulaire W-8IMY, ainsi que les formulaires W-8BEN, W-8ECI et W-8EXP, a été mis à jour en fonction des exigences de retenue et de documentation prévues au chapitre 4. Plus particulièrement, le formulaire W-8IMY est désormais utilisé par un intermédiaire ou une entité intermédiaire pour attester son statut en vertu du chapitre 3 et du chapitre 4 et pour traiter de dispositions particulières visant les intermédiaires et entités intermédiaires qui sont des IFE.

Instructions for Form W-8IMY

(Rev. June 2014)

Certificate of Foreign Intermediary, Foreign Flow-Through Entity, or Certain U.S. Branches for United States Tax Withholding and Reporting

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

General Instructions

Future developments. For the latest information about developments related to Form W-8IMY and its instructions, such as legislation enacted after they were published, go to www.irs.gov/formw8imy.

What's New

Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). In 2010, Congress passed the *Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010*, P.L. 111-147 (the *HIRE Act*), which added chapter 4 of Subtitle A (chapter 4) to the Code, consisting of sections 1471 through 1474 of the Code and commonly referred to as "FATCA" or "chapter 4." Under chapter 4, foreign financial institutions (FFIs) that are participating FFIs and certain registered deemed-compliant FFIs are generally required to identify their U.S. account holders, regardless of whether a payment subject to withholding under chapter 3 or chapter 4 is made to the account. In January 2013, final regulations were published that provide due diligence, withholding, and reporting rules for both U.S. withholding agents and FFIs under chapter 4. Additionally, temporary and proposed regulations were published in February 2014 providing updated rules under chapter 4 as well as guidance coordinating chapters 3 and 61 with chapter 4. U.S. withholding agents and FFIs will be required to begin withholding under chapter 4 on certain payments beginning on July 1, 2014.

This form, along with Forms W-8BEN, W-8ECI, and W-8EXP, has been updated to reflect the withholding and documentation requirements of chapter 4. In particular, this Form W-8IMY is now used by an intermediary or flow-through entity to certify as to its status under both chapter 3 and chapter 4 and to address special provisions for intermediaries and flow-through entities that are FFIs.

Numéro de catalogue 25904R / Cat. No. 25904R

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE / HEAD OFFICE : ORIGINAL BRANCH : PHOTOCOPIY CLIENT : PHOTOCOPIY

En règle générale, les intermédiaires et les entités intermédiaires qui reçoivent des sommes déclarables seront tenus de fournir leur statut aux fins du chapitre 3 de même que le statut aux fins du chapitre 3 des personnes pour lesquelles ils reçoivent pareils paiements.

Un intermédiaire ou une entité intermédiaire qui reçoit un paiement assujéti à une retenue sera tenu de fournir son statut aux fins du chapitre 4 et le statut aux fins du chapitre 4 des personnes pour lesquelles il reçoit un paiement assujéti à une retenue lorsque le chapitre 4 l'exige. En cas d'omission de fournir ces renseignements, l'intermédiaire ou l'entité intermédiaire s'expose à une retenue au taux de 30 %.

Prêteur de titre agréé. L'article 541 de la *HIRE Act* a ajouté le paragraphe 871(m) (auparavant le paragraphe 871(l)) au Code, paragraphe qui prévoit que certains paiements d'équivalents de dividende sont considérés comme des dividendes de sources américaines assujétis à une retenue de 30 % en vertu du chapitre 3 (en l'absence d'exemption prévue au Code ou d'application d'une disposition d'une convention fiscale) et en vertu du chapitre 4. À cette fin, le terme « équivalent de dividende » (*dividend equivalent*) comprend tout substitut de dividende (*substitute dividend*) versé dans le cadre d'un prêt de titres ou d'une transaction de vente et rachat qui est (directement ou indirectement) conditionnel au paiement d'un dividende de sources américaines ou déterminé en fonction d'un tel paiement.

Le document *Notice 2010-46* (2010-24 I.R.B. 757) prévoit toutefois qu'un mandataire effectuant la retenue n'est pas tenu de prélever une retenue sur un paiement d'équivalent de dividende constituant un substitut de dividende versé à un prêteur de titres agréé (*Qualified Securities Lender* – QSL) qui lui fournit l'attestation qu'il agit à titre de QSL. Les attestations requises relativement au statut de QSL ont été ajoutées au formulaire W-8IMY. Pour en savoir davantage au sujet des QSL ou de la retenue applicable aux équivalents de dividende de façon générale, consultez le document *Notice 2010-46*, qui se trouve à l'adresse www.irs.gov/file_source/pub/irs-utl/notice_2010_46.pdf.

Note: Les termes utilisés dans les présentes instructions sont définis à la rubrique *Définitions* ci-après.

Objet du formulaire

En vertu du chapitre 3, les personnes étrangères sont généralement assujéties à un impôt américain au taux de 30 % sur les revenus qu'elles reçoivent de sources américaines constituant des intérêts (y compris certaines primes d'émission [*original issue discount*]), des dividendes, des loyers, des primes, des rentes, une rémunération pour services rendus ou à rendre ou d'autres gains, bénéfiques et revenus fixes ou déterminables, annuels ou périodiques (FDAP). Cet impôt s'applique au montant brut payé et est généralement perçu au moyen d'une retenue en vertu de l'article 1441 ou de l'article 1442 sur ce montant. Qu'il soit versé directement au bénéficiaire effectif ou à une autre personne (par exemple un intermédiaire, un mandataire, un fiduciaire, un

In general, intermediaries and flow-through entities receiving reportable amounts will be required to provide both their chapter 3 status and the chapter 3 status of persons for whom they receive such payments.

An intermediary or flow-through entity receiving a withholdable payment will be required to provide its chapter 4 status and the chapter 4 status of persons for whom it receives a withholdable payment when required for chapter 4 purposes. Failure to provide this information may subject the intermediary or flow-through entity to withholding at a 30% rate.

Qualified Securities Lender. Section 541 of the HIRE Act added section 871(m) (formerly section 871(l)) to the Code, which provides that certain dividend equivalent payments are treated as U.S. source dividends subject to withholding at a 30% rate under chapter 3 (absent a code based exemption or applicable income tax treaty provision) and under chapter 4. For this purpose, the term "dividend equivalent" includes "any substitute dividend made pursuant to a securities lending or sale-repurchase transaction that (directly or indirectly) is contingent upon, or determined by reference to, the payment of a dividend from sources within the United States."

Notice 2010-46 (2010-24 I.R.B. 757), however, provides that a withholding agent is not required to withhold on a dividend equivalent payment that is a substitute dividend made to a Qualified Securities Lender (QSL) that certifies to the withholding agent that it is acting as a QSL. The required certifications for QSL status have been added to this Form W-8IMY. For more information about QSLs or withholding on dividend equivalents generally, see *Notice 2010-46*, which can be found at www.irs.gov/file_source/pub/irs-utl/notice_2010_46.pdf.

Note: For definitions of terms used throughout these instructions, see *Definitions*, later.

Purpose of Form

Under chapter 3, foreign persons are generally subject to U.S. tax at a 30% rate on income they receive from U.S. sources that consists of interest (including certain original issue discount (OID)), dividends, rents, premiums, annuities, compensation for, or in expectation of, services performed, or other fixed or determinable annual or periodical (FDAP) gains, profits, or income. This tax is imposed on the gross amount paid and is generally collected by withholding under section 1441 or 1442 on that amount. A payment is considered to have been made whether it is made directly to the beneficial owner or to another person, such as an intermediary, agent, trustee, executor, or partnership, for the benefit of the beneficial owner.

exécuteur testamentaire, un liquidateur de succession ou une société de personnes), un paiement est réputé avoir été effectué pour le compte du bénéficiaire effectif.

En vertu du chapitre 4, les mandataires effectuant la retenue doivent, aux termes des articles 1471 et 1472, prélever une retenue de 30 % sur les paiements assujettis à une retenue versés à des IFE non participantes (y compris lorsque l'IFE non participante est une entité intermédiaire ou agit à titre d'intermédiaire), à certaines autres entités étrangères et à certains titulaires de compte auprès d'IFE. Par exemple, si un mandataire effectuant la retenue américain verse des intérêts de portefeuille visés au paragraphe 871(h) sur un compte tenu par une IFE non participante, le paiement sera assujéti à une retenue d'impôt de 30 % en vertu de l'article 1471, même si l'IFE non participante est un intermédiaire ou une entité intermédiaire et que le bénéficiaire effectif pour lequel elle agit est une personne physique étrangère qui fournit un formulaire W-8BEN valide.

Les personnes étrangères sont également assujetties à un impôt à taux progressifs sur le revenu qu'elle reçoive qui est considéré comme se rattachant effectivement à des activités industrielles ou commerciales aux États-Unis. Si une personne étrangère investit dans une société de personnes qui exerce des activités industrielles ou commerciales aux États-Unis, la personne étrangère est elle-même considérée comme exerçant des activités industrielles ou commerciales aux États-Unis. En vertu de l'article 1446, la société de personnes est tenue de retenir l'impôt sur la part de son revenu imposable effectivement rattaché attribuée à la personne étrangère. La société de personnes peut généralement accepter (sous réserve de quelques exceptions) tout formulaire transmis aux fins des articles 1441 ou 1442, pour établir le statut d'étranger de l'associé. Voir les articles 1.1446-1 à 1.1446-6 des Règlements pour déterminer si le formulaire transmis aux fins des articles 1441 ou 1442 sera accepté aux fins de l'article 1446.



Aux fins de l'article 1446, le formulaire W-8IMY ne peut être transmis que par une société de personnes étrangère de plein exercice (upper-tier foreign partnership) ou par une fiducie au profit du constituant étranger (foreign grantor trust), qui, dans les deux cas, doit fournir des documents additionnels concernant ses propriétaires.

Renseignements additionnels. Le mandataire effectuant la retenue trouvera des renseignements et des instructions additionnels dans les instructions à l'intention du demandeur d'un formulaire W-8BEN, W-8BEN-E, W-8ECI, W-8EXP ou W-8IMY.

Qui doit produire le formulaire?

Sauf indication contraire, vous devez transmettre le formulaire W-8IMY lorsque vous recevez une somme déclarable ou un paiement assujéti à une retenue (voir la rubrique *Définitions* ci-après) pour le compte d'une autre personne ou à titre d'entité intermédiaire. Lorsque vous recevez un paiement assujéti à une retenue, votre statut aux fins du chapitre 4 doit également être

Under chapter 4, withholding agents must withhold at a 30% rate under sections 1471 and 1472 on withholdable payments made to nonparticipating FFIs (including when the nonparticipating FFI is a flow-through entity or is acting as an intermediary), certain other foreign entities, and certain account holders of FFIs. For example, if a U.S. withholding agent makes a payment of portfolio interest described in section 871(h) to an account maintained by a nonparticipating FFI, the payment will be subject to a 30% withholding tax under section 1471 even if the nonparticipating FFI is an intermediary or flow-through entity and the beneficial owner for whom the intermediary or flow-through is acting is a foreign individual who provides a valid Form W-8BEN.

Foreign persons are also subject to tax at graduated rates on income they earn that is considered effectively connected with a U.S. trade or business. If a foreign person invests in a partnership that conducts a U.S. trade or business, the foreign person is considered to be engaged in a U.S. trade or business. The partnership is required to withhold tax under section 1446 on the foreign person's distributive share of the partnership's effectively connected taxable income. The partnership may generally accept any form submitted for purposes of section 1441 or 1442, with few exceptions, to establish the foreign status of the partner. See Regulations sections 1.1446-1 through 1.1446-6 to determine whether the form submitted for purposes of section 1441 or 1442 will be accepted for purposes of section 1446.



For purposes of section 1446, Form W-8IMY may only be submitted by an upper-tier foreign partnership or a foreign grantor trust, both of which must furnish additional documentation for their owners.

Additional information. For additional information and instructions for the withholding agent, see the Instructions for the Requester of Forms W-8BEN, W-8BEN-E, W-8ECI, W-8EXP, and W-8IMY.

Who Must File

Except as otherwise provided, you should provide Form W-8IMY when receiving a reportable amount or withholdable payment (see *Definitions*, later) on behalf of another person or as a flow-through entity. When receiving a withholdable payment, your chapter 4 status is also required to be included on the form unless otherwise provided in accordance with these instructions. Form W-8IMY must be provided by the following persons.

indiqué dans le formulaire, à moins qu'il ne soit fourni autrement conformément aux présentes instructions. Le formulaire W-8IMY doit être transmis par les personnes suivantes.

- Une personne étrangère ou une succursale étrangère d'une personne des États-Unis afin d'établir qu'elle est un intermédiaire agréé (*qualified intermediary*) n'agissant pas pour son propre compte, de déclarer qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis ou, s'il y a lieu, de déclarer qu'elle assume la principale responsabilité en matière de retenue en application des chapitres 3 et 4 du Code (exclusion faite de l'article 1446) et/ou la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie.
- Une personne étrangère afin d'établir qu'elle est un intermédiaire non agréé n'agissant pas pour son propre compte, d'attester son statut aux fins du chapitre 4 (s'il y a lieu), d'attester le fait qu'elle déclare des comptes américains en application du chapitre 4 (s'il y a lieu) et d'indiquer, s'il y a lieu, qu'elle utilise le formulaire pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis. Une personne des États-Unis ne peut pas être un intermédiaire non agréé.
- Une succursale américaine qui agit à titre d'intermédiaire afin de déclarer que le revenu qu'elle reçoit ne se rattache pas effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis et qu'elle utilise le formulaire soit (a) pour établir qu'elle est considérée comme une personne des États-Unis en vertu de la division 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des Règlements relativement à tout paiement rattaché au formulaire W-8IMY, soit (b) pour attester son statut aux fins du chapitre 4 et pour transmettre les documents des personnes pour lesquelles elle reçoit un paiement et pour attester qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.
- Une institution financière constituée selon la législation d'un territoire américain qui agit à titre d'intermédiaire ou qui est une entité intermédiaire afin de déclarer qu'elle est une institution financière (à l'exception d'une entité d'investissement qui n'est pas également un établissement de dépôt, un établissement de garde de valeurs ou une compagnie d'assurance particulière) et qu'elle utilise le formulaire soit (a) pour établir qu'elle est considérée comme une personne des États-Unis en vertu de la division 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des Règlements relativement à tout paiement rattaché au formulaire W-8IMY, soit (b) pour attester qu'elle transmet les documents des personnes pour lesquelles elle reçoit un paiement et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.
- Une société de personnes étrangère ou une fiducie passive (*simple trust*) ou fiducie au profit du constituant (*grantor trust*) étrangère afin d'établir qu'elle est une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue aux termes des dispositions réglementaires prises en vertu des articles 1441 et 1442 et d'attester son statut aux fins du chapitre 4 (s'il y a lieu).
- A foreign person, or a foreign branch of a U.S. person, to establish that it is a qualified intermediary that is not acting for its own account, to represent that it has provided or will provide a withholding statement, as required, or, if applicable, to represent that it has assumed primary withholding responsibility under chapters 3 and 4 of the Code (excluding section 1446) and/or primary Form 1099 reporting and backup withholding responsibility.
- A foreign person to establish that it is a nonqualified intermediary that is not acting for its own account, to certify its chapter 4 status (if required), to certify whether it reports U.S. accounts under chapter 4 (if required), and to indicate, if applicable, that it is using the form to transmit withholding certificates and/or other documentary evidence and has provided, or will provide, a withholding statement, as required. A U.S. person cannot be a nonqualified intermediary.
- A U.S. branch that is acting as an intermediary to represent that the income it receives is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States and either that it is using the form (a) to evidence it is treated as a U.S. person under Regulations section 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) with respect to any payments associated with the Form W-8IMY, or (b) to certify to its chapter 4 status and to transmit the documentation of the persons for whom it receives a payment and has provided, or will provide, a withholding statement, as required.
- A financial institution incorporated or organized under the laws of a U.S. territory that is acting as an intermediary or is a flow-through entity to represent that it is a financial institution (other than an investment entity that is not also a depository institution, custodial institution, or specified insurance company) and either that it is using the form (a) to evidence it is treated as a U.S. person under Regulations section 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) with respect to any payments associated with the Form W-8IMY, or (b) to certify that it is transmitting documentation of the persons for whom it receives a payment and has provided, or will provide, a withholding statement, as required.
- A foreign partnership or a foreign simple or grantor trust to establish that it is a withholding foreign partnership or withholding foreign trust under the regulations for sections 1441 and 1442 and to certify its chapter 4 status (if required).

Numéro de catalogue 25904R / Cat. No. 25904R

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE / HEAD OFFICE : ORIGINAL BRANCH : PHOTOCOPIY CLIENT : PHOTOCOPIY

- Une société de personnes étrangère ou une fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère afin d'établir qu'elle est une société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue ou une fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue aux fins des articles 1441 et 1442, d'attester son statut aux fins du chapitre 4 (s'il y a lieu) et de déclarer que le revenu ne se rattache pas effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis, que le formulaire est utilisé pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.
- Une société de personnes étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère afin d'établir qu'elle est une société de personnes étrangère de palier supérieur ou une fiducie au profit du constituant étrangère aux fins de l'article 1446 et de déclarer que le formulaire est utilisé pour transmettre des attestations de retenue et/ou d'autres documents et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.
- Une entité intermédiaire (y compris une entité hybride inversée étrangère) qui transmet des attestations de retenue et/ou d'autres documents pour invoquer des avantages découlant d'une convention pour le compte de ses propriétaires, pour attester son statut aux fins du chapitre 4 (s'il y a lieu) et pour attester qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue comme requis.
- Une IFE non participante qui agit à titre d'intermédiaire ou qui est une entité intermédiaire utilisant le formulaire pour transmettre une déclaration de retenue et des attestations de retenue ou d'autres documents pour des bénéficiaires effectifs exemptés visés au paragraphe 1.1471-6.
- Un QSL attestant à un mandataire effectuant la retenue qu'il agit à titre de QSL à l'égard de substitués de dividende de sources américaines reçus du mandataire effectuant la retenue dans le cadre d'une opération de prêt de titres (visée par le document *Notice 2010-46*).
- Un intermédiaire étranger ou une entité intermédiaire étrangère ne recevant pas de paiements assujettis à une retenue ni de sommes déclarables qui détient un compte auprès d'une IFE participante ou d'une IFE réputée conforme enregistrée et qui transmet le formulaire afin de documenter le statut aux fins du chapitre 4 du titulaire de compte. Cependant, aucune déclaration de retenue n'a à être fournie avec le formulaire W-8IMY si ce dernier est transmis par une IFE uniquement pour documenter un tel compte lorsqu'aucun paiement assujetti à une retenue ni aucune somme déclarable ne sont versés au compte. Veuillez également prendre note que l'entité peut plutôt transmettre le formulaire W-8BEN-E pour documenter son statut de titulaire de compte lorsqu'elle ne reçoit aucun paiement assujetti à une retenue ni aucune somme déclarable.

Le formulaire peut servir à établir le statut d'étranger aux fins des articles 1441, 1442 et 1446. Toutefois, une déclaration selon laquelle des éléments de revenu, un gain, une déduction ou une perte ne se rattachent pas effectivement à des activités

- A foreign partnership or a foreign simple or grantor trust to establish that it is a nonwithholding foreign partnership or nonwithholding foreign simple or grantor trust for purposes of sections 1441 and 1442, to certify to its chapter 4 status (if required), and to represent that the income is not effectively connected with a U.S. trade or business, that the form is being used to transmit withholding certificates and/or documentary evidence, and that it has provided or will provide a withholding statement as required.
- A foreign partnership or foreign grantor trust to establish that it is an upper-tier foreign partnership or foreign grantor trust for purposes of section 1446 and to represent that the form is being used to transmit withholding certificates and/or documentary evidence and that it has provided, or will provide, a withholding statement, as required.
- A flow-through entity (including a foreign reverse hybrid entity) transmitting withholding certificates and/or other documentary evidence to claim treaty benefits on behalf of its owners, to certify its chapter 4 status (if required), and to certify that it has provided, or will provide, a withholding statement, as required.
- A nonparticipating FFI acting as an intermediary or that is a flow-through entity using this form to transmit a withholding statement and withholding certificates or other documentation for exempt beneficial owners described in Regulations section 1.1471-6.
- A QSL certifying to a withholding agent that it is acting as a QSL with respect to U.S. source substitute dividends received from the withholding agent pursuant to a securities lending transaction (as described in Notice 2010-46).
- A foreign intermediary or flow-through entity not receiving withholdable payments or reportable amounts that is holding an account with a participating FFI or registered deemed-compliant FFI providing this form for purposes of documenting the chapter 4 status of the account holder. However, no withholding statement is required to be provided along with Form W-8IMY if it is being provided by an FFI solely to document such an account when no withholdable payments or reportable amounts are made to the account. Also note that the entity may instead provide Form W-8BEN-E when it is not receiving withholdable payments or reportable amounts to document its status as an account holder.

This form may serve to establish foreign status for purposes of sections 1441, 1442, and 1446. However, any representations that items of income, gain, deduction, or loss are not effectively connected with a U.S. trade or business will be disregarded by a

Numéro de catalogue 25904R / Cat. No. 25904R

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE / HEAD OFFICE : ORIGINAL BRANCH : PHOTOCOPIY CLIENT : PHOTOCOPIY

industrielles ou commerciales aux États-Unis ne sera pas prise en compte par une société de personnes recevant le formulaire aux fins de l'article 1446, car la société de personnes procédera à sa propre analyse.

N'utilisez pas le formulaire W-8IMY si vous êtes dans l'une des situations décrites ci-après.

- Vous êtes le bénéficiaire effectif d'un revenu de sources américaines (à l'exception d'un revenu se rattachant effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis) et vous devez établir que vous n'êtes pas une personne des États-Unis, établir votre statut aux fins du chapitre 4 (s'il y a lieu) ou invoquer, pour votre propre compte, une réduction du taux de retenue en vertu d'une convention fiscale (le cas échéant). Transmettez plutôt le formulaire W-8BEN intitulé *Certificate of Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Individuals)* (attestation du statut d'étranger du bénéficiaire effectif aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis (personnes physiques)), ou le formulaire W-8BEN-E intitulé *Certificate of Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Entities)* (attestation du statut du bénéficiaire effectif aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États-Unis (entités)).
- Vous transmettez le formulaire pour une entité hybride invoquant des avantages découlant d'une convention pour son propre compte. Transmettez plutôt le formulaire W-8BEN-E pour invoquer des avantages découlant d'une convention. Par contre, si vous recevez un paiement assujéti à une retenue, il se peut que vous deviez aussi transmettre le formulaire W-8IMY afin d'établir votre statut aux fins du chapitre 4 (à moins que vous ne soyez une entité assimilable à son propriétaire) et le statut aux fins du chapitre 4 de chacun de vos propriétaires. Voir les instructions relatives au formulaire W-8BEN-E pour d'autres renseignements concernant les entités hybrides invoquant des avantages découlant d'une convention.
- Vous transmettez un formulaire pour une entité hybride inversée n'invoquant pas d'avantages découlant d'une convention au nom des détenteurs d'une participation dans cette entité. Transmettez plutôt le formulaire W-8BEN-E pour votre propre compte.
- Vous êtes le bénéficiaire effectif d'un revenu qui se rattache effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis. Transmettez plutôt le formulaire W-8ECI intitulé *Certificate of Foreign Person's Claim That Income Is Effectively Connected With the Conduct of a Trade or Business in the United States* (attestation de la demande d'une personne étrangère soutenant que le revenu est effectivement rattaché à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis).
- Vous êtes un étranger non résident et demandez une exemption de la retenue sur la rémunération liée à l'exercice d'une profession indépendante ou de certaines professions

partnership receiving this form for purposes of section 1446 as the partnership will undertake its own analysis.

Do not use Form W-8IMY if you are described below.

- You are the beneficial owner of U.S. source income (other than income that is effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States) and you need to establish that you are not a U.S. person, establish your chapter 4 status (if required), or claim a reduced rate of withholding on your own behalf under an income tax treaty (if applicable). Instead, submit Form W-8BEN, Certificate of Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Individuals) or Form W-8BEN-E, Certificate of Foreign Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding and Reporting (Entities).
- You are filing for a hybrid entity claiming treaty benefits on its own behalf. Instead, provide Form W-8BEN-E to claim treaty benefits. However, if you are receiving a withholdable payment you may also be required to provide this Form W-8IMY to establish your chapter 4 status (unless you are a disregarded entity) and the chapter 4 status of each of your owners. See the instructions to Form W-8BEN-E for more information about hybrid entities claiming treaty benefits.
- You are filing for a reverse hybrid entity that is not claiming treaty benefits on behalf of its interest holders. Instead, provide Form W-8BEN-E on your own behalf.
- You are the beneficial owner of income that is effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States. Instead, provide Form W-8ECI, Certificate of Foreign Person's Claim That Income Is Effectively Connected With the Conduct of a Trade or Business in the United States.
- You are a nonresident alien individual who claims exemption from withholding on compensation for independent or certain dependent personal services performed in the United States.

Numéro de catalogue 25904R / Cat. No. 25904R

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE / HEAD OFFICE : ORIGINAL BRANCH : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE

dépendantes aux États-Unis. Transmettez plutôt le formulaire 8233 intitulé *Exemption from Withholding on Compensation for Independent (and Certain Dependent) Personal Services of a Nonresident Alien Individual* (exemption de la retenue sur la rémunération liée à l'exercice d'une profession indépendante (et de certaines professions dépendantes) par un étranger non résident), ou le formulaire W-4 intitulé *Employee's Withholding Allowance Certificate* (attestation des exemptions personnelles de l'employé aux fins des retenues).

- Vous transmettez le formulaire pour une entité assimilable à son propriétaire (une entité commerciale ayant un propriétaire unique qui n'est pas une société en vertu du paragraphe 301.7701-2(b) des Règlements n'est pas considérée comme une entité distincte de son propriétaire). Le propriétaire unique (s'il s'agit d'une personne étrangère) doit plutôt transmettre le formulaire W-8 approprié en fonction de son statut.
- Vous transmettez le formulaire pour un gouvernement étranger, une organisation internationale, une banque centrale d'émission étrangère, une organisation étrangère exonérée d'impôt, une fondation privée étrangère ou un gouvernement d'une possession des États-Unis invoquant l'applicabilité de l'un ou plusieurs des articles ou paragraphes suivants: 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b), et invoquez, s'il y a lieu, une exemption de la retenue en vertu du chapitre 4. Transmettez plutôt le formulaire W-8EXP intitulé *Certificate of Foreign Government or Other Foreign Organization for United States Tax Withholding and Reporting* (attestation d'un gouvernement étranger ou d'une autre organisation étrangère aux fins des obligations de retenue et de déclaration fiscales aux États Unis). Par contre, ces entités devraient plutôt utiliser le formulaire W-8BEN-E si elles invoquent des avantages découlant d'une convention ou qu'elles transmettent le formulaire seulement pour invoquer le statut de bénéficiaire exempté aux fins du formulaire 1099 et de la retenue de garantie.

Remise du formulaire W-8IMY au mandataire effectuant la retenue. N'envoyez pas le formulaire W-8IMY à l'IRS. Remettez-le plutôt à la personne qui vous le demande. En règle générale, il s'agit de la personne qui vous verse le paiement ou qui le crédite sur votre compte ou d'une société de personnes qui vous attribue des revenus.

Quand transmettre le formulaire W-8IMY au mandataire effectuant la retenue? Remettez le formulaire W-8IMY à la personne qui le demande avant que le revenu vous soit versé, soit crédité sur votre compte ou vous soit attribué. Si vous ne transmettez pas le formulaire, le mandataire effectuant la retenue peut devoir prélever une retenue de 30 % (dans le cas d'un paiement assujéti à une retenue en vertu du chapitre 3 ou d'un paiement assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4), une retenue de garantie ou une retenue au taux applicable au revenu imposable effectivement rattaché net attribuable à un associé étranger d'une société de personnes en vertu de l'article 1446. En règle générale, un formulaire W-8IMY distinct doit être transmis à chaque mandataire effectuant la retenue duquel vous recevez un paiement.

Instead, provide Form 8233, *Exemption From Withholding on Compensation for Independent (and Certain Dependent) Personal Services of a Nonresident Alien Individual*, or Form W-4, *Employee's Withholding Allowance Certificate*.

- You are filing as a disregarded entity (a business entity that has a single owner and is not a corporation under Regulations section 301.7701-2(b) is disregarded as an entity separate from its owner). Instead, the single owner (if a foreign person) should provide the appropriate Form W-8 based on the single owner's status.
- You are filing for a foreign government, international organization, foreign central bank of issue, foreign tax-exempt organization, foreign private foundation, or government of a U.S. possession claiming the applicability of section 115(2), 501(c), 892, 895, or 1443(b), and, if required, claiming an exemption from chapter 4 withholding. Instead, provide Form W-8EXP, *Certificate of Foreign Government or Other Foreign Organization for United States Tax Withholding and Reporting*. However, these entities should use Form W-8BEN-E instead if they are claiming treaty benefits or are providing the form only to claim exempt recipient status for Form 1099 and backup withholding purposes.

Giving Form W-8IMY to the withholding agent. Do not send Form W-8IMY to the IRS. Instead, give it to the person who is requesting it. Generally, this person will be the one from whom you receive the payment, who credits your account, or a partnership that allocates income to you.

When to provide Form W-8IMY to the withholding agent. Give Form W-8IMY to the person requesting it before income is paid to you, credited, or allocated to your account. If you do not provide this form, the withholding agent may have to withhold at the 30% rate (for a payment subject to withholding under chapter 3 or a withholdable payment under chapter 4), backup withhold, or withhold at the applicable rate for net effectively connected taxable income allocable to a foreign partner in a partnership under section 1446. Generally, a separate Form W-8IMY must be submitted to each withholding agent from whom you receive a payment.

Expiration du formulaire W-8IMY. En règle générale, un formulaire W-8IMY demeure valide jusqu'à ce que le statut de la personne dont le nom figure dans l'attestation change d'une manière influant sur l'attestation ou jusqu'à ce qu'un changement de circonstances fasse en sorte que les renseignements fournis dans l'attestation ne sont plus exacts. La période de validité indéfinie ne s'étend toutefois à aucune autre attestation de retenue, preuve documentaire ni déclaration de retenue rattachées à l'attestation.

Changement de circonstances. Si, en raison d'un changement de circonstances, certains des renseignements figurant dans le formulaire W-8IMY (ou dans tout document ou toute déclaration de retenue rattaché au formulaire W-8IMY) que vous avez transmis ne sont plus exacts aux fins du chapitre 3 ou du chapitre 4 (s'il y a lieu), vous devez en aviser le mandataire effectuant la retenue dans un délai de 30 jours et transmettre un nouveau formulaire W-8IMY, un nouveau document ou une nouvelle déclaration de retenue (selon le cas). Vous devez mettre à jour les renseignements rattachés au formulaire W-8IMY aussi souvent qu'il est nécessaire de le faire pour permettre au mandataire effectuant la retenue de prélever celle-ci au taux approprié sur chaque paiement et de déclarer le revenu en question.

Voir la division 1.1441-1(e)(4)(ii)(D) des Règlements pour la définition d'un changement de circonstances aux fins du chapitre 3. Voir la division 1.1471-3(c)(6)(ii)(E) des Règlements pour la définition d'un changement de circonstances aux fins du chapitre 4.

Définitions

Titulaire de compte. Le terme « titulaire de compte » désigne généralement la personne enregistrée ou identifiée comme titulaire ou propriétaire d'un compte financier (à l'exception d'un mandataire ou d'un prête nom qui n'est pas une IFE). Par exemple, si une société de personnes est enregistrée comme titulaire ou propriétaire d'un compte financier, c'est elle qui est le titulaire du compte et non les associés de la société de personnes. En revanche, un compte détenu par une entité assimilable à son propriétaire est considéré comme étant détenu par la personne qui est propriétaire de l'entité.

Sommes assujetties à une retenue. En règle générale, une somme assujettie à la retenue en vertu du chapitre 3 est un revenu fixe ou déterminable, annuel ou périodique (« FDAP ») provenant de sources américaines. Le revenu FDAP englobe tous les éléments du revenu brut, y compris les intérêts (dont les primes d'émission), les dividendes, les loyers, les redevances et la rémunération. Le revenu FDAP exclut la plupart des gains tirés de la vente de biens (y compris les escomptes hors banque et les primes d'option), ainsi que d'autres éléments de revenu précis décrits à l'article 1.1441-2 des Règlements (tels les intérêts sur les dépôts bancaires et les primes d'émission à court terme).

La retenue en vertu du chapitre 4 s'applique aux paiements de revenu FDAP de sources américaines qui constituent des paiements assujettis à une retenue au sens du paragraphe 1.1473-1(a) des Règlements et qui ne sont visés par aucune exception en vertu du

Expiration of Form W-8IMY. Generally, a Form W-8IMY remains valid until the status of the person whose name is on the certificate is changed in a way relevant to the certificate or there is a change in circumstances that makes the information on the certificate no longer correct. The indefinite validity period does not extend, however, to any other withholding certificates, documentary evidence, or withholding statements associated with the certificate.

Change in circumstances. If a change in circumstances makes any information on the Form W-8IMY (or any documentation or a withholding statement associated with the Form W-8IMY) you have submitted incorrect for purposes of chapter 3 or chapter 4 (when relevant), you must notify the withholding agent within 30 days and file a new Form W-8IMY or provide new documentation or a new withholding statement (as applicable). You must update the information associated with Form W-8IMY as often as is necessary to enable the withholding agent to withhold at the appropriate rate on each payment and to report such income.

See Regulations sections 1.1441-1(e)(4)(ii)(D) for the definition of a change in circumstances for purposes of chapter 3. See Regulations section 1.1471-3(c)(6)(ii)(E) for the definition of a change in circumstances for purposes of chapter 4.

Definitions

Account holder. An account holder is generally the person listed or identified as the holder or owner of a financial account (other than an agent or nominee that is not an FFI). For example, if a partnership is listed as the holder or owner of a financial account, then the partnership is the account holder, rather than the partners of the partnership. However, an account that is held by a disregarded entity is treated as held by the person owning the entity.

Amounts subject to withholding. Generally, an amount subject to chapter 3 withholding is an amount from sources within the United States that is fixed or determinable annual or periodical (FDAP) income. FDAP income is all income included in gross income, including interest (as well as OID), dividends, rents, royalties, and compensation. FDAP income does not include most gains from the sale of property (including market discount and option premiums), as well as other specific items of income described in Regulations section 1.1441-2 (such as interest on bank deposits and short-term OID).

Withholding under chapter 4 applies to payments of U.S. source FDAP income that are withholdable payments as defined in Regulations section 1.1473-1(a) to which an exception does not apply under chapter 4. The exemptions from withholding provided

chapitre 4. Les exemptions de retenue prévues au chapitre 3 ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit de déterminer l'application d'une retenue en vertu du chapitre 4. Pour connaître les exceptions applicables à la définition de paiement assujéti à une retenue, consultez l'alinéa 1.1473-1(a)(4) des Règlements (selon lequel certains paiements non financiers sont exemptés, par exemple).

Aux fins de l'article 1446, la somme assujéti à une retenue correspond à la part du revenu imposable de la société de personnes effectivement rattaché qui est attribuée à un associé étranger.

Bénéficiaire effectif. Dans le cas des autres paiements que ceux pour lesquels une réduction du taux ou une exemption de retenue est invoquée en vertu d'une convention fiscale, le bénéficiaire effectif du revenu est généralement la personne qui est tenue, en vertu des principes fiscaux américains, d'inclure le paiement dans le revenu brut dans une déclaration de revenus. Cependant, une personne n'est pas le bénéficiaire effectif d'un revenu si elle le reçoit à titre de prête-nom, de mandataire ou de dépositaire ou si elle est un relais dont la participation à une opération n'est pas prise en compte. Dans le cas de montants payés ne constituant pas un revenu, la propriété effective est déterminée comme si le paiement était un revenu.

Les sociétés de personnes étrangères, les fiducies passives étrangères et les fiducies au profit du constituant étrangères ne sont pas les bénéficiaires effectifs du revenu versé à la société de personnes ou à la fiducie. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu versé à une société de personnes étrangère sont généralement les associés de la société de personnes, à condition que l'associé lui-même ne soit pas une société de personnes, une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère, un prête-nom ou un autre mandataire. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu versé à une fiducie passive étrangère (c.-à-d. une fiducie étrangère décrite au paragraphe 651(a)) sont généralement les bénéficiaires de la fiducie, si le bénéficiaire n'est pas lui-même une société de personnes étrangère, une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère, un prête-nom ou un autre mandataire. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu versé à une fiducie au profit du constituant étrangère (c.-à-d. une fiducie étrangère dont la totalité ou une partie du revenu est considérée comme appartenant au constituant ou à une autre personne en vertu des articles 671 à 679) sont les personnes qui sont considérées comme les propriétaires de la fiducie. Le bénéficiaire effectif d'un revenu versé à une fiducie complexe étrangère (c.-à-d. une fiducie étrangère qui n'est pas une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère) est la fiducie elle-même.

Le bénéficiaire effectif d'un revenu versé à une succession étrangère est la succession elle-même.

Note : Un paiement versé à une société de personnes américaine, à une fiducie américaine ou à une succession américaine est considéré comme un paiement versé à un bénéficiaire américain qui n'est pas assujéti à la retenue de 30 % aux fins des chapitres

for under chapter 3 are not applicable when determining whether withholding applies under chapter 4. For exceptions applicable to the definition of a withholdable payment, see Regulations section 1.1473-1(a)(4) (exempting, for example, certain nonfinancial payments).

For purposes of section 1446, the amount subject to withholding is the foreign partner's share of the partnership's effectively connected taxable income.

Beneficial owner. For payments other than those for which a reduced rate of, or exemption from, withholding is claimed under an income tax treaty, the beneficial owner of income is generally the person who is required under U.S. tax principles to include the payment in gross income on a tax return. A person is not a beneficial owner of income, however, to the extent that person is receiving the income as a nominee, agent, or custodian, or to the extent the person is a conduit whose participation in a transaction is disregarded. In the case of amounts paid that do not constitute income, beneficial ownership is determined as if the payment were income.

Foreign partnerships, foreign simple trusts, and foreign grantor trusts are not the beneficial owners of income paid to the partnership or trust. The beneficial owners of income paid to a foreign partnership are generally the partners in the partnership, provided that the partner is not itself a partnership, foreign simple or grantor trust, nominee, or other agent. The beneficial owners of income paid to a foreign simple trust (that is, a foreign trust that is described in section 651(a)) are generally the beneficiaries of the trust, if the beneficiary is not itself a foreign partnership, foreign simple or grantor trust, nominee, or other agent. The beneficial owners of income paid to a foreign grantor trust (that is, a foreign trust to the extent that all or a portion of the income of the trust is treated as owned by the grantor or another person under sections 671 through 679) are the persons treated as the owners of the trust. The beneficial owner of income paid to a foreign complex trust (that is, a foreign trust that is not a foreign simple trust or foreign grantor trust) is the trust itself.

The beneficial owner of income paid to a foreign estate is the estate itself.

Note : A payment to a U.S. partnership, U.S. trust, or U.S. estate is treated as a payment to a U.S. payee that is not subject to 30% withholding for purposes of chapter 3 and chapter 4. A U.S. partnership, trust, or estate should provide the withholding agent

3 ou 4. Une société de personnes, fiducie ou succession américaine doit transmettre un formulaire W-9 au mandataire effectuant la retenue. Aux fins de l'article 1446, une fiducie au profit du constituant américaine ou une entité assimilable à son propriétaire américaine ne doit pas transmettre pour son propre compte un formulaire W-9 au mandataire effectuant la retenue. Le formulaire approprié doit plutôt être transmis par le constituant ou autre propriétaire.

Chapitre 3. «Chapitre 3» désigne le chapitre 3 de l'*Internal Revenue Code*, intitulé «Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Corporations» (retenue d'impôt applicable aux étrangers non résidents et aux sociétés étrangères). Le chapitre 3 contient les articles 1441 à 1464.

Catégorie aux fins du taux de retenue (withholding rate pool) en vertu du chapitre 3. Le terme «catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3» désigne le paiement de revenus du même type, selon les catégories de revenus déclarés dans le formulaire 1042-S (par exemple, des intérêts ou des dividendes), qui n'est pas assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4, mais qui est assujéti au même taux de retenue aux fins du chapitre 3 et qui est versé à des personnes étrangères, ou, dans le cas d'une catégorie à 0 %, à des bénéficiaires américains exemptés n'étant pas inclus dans une autre catégorie de bénéficiaires exemptés. Voir les instructions relatives à la déclaration de retenue d'un intermédiaire agréé ci-après.

Chapitre 4. «Chapitre 4» désigne le chapitre 4 de l'*Internal Revenue Code*, intitulé «Taxes to Enforce Reporting on Certain Foreign Accounts» (impôts visant à forcer la déclaration de certains comptes étrangers). Le chapitre 4 contient les articles 1471 à 1474.

Statut aux fins du chapitre 4: Le terme «statut aux fins du chapitre 4» désigne le statut d'une personne à titre de personne des États-Unis, de personne désignée des États-Unis, de personne physique étrangère, d'IFE participante, d'IFE réputée conforme, de distributeur soumis à des restrictions, de bénéficiaire effectif exempté, d'IFE non participante, d'institution financière territoriale, d'EENF exclue ou d'EENF passive. Voir le paragraphe 1.1471-1(b) des Règlements pour la définition de ces termes.

Catégorie aux fins du taux de retenue (withholding rate pool) en vertu du chapitre 4. Le terme «catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4» désigne une catégorie identifiée dans une déclaration de retenue (voir la description dans le cas d'un intermédiaire agréé et dans le cas d'un intermédiaire non agréé ci-après) fournie par un intermédiaire ou une entité intermédiaire relativement à un paiement assujéti à une retenue attribué à des bénéficiaires qui sont des IFE non participantes. Ce terme désigne également une catégorie identifiée dans une déclaration de retenue d'IFE fournie par une IFE participante ou une IFE réputée conforme enregistrée relativement à un paiement assujéti à une retenue attribué à une catégorie de titulaires de compte récalcitrants assujétis à une retenue en vertu du chapitre 4 comme il est décrit au sous-alinéa 1.1471-4(d)(6)(i) des Règlements (y compris une

with a Form W-9. For purposes of section 1446, a U.S. grantor trust or disregarded entity shall not provide the withholding agent a Form W-9 in its own right. Rather, the grantor or other owner shall provide the withholding agent the appropriate form.

Chapter 3. Chapter 3 means Chapter 3 of the Internal Revenue Code (Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Corporations). Chapter 3 contains sections 1441 through 1464.

Chapter 3 withholding rate pool. A chapter 3 withholding rate pool is a payment of a single type of income, based on the categories of income reported on Form 1042-S (for example, interest or dividends), that is not subject to withholding under chapter 4 but is subject to a single rate of withholding for chapter 3 purposes and is paid to foreign persons or, in the case of a zero-percent pool, U.S. exempt recipients not included in a separate pool of exempt recipients. See the instructions for the withholding statement of a QI, later.

Chapter 4. Chapter 4 means Chapter 4 of the Internal Revenue Code (Taxes to Enforce Reporting on Certain Foreign Accounts). Chapter 4 contains sections 1471 through 1474.

Chapter 4 status. The term chapter 4 status means a person's status as a U.S. person, specified U.S. person, foreign individual, participating FFI, deemed-compliant FFI, restricted distributor, exempt beneficial owner, nonparticipating FFI, territory financial institution, excepted NFFE, or passive NFFE. See Regulations section 1.1471-1(b) for the definitions of these terms.

Chapter 4 withholding rate pool. The term chapter 4 withholding rate pool means a pool identified on a withholding statement (see the description for a withholding statement of a QI and an NQI, later) provided by an intermediary or flow-through entity with respect to a withholdable payment that is allocated to payees that are nonparticipating FFIs. The term chapter 4 withholding rate pool also includes a pool identified on an FFI withholding statement provided by a participating FFI or registered deemed-compliant FFI with respect to a withholdable payment that is allocated to a class of recalcitrant account holders subject to withholding under chapter 4 as described in Regulations section 1.1471-4(d)(6)(i) (including a pool of account holders to which the escrow procedures for dormant accounts apply). Finally, a chapter 4 withholding rate pool also includes a pool of U.S. persons included in a U.S. payee

catégorie de titulaires de compte visés par les mesures de blocage pour les comptes inactifs). Enfin, le terme « catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 » désigne également une catégorie de personnes des États-Unis incluses dans une catégorie de bénéficiaires américains visée à l'alinéa 1.6049-4(c) (4) des Règlements fournie par une IFE participante (y compris une IFE déclarante de modèle 2), une IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE déclarante de modèle 1) ou un intermédiaire agréé.

IFE réputée conforme. En vertu de l'alinéa 1471(b)(2), certaines IFE sont réputées se conformer aux dispositions réglementaires adoptées en vertu du chapitre 4 sans avoir à conclure un accord d'IFE avec l'IRS. Certaines IFE réputées conformes sont toutefois tenues de s'enregistrer auprès de l'IRS et d'obtenir un numéro d'identification d'intermédiaire mondial (GIIN). Ces IFE sont appelées **IFE réputées conformes enregistrées**. Voir l'alinéa 1.1471-5(f)(1) des Règlements de même que l'Al applicable pour les entités qui sont considérées comme des IFE réputées conformes enregistrées.

Entité assimilable à son propriétaire. Une entité commerciale ayant un propriétaire unique qui n'est pas une société en vertu du paragraphe 301.7701-2(b) des Règlements n'est pas considérée comme une entité distincte de son propriétaire. Une entité assimilable à son propriétaire ne transmet pas le formulaire W-8IMY à un mandataire effectuant la retenue ou à une IFE. Le propriétaire d'une telle entité transmet plutôt les documents appropriés (par exemple, un formulaire W-8BEN-E si le propriétaire est une entité étrangère). Voir respectivement l'article 1.1446-1 et le sous-alinéa 1.1471-3(a)(3)(v) des Règlements. Cependant, si une entité assimilable à son propriétaire qui reçoit un paiement assujéti à une retenue est une IFE à l'extérieur du pays de constitution du propriétaire unique, le propriétaire sera tenu de remplir la partie II du formulaire W-8IMY pour documenter le statut aux fins du chapitre 4 de l'entité assimilable à son propriétaire qui reçoit le paiement, sauf indication contraire dans les présentes instructions.

Certaines entités assimilables à leur propriétaire aux fins fiscales américaines peuvent avoir le droit d'invoquer des avantages en vertu d'une convention fiscale applicable (voir la définition d'« entité hybride » ci-après). Voir le formulaire W-8BEN-E et les instructions s'y rapportant pour d'autres renseignements au sujet d'une entité hybride invoquant des avantages découlant d'une convention pour son propre compte.

Compte financier. Un compte financier comprend :

- un compte de dépôt auprès d'une IFE ;
- un compte de dépositaire auprès d'une IFE ;
- tout titre de participation ou de créance (sauf les titres qui font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé) dans une entité d'investissement et dans certaines sociétés de portefeuille, certains centres de trésorerie ou certaines institutions financières définis au paragraphe 1.1471-5(e) des Règlements ;

pool described in Regulations section 1.6049-4(c)(4) provided by a participating FFI (including a reporting Model 2 FFI), a registered deemed-compliant FFI (including a reporting Model 1 FFI), or a QI.

Deemed-compliant FFI. Under section 1471(b)(2), certain FFIs are deemed to comply with the regulations under chapter 4 without the need to enter into an FFI agreement with the IRS. However, certain deemed-compliant FFIs are required to register with the IRS and obtain a GIIN. These FFIs are referred to as **registered deemed-compliant FFIs**. See Regulations section 1.1471-5(f)(1) and also an applicable IGA for entities treated as registered deemed-compliant FFIs.

Disregarded entity. A business entity that has a single owner and is not a corporation under Regulations section 301.7701-2(b) is disregarded as an entity separate from its owner. A disregarded entity does not submit this Form W-8IMY to a withholding agent or FFI. Instead, the owner of such entity provides the appropriate documentation (for example, a Form W-8BEN-E if the owner is a foreign entity). See Regulations section 1.1446-1 and section 1.1471-3(a)(3)(v), respectively. However, if a disregarded entity receiving a withholdable payment is an FFI outside the single owner's country of organization, the owner will be required to complete Part II of Form W-8IMY to document the chapter 4 status of the disregarded entity receiving the payment except as otherwise provided in these instructions.

Certain entities that are disregarded for U.S. tax purposes may be recognized for purposes of claiming treaty benefits under an applicable tax treaty (see the definition of hybrid entity, later). See Form W-8BEN-E and the accompanying instructions for more information about a hybrid entity claiming treaty benefits on its own behalf.

Financial account. A financial account includes:

- A depository account maintained by an FFI;
- A custodial account maintained by an FFI;
- Equity or debt interests (other than interests regularly traded on an established securities market) in investment entities and certain holding companies, treasury centers, or financial institutions as defined in Regulations section 1.1471-5(e);

- certains contrats d'assurance à forte valeur de rachat; et
- tout contrat de rente.

Aux fins du chapitre 4, des exceptions s'appliquent à l'égard de certains comptes, tels certains comptes d'épargne bénéficiant d'un traitement fiscal plus favorable, certains contrats d'assurance-vie temporaire, certains comptes détenus par des successions, certains comptes de garantie bloqués et certains contrats de rente. Ces exceptions sont assujetties à certaines conditions. Voir l'alinéa 1.1471-5(b)(2) des Règlements. Certains comptes peuvent aussi être exclus de la définition de «compte financier» aux termes d'un accord intergouvernemental applicable. Voir l'alinéa 1.1471-5(b)(5) des Règlements pour déterminer les situations où une IFE tient un compte financier.

Institution financière. Le terme «institution financière» désigne généralement un établissement de garde de valeurs, un établissement de dépôt, une entité d'investissement ou une compagnie d'assurance (ou une société de portefeuille d'une compagnie d'assurance) qui établit des contrats d'assurance à forte valeur de rachat ou des contrats de rente. Voir le paragraphe 1.1471-5(e) des Règlements.

Entité transparente sur le plan financier. Une entité est considérée comme étant transparente sur le plan financier à l'égard d'un élément de revenu dans la mesure où les détenteurs d'une participation dans l'entité doivent, sur la base de la comptabilité d'exercice, comptabiliser séparément leur part respective d'un élément de revenu versé à l'entité, qu'il ait été distribué ou non, et doivent déterminer la nature des éléments de revenu comme s'ils les tiraient directement des sources desquelles l'entité les tire.

Entité intermédiaire. Le terme «entité intermédiaire» désigne une société de personnes étrangère (à l'exception d'une société de personnes étrangère effectuant la retenue), une fiducie passive étrangère ou une fiducie au profit du constituant étrangère (à l'exception d'une fiducie étrangère effectuant la retenue), ou, dans le cas des paiements pour lesquels une réduction du taux de retenue est invoquée en vertu d'une convention fiscale, toute entité dans la mesure où celle-ci est considérée comme étant transparente sur le plan financier (voir ci-dessus) relativement au paiement par la juridiction d'un détenteur d'une participation.

Institution financière étrangère (IFE). Le terme «institution financière étrangère» (IFE) désigne généralement une entité étrangère qui est une institution financière.

Personne étrangère. Le terme «personne étrangère» englobe un étranger non résident, une société étrangère, une société de personnes étrangère, une fiducie étrangère, une succession étrangère et toute autre personne n'étant pas une personne des États-Unis. Il englobe également une succursale étrangère ou un bureau étranger d'une institution financière américaine ou d'une organisation de compensation américaine si la succursale étrangère est un intermédiaire agréé. En règle générale, un paiement versé à une succursale américaine d'une personne étrangère constitue un paiement versé à une personne étrangère.

- Certain cash value insurance contracts; and
- Annuity contracts.

For purposes of chapter 4, exceptions are provided for accounts such as certain tax-favored savings accounts, term life insurance contracts, accounts held by estates, escrow accounts, and certain annuity contracts. These exceptions are subject to certain conditions. See Regulations section 1.1471-5(b)(2). Accounts may also be excluded from the definition of financial account under an applicable IGA. See Regulations section 1.1471-5(b)(5) to determine when an FFI maintains a financial account.

Financial institution. A financial institution generally means an entity that is a depository institution, custodial institution, investment entity, or an insurance company (or holding company of an insurance company) that issues cash value insurance or annuity contracts. See Regulations section 1.1471-5(e).

Fiscally transparent entity. An entity is treated as fiscally transparent with respect to an item of income to the extent that the interest holders in the entity must, on a current basis, take into account separately their shares of an item of income paid to the entity, whether or not distributed, and must determine the character of the items of income as if they were realized directly from the sources from which realized by the entity.

Flow-through entity. A flow-through entity is a foreign partnership (other than a withholding foreign partnership), a foreign simple or foreign grantor trust (other than a withholding foreign trust), or, for payments for which a reduced rate of withholding is claimed under an income tax treaty, any entity to the extent the entity is considered to be fiscally transparent (see above) with respect to the payment by an interest holder's jurisdiction.

Foreign financial institution (FFI). A foreign financial institution (FFI) generally means a foreign entity that is a financial institution.

Foreign person. A foreign person includes a nonresident alien individual, a foreign corporation, a foreign partnership, a foreign trust, a foreign estate, and any other person that is not a U.S. person. It also includes a foreign branch or office of a U.S. financial institution or U.S. clearing organization if the foreign branch is a qualified intermediary. Generally, a payment to a U.S. branch of a foreign person is a payment to a foreign person.

Numéro d'identification d'intermédiaire mondial (global intermediary identification number – GIIN). L'acronyme « GIIN » désigne un numéro d'identification d'intermédiaire mondial. Il s'agit du numéro d'identification attribué à une entité qui s'est enregistrée auprès de l'IRS aux fins du chapitre 4.

Entité hybride. Le terme « entité hybride » désigne une personne (à l'exception d'une personne physique) qui est considérée comme étant transparente sur le plan financier (plutôt que comme le bénéficiaire effectif) aux fins de la déclaration du statut en vertu du Code, mais qui n'est pas considérée comme étant transparente sur le plan financier par un pays avec lequel les États-Unis ont une convention fiscale. Le statut d'entité hybride a une incidence sur la possibilité d'invoquer des avantages découlant d'une convention aux fins du chapitre 3. Une entité hybride peut toutefois être considérée comme le bénéficiaire aux fins du chapitre 4 (voir le paragraphe 1.1471-3(a) des Règlements définissant qui est un bénéficiaire d'un paiement assujéti à une retenue). Voir les instructions particulières à l'intention des entités hybrides ci-après ainsi que le paragraphe 1.1471-3(d) des Règlements pour les documents requis en ce qui concerne les entités recevant des paiements assujétis à une retenue.

Accord intergouvernemental (AI). Un « AI » désigne un AI de modèle 1 ou un AI de modèle 2. Vous trouverez une liste des juridictions considérées comme ayant un AI de modèle 1 ou un AI de modèle 2 en vigueur à l'adresse www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

Un **AI de modèle 1** désigne un accord entre les États-Unis ou le département du Trésor et un gouvernement étranger ou une ou plusieurs agences d'un gouvernement étranger pour la mise en œuvre de la FATCA par la déclaration de renseignements par les IFE au gouvernement étranger ou à ses agences, suivie par la transmission automatique des renseignements déclarés à l'IRS. Une IFE se trouvant dans une juridiction ayant conclu un AI de modèle 1 et qui déclare des comptes au gouvernement de cette juridiction est appelée une **IFE déclarante de modèle 1**.

Un **AI de modèle 2** désigne un accord ou un arrangement entre les États-Unis ou le département du Trésor et un gouvernement étranger ou une ou plusieurs agences d'un gouvernement étranger pour la mise en œuvre de la FATCA par la déclaration de renseignements par les IFE directement à l'IRS conformément aux exigences d'un accord d'IFE, déclaration complétée par l'échange de renseignements entre le gouvernement étranger ou l'agence du gouvernement étranger en question et l'IRS. Une IFE se trouvant dans une juridiction ayant conclu un AI de modèle 2 qui s'est enregistrée auprès de l'IRS pour obtenir un GIIN et qui a accepté de se conformer aux modalités d'un accord d'IFE est considérée comme une IFE participante, mais peut aussi être appelée **IFE déclarante de modèle 2**.

Intermédiaire. Le terme « intermédiaire » désigne toute personne qui agit à titre de dépositaire, de courtier, de prête-nom ou autrement à titre de mandataire d'une autre personne, peu importe

Global intermediary identification number (GIIN). The term GIIN means a global intermediary identification number. A GIIN is the identification number assigned to an entity that has registered with the IRS for chapter 4 purposes.

Hybrid entity. A hybrid entity is any person (other than an individual) that is treated as fiscally transparent (rather than as a beneficial owner) for purposes of declaring status under the Code but is not treated as fiscally transparent by a country with which the United States has an income tax treaty. Hybrid entity status is relevant for claiming treaty benefits for purposes of chapter 3. A hybrid entity, may, however, be considered the payee for purposes of chapter 4 (see Regulations section 1.1471-3(a) defining who is a payee of a withholdable payment). See the special instructions for hybrid entities, later, and Regulations section 1.1471-3(d) for the documentation requirements with respect to entities receiving withholdable payments.

Intergovernmental Agreement (IGA). An IGA means a Model 1 IGA or a Model 2 IGA. For a list of jurisdictions treated as having in effect a Model 1 or Model 2 IGA, go to www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

A **Model 1 IGA** means an agreement between the United States or the Treasury Department and a foreign government or one or more agencies to implement FATCA through reporting by FFIs to such foreign government or agency thereof, followed by automatic exchange of the reported information with the IRS. An FFI in a Model 1 IGA jurisdiction that performs account reporting to the jurisdiction's government is referred to as a **reporting Model 1 FFI**.

A **Model 2 IGA** means an agreement or arrangement between the U.S. or the Treasury Department and a foreign government or one or more agencies to implement FATCA through reporting by FFIs directly to the IRS in accordance with the requirements of an FFI agreement, supplemented by the exchange of information between such foreign government or agency thereof and the IRS. An FFI in a Model 2 IGA jurisdiction that registered with the IRS to obtain a GIIN and agreed to comply with the terms of an FFI agreement is treated as a participating FFI, but may be referred to as a **reporting Model 2 FFI**.

Intermediary. An intermediary is any person that acts as a custodian, broker, nominee, or otherwise as an agent for another person, regardless of whether that other person is the beneficial

que cette autre personne soit le bénéficiaire effectif de la somme versée, une entité intermédiaire ou un autre intermédiaire.

Intermédiaire agréé. Le terme «intermédiaire agréé» désigne une personne qui est partie à un accord de retenue conclu avec l'IRS (comme il est décrit au sous alinéa 1.1441-1(e)(5)(iii) des Règlements) et qui est :

- une institution financière étrangère (à l'exception d'une succursale américaine d'une IFE) qui est une IFE participante, une IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE qui est considérée comme une IFE réputée conforme enregistrée en vertu d'un AI applicable), une IFE considérée comme une IFE réputée conforme en vertu d'un AI applicable soumise à des obligations de diligence raisonnable et de déclaration s'apparentant à celles qui s'appliquent à une IFE réputée conforme enregistrée en vertu du paragraphe 1.1471-5(f) des Règlements, ou une IFE limitée (jusqu'au 31 décembre 2015);
- un bénéficiaire effectif exempté qui est une banque centrale d'émission qui répond aux exigences pour être considérée, et qui accepte d'être considérée, comme une IFE participante (y compris une IFE déclarante de modèle 2) ou une IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE déclarante de modèle 1) relativement à un compte qu'elle tient et qui est détenu dans le cadre d'une activité financière commerciale visée au paragraphe 1.1471-6(h) des Règlements et pour lequel il reçoit un paiement assujéti à une retenue;
- une succursale étrangère ou un bureau étranger d'une institution financière américaine ou une succursale étrangère ou un bureau étranger d'une organisation de compensation américaine;
- une société étrangère aux fins de la présentation de demande d'avantages découlant d'une convention fiscale pour le compte de ses actionnaires dans la mesure où elle est autorisée à le faire par l'IRS; ou
- une entité étrangère, qui n'est pas une IFE, qui agit à titre d'intermédiaire pour des paiements assujéti à une retenue ou pour des sommes déclarables et que l'IRS accepte à titre d'intermédiaire agréé.

Prêteur de titres agréé (Qualified Securities Lender – QSL).

Un QSL est une personne qui :

- est une banque, un dépositaire, un courtier ou une organisation de compensation assujéti, en vertu de la réglementation, à la supervision d'une autorité gouvernementale dans la juridiction dans laquelle il a été créé ou constitué et qui exerce régulièrement des activités industrielles ou commerciales qui consistent notamment à emprunter des titres de sociétés américaines (*domestic* au sens de l'alinéa 7701(a)(4)) auprès de clients non liés et à prêter des titres de sociétés américaines à des clients non liés; et
- est assujéti aux vérifications en vertu de l'article 7602 ou est un intermédiaire agréé répondant aux exigences pour être considéré comme un QSL et pour agir à ce titre en vertu de son accord d'intermédiaire agréé.

owner of the amount paid, a flow-through entity, or another intermediary.

Qualified intermediary (QI). A QI is a person that is a party to a withholding agreement with the IRS (described in Regulations section 1.1441-1(e)(5)(iii)) and is:

- A foreign financial institution (other than a U.S. branch of an FFI) that is a participating FFI, registered deemed-compliant FFI (including an FFI treated as a registered deemed-compliant FFI under an applicable IGA), FFI treated as a deemed-compliant FFI under an applicable IGA subject to due diligence and reporting requirements similar to those applicable to a registered deemed-compliant FFI under Regulations section 1.1471-5(f), or limited FFI (through December 31, 2015);
- An exempt beneficial owner that is a central bank of issue that meets the requirements of and agrees to be treated as a participating FFI (including a reporting Model 2 FFI) or a registered deemed-compliant FFI (including a reporting Model 1 FFI) with respect to any account that it maintains and that is held in connection with a commercial financial activity described in Regulations section 1.1471-6(h) and for which it receives a withholdable payment;
- A foreign branch or office of a U.S. financial institution or a foreign branch or office of a U.S. clearing organization;
- A foreign corporation for purposes of presenting claims of benefits under an income tax treaty on behalf of its shareholders to the extent permitted to act as such by the IRS; or
- A foreign entity other than an FFI that is acting as an intermediary for either withholdable payments or reportable amounts that the IRS accepts as a qualified intermediary.

Qualified securities lender (QSL). A QSL is a person that:

- Is a bank, custodian, broker-dealer, or clearing organization that is subject to regulatory supervision by a governmental authority in the jurisdiction in which it was created or organized and is regularly engaged in a trade or business that includes the borrowing of securities of domestic corporations (as defined in section 7701(a)(4)) from, and lending of securities of domestic corporations to, its unrelated customers; and
- Is subject to audit under section 7602 or is a QI that satisfies the requirements for QSL status and acts as a QSL under its QI agreement.

Pour des renseignements additionnels sur les QSL et les exigences relatives à la retenue applicable aux substitués de dividende, voir le document *Notice 2010-46*, qui se trouve dans l'*Internal Revenue Bulletin* (IRB) 2010-24 accessible à l'adresse www.irs.gov/file_source/pub/irs-utl/notice_2010_46.pdf.

Intermédiaire non agréé. Un intermédiaire non agréé est un intermédiaire qui n'est pas une personne des États-Unis et qui n'est pas un intermédiaire agréé.

Succursale limitée. Le terme «succursale limitée» désigne une succursale d'une IFE participante visée à l'alinéa 1.1471-4(e)(2) des Règlements.

Société de personnes, fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue. Le terme «société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue» désigne toute société de personnes étrangère qui n'est pas une société de personnes étrangère effectuant la retenue. Le terme «fiducie passive étrangère n'effectuant pas la retenue» désigne toute fiducie passive étrangère qui n'est pas une fiducie étrangère effectuant la retenue. Le terme «fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue» désigne toute fiducie au profit du constituant étrangère qui n'est pas une fiducie étrangère effectuant la retenue.

IFE participante. Une IFE participante est une IFE (y compris une IFE déclarante de modèle 2 visée par un accord d'IFE) qui a accepté de se conformer aux modalités d'un accord d'IFE. Le terme «IFE participante» désigne également une succursale d'une institution financière américaine qui est un intermédiaire agréé («IA»), à moins que cette succursale ne soit une IFE déclarante de modèle 1.

Bénéficiaire. Le terme «bénéficiaire» désigne, de façon générale, une personne à qui un paiement est versé, qu'elle en soit ou non le bénéficiaire effectif. Dans le cas d'un paiement versé sur un compte financier, le bénéficiaire est généralement le titulaire du compte financier. Toutefois, dans certaines circonstances, une personne qui reçoit un paiement ne sera pas considérée comme le bénéficiaire. Aux fins du chapitre 3, voir l'alinéa 1.1441-1(b)(2) des Règlements. Aux fins du chapitre 4, voir l'alinéa 1.1471-3(a)(3) des Règlements.

Somme déclarable. Aux seules fins des déclarations devant être jointes au formulaire W-8IMY, le terme «somme déclarable» désigne une somme assujettie à une retenue en vertu du chapitre 3, les intérêts de sources américaines sur des dépôts (y compris les primes d'émission) et les intérêts ou primes d'émission de sources américaines à l'égard du rachat d'obligations à court terme. Ce terme exclut les dépôts auprès de banques ou d'autres institutions financières qui demeurent déposés pendant deux semaines ou moins, ainsi que les sommes reçues provenant de la vente ou de l'échange (à l'exception d'un rachat) d'une obligation à court terme effectuée à l'extérieur des États-Unis. Il exclut aussi les primes d'émission découlant d'une transaction de vente et de rachat réalisée dans un délai de deux semaines ou moins,

For more information on QSLs and the requirements related to withholding on substitute dividends, see Notice 2010-46. You can find Notice 2010-46 in Internal Revenue Bulletin (IRB) 2010-24 at www.irs.gov/file_source/pub/irs-utl/notice_2010_46.pdf.

Nonqualified intermediary. A nonqualified intermediary is any intermediary that is not a U.S. person and that is not a qualified intermediary.

Limited branch. A limited branch means a branch of a participating FFI that is described in Regulations section 1.1471-4(e)(2).

Nonwithholding foreign partnership, simple trust, or grantor trust. A nonwithholding foreign partnership is any foreign partnership other than a withholding foreign partnership. A nonwithholding foreign simple trust is any foreign simple trust that is not a withholding foreign trust. A nonwithholding foreign grantor trust is any foreign grantor trust that is not a withholding foreign trust.

Participating FFI. A participating FFI is an FFI (including a reporting Model 2 FFI covered by an FFI agreement) that has agreed to comply with the terms of an FFI agreement. The term participating FFI also includes a QI branch of a U.S. financial institution, unless such branch is a reporting Model 1 FFI.

Payee. A payee is generally a person to whom a payment is made, regardless of whether such person is the beneficial owner. For a payment made to a financial account, the payee is generally the holder of the financial account. However, under certain circumstances a person who receives a payment will not be considered the payee. For purposes of chapter 3, see Regulations section 1.1441-1(b)(2). For purposes of chapter 4, see Regulations section 1.1471-3(a)(3).

Reportable amount. Solely for purposes of the statements required to be attached to Form W-8IMY, a reportable amount is an amount subject to withholding under chapter 3, U.S. source deposit interest (including original issue discount), and U.S. source interest or original issue discount on the redemption of short-term obligations. It does not include payments on deposits with banks and other financial institutions that remain on deposit for 2 weeks or less or amounts received from the sale or exchange (other than a redemption) of a short-term obligation that is effected outside the United States. It also does not include amounts of original issue discount arising from a sale and repurchase transaction completed within a period of 2 weeks or less, or amounts described in Regulations section 1.6049-5(b)(7), (10), or (11) (relating to certain

de même que les sommes visées aux alinéas 1.6049-5(b)(7), (10) ou (11) des Règlements (lesquels se rapportent à certaines obligations émises au porteur). Voir les instructions relatives aux formulaires 1042-S et 1099 pour déterminer si ces sommes sont assujetties à des obligations de déclaration de renseignements.

Entité hybride inversée. Le terme «entité hybride inversée» désigne une personne (à l'exception d'une personne physique) qui n'est pas considérée comme étant transparente sur le plan financier en vertu des principes de droit fiscal américains, mais qui est considérée comme étant transparente sur le plan financier selon la législation d'une juridiction avec laquelle les États-Unis ont une convention fiscale.

Institution financière territoriale. Le terme «institution financière territoriale» désigne une institution financière constituée selon la législation d'un territoire américain. Par contre, une entité d'investissement qui n'est pas également un établissement de dépôt, un établissement de garde de valeurs ou une compagnie d'assurance particulière n'est pas une institution financière territoriale. Une institution financière territoriale agissant à titre d'intermédiaire ou d'entité intermédiaire peut convenir d'être considérée comme une personne des États-Unis en vertu de la division 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des Règlements.

Succursale américaine considérée comme une personne des États-Unis. Le terme «succursale américaine considérée comme une personne des États-Unis» désigne une succursale américaine d'une IFE participante, d'une IFE réputée conforme enregistrée ou d'une EENF qui est considérée comme une personne des États-Unis en vertu de la division 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des Règlements.

Paiement assujéti à une retenue. Le terme «paiement assujéti à une retenue» désigne une somme assujéti à une retenue aux fins du chapitre 4 comme il est décrit à la précédente rubrique *Sommes assujétiées à une retenue*. Voir également le paragraphe 1.1473-1(a) des Règlements pour la définition de paiement assujéti à une retenue.

Mandataire effectuant la retenue. Toute personne, des États-Unis ou de l'étranger, qui contrôle, perçoit, conserve, transfère ou verse un revenu FDAP de sources américaines assujéti au chapitre 3 ou un paiement assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4 est un mandataire effectuant la retenue. Le mandataire effectuant la retenue peut être une personne physique, une société, une société de personnes, une fiducie, une association ou une autre entité, y compris (sans s'y restreindre) un intermédiaire étranger, une société de personnes étrangère et les succursales américaines de certaines banques et compagnies d'assurance étrangères.

Aux fins de l'article 1446, le mandataire effectuant la retenue est la société de personnes exerçant les activités industrielles ou commerciales aux États-Unis. Dans le cas d'une société de personnes cotée en bourse, le mandataire effectuant la retenue peut être la société de personnes, un prête-nom détenant une participation au nom d'une personne étrangère, ou les deux. Voir les articles 1.1446-1 à 1.1446-6 des Règlements.

obligations issued in bearer form). See the instructions for Forms 1042-S and 1099 to determine whether these amounts are subject to information reporting.

Reverse hybrid entity. A reverse hybrid entity is any person (other than an individual) that is not fiscally transparent under U.S. tax law principles but that is fiscally transparent under the laws of a jurisdiction with which the United States has an income tax treaty.

Territory financial institution. The term territory financial institution means a financial institution that is incorporated or organized under the laws of any U.S. territory. However, an investment entity that is not also a depository institution, custodial institution, or specified insurance company is not a territory financial institution. A territory financial institution acting as an intermediary or that is a flow-through entity may agree to be treated as a U.S. person under Regulations section 1.1441-1(b)(2)(iv)(A).

U.S. branch treated as a U.S. person. The phrase U.S. branch treated as a U.S. person means a U.S. branch of a participating FFI, registered deemed-compliant FFI, or NFFE that is treated as a U.S. person under Regulations section 1.1441-1(b)(2)(iv)(A).

Withholdable payment. The term withholdable payment means an amount subject to withholding for purposes of chapter 4 as described in *Amounts subject to withholding*, earlier. Also see Regulations section 1.1473-1(a) for the definition of withholdable payment.

Withholding agent. Any person, U.S. or foreign, that has control, receipt, custody, disposal, or payment of U.S. source FDAP income subject to chapter 3 or a withholdable payment under chapter 4 is a withholding agent. The withholding agent may be an individual, corporation, partnership, trust, association, or any other entity, including (but not limited to) any foreign intermediary, foreign partnership, and U.S. branches of certain foreign banks and insurance companies.

For purposes of section 1446, the withholding agent is the partnership conducting the trade or business in the United States. For a publicly traded partnership, the withholding agent may be the partnership, a nominee holding an interest on behalf of a foreign person, or both. See Regulations sections 1.1446-1 through 1.1446-6.

Société de personnes étrangère effectuant la retenue ou fiducie étrangère effectuant la retenue. Les termes « société de personnes étrangère effectuant la retenue » (WP) ou « fiducie étrangère effectuant la retenue » (WT) désignent une société de personnes étrangère ou une fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère ayant conclu avec l'IRS un accord de retenue dans lequel elle accepte d'assumer la principale responsabilité en matière de retenue en application du chapitre 4 et en application des articles 1441 et 1442 à l'égard de tous les paiements versés à ses associés, bénéficiaires ou propriétaires, à moins de disposition contraire dans l'accord de retenue.

Déclaration de retenue. Une déclaration de retenue indique l'attribution (par type de revenu) à chaque bénéficiaire (ou catégorie aux fins du taux de retenue, s'il y a lieu) de chaque paiement reçu par un intermédiaire ou une entité intermédiaire. La déclaration de retenue fait partie intégrante de l'attestation de retenue, et l'énoncé relatif au parjure figurant dans l'attestation de retenue doit s'appliquer à la déclaration de retenue. La déclaration de retenue peut être transmise de la manière dont l'intermédiaire ou l'entité intermédiaire et le mandataire effectuant la retenue conviennent, y compris par voie électronique si certaines mesures de protection concernant la transmission électronique sont prévues. Une déclaration de retenue indique également les renseignements requis aux fins du chapitre 4 si l'intermédiaire ou l'entité intermédiaire reçoit un paiement assujéti à une retenue, auquel cas l'entité doit fournir une déclaration de retenue d'IFE, une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 ou une déclaration de retenue de bénéficiaire effectif exempté (selon le cas). Voir la division 1.1471-3(c)(3)(iii)(B) des Règlements.

Withholding foreign partnership (WP) or withholding foreign trust (WT). A WP or WT is a foreign partnership or a foreign simple or grantor trust that has entered into a withholding agreement with the IRS in which it agrees to assume primary withholding responsibility for purposes of chapter 4 and under sections 1441 and 1442 for all payments that are made to its partners, beneficiaries, or owners, except as otherwise provided in the withholding agreement.

Withholding statement. A withholding statement provides an allocation (by income type) to each payee (or withholding rate pool, if applicable) of each payment an intermediary or flow-through entity receives. The withholding statement forms an integral part of the withholding certificate, and the penalties of perjury statement provided on the withholding certificate shall apply to the withholding statement. The withholding statement may be provided in any manner the intermediary or the flow-through entity and the withholding agent mutually agree, including electronically if certain safeguards concerning electronic transmission are met. A withholding statement also provides information required for purposes of chapter 4 if the intermediary or flow-through entity is receiving a withholdable payment, in which case the entity must provide an FFI withholding statement, chapter 4 withholding statement, or exempt beneficial owner withholding statement (as applicable). See Regulations section 1.1471-3(c)(3)(iii)(B).

Instructions particulières

Partie I — Identification de l'entité

Ligne 1. Inscrivez votre nom. Ce faisant, vous déclarez au payeur ou au mandataire effectuant la retenue que vous n'êtes pas le bénéficiaire effectif de la somme qui vous sera versée (à moins que vous n'agissiez à titre de QSL à l'égard de certains paiements rattachés au formulaire). Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire, n'inscrivez pas ici le nom d'entreprise de celle-ci. Inscrivez plutôt le nom légal de l'entité propriétaire de l'entité assimilable à son propriétaire (sans tenir compte d'aucune des entités assimilables à leur propriétaire, le cas échéant).

Ligne 2. Si vous êtes une société, inscrivez le pays de constitution. Si vous êtes un autre type d'entité, inscrivez le pays selon la législation duquel vous êtes créé, constitué ou par la législation duquel vous êtes régi. Si vous êtes une personne physique, inscrivez votre pays de résidence aux fins fiscales.

Ligne 3. Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire recevant un paiement, inscrivez votre nom (s'il y a lieu). Vous

Specific Instructions

Part I — Identification of Entity

Line 1. Enter your name. By doing so, you are representing to the payer or withholding agent that you are not the beneficial owner of the amounts that will be paid to you (unless you are acting as a QSL for certain payments associated with this form). If you are a disregarded entity, do not enter the business name of the disregarded entity here. Instead, enter the legal name of the entity that owns the disregarded entity (looking through multiple disregarded entities, if applicable).

Line 2. If you are a corporation, enter the country of incorporation. If you are another type of entity, enter the country under whose laws you are created, organized, or governed. If you are an individual, provide your country of residence for tax purposes.

Line 3. If you are a disregarded entity receiving a payment, enter your name (if required). You should complete line 3 **only** if you are

Numéro de catalogue 25904R / Cat. No. 25904R

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE / HEAD OFFICE : ORIGINAL BRANCH : PHOTOCOPIY CLIENT : PHOTOCOPIY

devriez inscrire un nom à la ligne 3 **seulement** si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire recevant un paiement assujéti à une retenue ou détenant un compte auprès d'une IFE qui demande le formulaire et :

- que vous vous êtes enregistré auprès de l'IRS et qu'un GIIN rattaché au nom légal de l'entité assimilable à son propriétaire vous a été attribué; et
- que vous êtes une IFE déclarante de modèle 1 ou une IFE déclarante de modèle 2.

Si vous n'êtes pas tenu d'indiquer le nom légal de l'entité assimilable à son propriétaire, vous pourriez néanmoins vouloir aviser le mandataire effectuant la retenue que vous êtes une entité assimilable à son propriétaire recevant un paiement ou détenant un compte en indiquant le nom de l'entité assimilable à son propriétaire à la ligne 10. N'inscrivez toutefois le nom de l'entité assimilable à son propriétaire à cette ligne que si les cas précisés s'appliquent à vous.

Ligne 4. Inscrivez les renseignements demandés à cette ligne pour établir le statut de votre entité aux fins du chapitre 3. Cochez la case applicable. Si vous êtes une société de personnes recevant le paiement pour le compte de vos associés, cochez la case « Société de personnes étrangère effectuant la retenue » ou la case « Société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue », selon le cas. Si vous êtes une fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère recevant le paiement pour le compte de vos bénéficiaires ou propriétaires, cochez la case « Fiducie étrangère effectuant la retenue », la case « Fiducie passive étrangère (*foreign simple trust*) n'effectuant pas la retenue » ou la case « Fiducie au profit du constituant étrangère (*foreign grantor trust*) n'effectuant pas la retenue », selon le cas. Si vous êtes une société de personnes étrangère (ou une fiducie étrangère) recevant un paiement pour le compte d'autres personnes que vos associés (ou vos bénéficiaires ou propriétaires), cochez la case « Intermédiaire agréé » ou la case « Intermédiaire non agréé », selon le cas. Une entité hybride inversée étrangère qui fournit des documents des détenteurs d'une participation dans celle-ci pour invoquer une réduction du taux de retenue en vertu d'une convention devrait cocher la case appropriée (y compris la case « Société de personnes étrangère effectuant la retenue » ou la case « Fiducie étrangère effectuant la retenue » si l'entité a conclu un accord de retenue). Si vous agissez à plus d'un titre, consultez les parties III à VIII ci-après. Une société de personnes ou une fiducie au profit du constituant qui transmet le formulaire W-8IMY du seul fait qu'un revenu se rattachant effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis lui est attribué à titre d'associé d'une société de personnes devrait cocher la case « Société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue » ou la case « Fiducie au profit du constituant étrangère (*foreign grantor trust*) n'effectuant pas la retenue », selon le cas, et, si elle transmet ou transmettra des documents pour ses associés ou propriétaires, elle devrait remplir la partie VIII.

a disregarded entity receiving a withholdable payment or hold an account with an FFI requesting this form and you:

- Have registered with the IRS and been assigned a GIIN associated with the legal name of the disregarded entity; and
- Are a reporting Model 1 FFI or reporting Model 2 FFI.

If you are not required to provide the legal name of the disregarded entity, however, you may want to notify the withholding agent that you are a disregarded entity receiving a payment or maintaining an account by indicating the name of the disregarded entity on line 10. However, do not enter the name of the disregarded entity on this line except in the circumstances described.

Line 4. Complete this line to establish your entity status for purposes of chapter 3. Check the one box that applies. If you are a foreign partnership receiving the payment on behalf of your partners, check the "Withholding foreign partnership" box or the "Nonwithholding foreign partnership" box, whichever is appropriate. If you are a foreign simple trust or foreign grantor trust receiving the payment on behalf of your beneficiaries or owners, check the "Withholding foreign trust" box, the "Nonwithholding foreign simple trust" box, or the "Nonwithholding foreign grantor trust" box, whichever is appropriate. If you are a foreign partnership (or a foreign trust) receiving a payment on behalf of persons other than your partners (or beneficiaries or owners), check the "Qualified intermediary" box or the "Nonqualified intermediary" box, whichever is appropriate. A foreign reverse hybrid entity that is providing documentation from its interest holders to claim a reduced rate of withholding under a treaty should check the appropriate box (including "Withholding foreign partnership" or "Withholding foreign trust" if the entity has entered into a withholding agreement). See Parts III through VIII, later, if you are acting in more than one capacity. A partnership or grantor trust submitting Form W-8IMY solely because it is allocated income effectively connected with a U.S. trade or business as a partner in a partnership should check the box for nonwithholding foreign partnership or nonwithholding foreign grantor trust and, if it is submitting or will submit documentation for its partners or owners, it should complete Part VIII.



Le formulaire W-8IMY peut être transmis et accepté en exécution des obligations de documentation aux fins de la retenue applicable à certaines sommes attribuées par une société de personnes à des associés étrangers en vertu de l'article 1446. Cet article exige généralement qu'une retenue soit prélevée lorsqu'une société de personnes exerce des activités industrielles ou commerciales aux États-Unis et attribue le revenu effectivement rattaché à ces activités (RER) à des personnes étrangères qui sont des associés de la société de personnes. L'article 1446 peut aussi s'appliquer lorsque certains revenus sont considérés comme un RER de la société de personnes et sont ainsi attribués.

Une société de personnes de palier supérieur qui se voit attribuer un RER à titre d'associé d'une société de personnes peut, dans certaines circonstances, faire exécuter son obligation de retenue par la société de personnes de palier inférieur. En règle générale, la société de personnes de palier supérieur le fait en transmettant des attestations de retenue de la part de ses associés (un formulaire W-8BEN, par exemple) ainsi qu'un formulaire W-8IMY, dans lequel elle s'identifie à titre de société de personnes et indique la manière dont le RER de la société de personnes de palier supérieur sera attribué aux associés. Pour des renseignements additionnels, voir l'article 1.1446-5 des Règlements. Une fiducie au profit du constituant étrangère qui se voit attribuer un RER à titre d'associé d'une société de personnes devrait transmettre les attestations de retenue de la part de son constituant (un formulaire W-8BEN, par exemple) ainsi que son formulaire W-8IMY dans lequel elle s'identifie à titre de fiducie au profit du constituant. Voir la division 1.1446-1(c)(2)(ii)(E) des Règlements pour connaître les règles en vertu desquelles elle doit fournir des documents additionnels à la société de personnes.

Ligne 5. Cochez la case applicable pour établir votre statut aux fins du chapitre 4. Vous n'êtes pas tenu d'établir votre statut aux fins du chapitre 4 si vous transmettez le formulaire relativement à un compte préexistant de l'entité (au sens de l'alinéa 1.1471-1(b)(102) des Règlements) antérieur au 1^{er} juillet 2016 (ou, si vous êtes une IFE apparente [*prima facie* FFI], antérieur au 1^{er} janvier 2015). De plus, vous êtes tenu d'établir votre statut aux fins du chapitre 4 seulement si vous agissez à titre d'intermédiaire relativement à un paiement assujéti à une retenue, que vous êtes une entité intermédiaire recevant un paiement assujéti à une retenue pour le compte de vos propriétaires (y compris une entité hybride inversée transmettant des documents pour le compte de ses propriétaires pour invoquer des avantages découlant d'une convention), que vous fournissez une déclaration de retenue rattachée au formulaire qui indique qu'une partie du paiement est attribuée à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 relativement à vos titulaires de compte directs (au sens de l'alinéa 1.6049-4(c)(4) des Règlements) ou que vous transmettez le formulaire à une IFE qui le demande afin de documenter votre statut aux fins du chapitre 4. En cochant une case à cette ligne, vous déclarez avoir droit au statut de la catégorie en question.



Form W-8IMY may be submitted and accepted to satisfy documentation requirements for purposes of withholding on certain partnership allocations to foreign partners under section 1446. Section 1446 generally requires withholding when a partnership is conducting a trade or business in the United States and allocates income effectively connected with that trade or business (ECI) to foreign persons that are partners in the partnership. Section 1446 can also apply when certain income is treated as effectively connected income of the partnership and is so allocated.

An upper-tier partnership that is allocated ECI as a partner in a partnership may, in certain circumstances, have the lower-tier partnership perform its withholding obligation. Generally, this is accomplished by the upper-tier partnership submitting withholding certificates of its partners (for example, Form W-8BEN) along with a Form W-8IMY, which identifies itself as a partnership, and identifying the manner in which ECI of the upper-tier partnership will be allocated to the partners. For further information, see Regulations section 1.1446-5. A foreign grantor trust that is allocated ECI as a partner in a partnership should provide the withholding certificates of its grantor (for example, Form W-8BEN) along with its Form W-8IMY which identifies the trust as a foreign grantor trust. See Regulations section 1.1446-1(c)(2)(ii)(E) for the rules requiring it to provide additional documentation to the partnership.

Line 5. Check the one box that applies to your chapter 4 status. You are not required to provide a chapter 4 status if you are providing this form with respect to a preexisting entity account (as described in Regulations section 1.1471-1(b)(102)) prior to July 1, 2016 (or, if you are a *prima facie* FFI, prior to January 1, 2015). Additionally, you are only required to provide a chapter 4 status if you are acting as an intermediary with respect to a withholdable payment, you are a flow-through entity receiving a withholdable payment on behalf of your owners (including a reverse hybrid entity providing documentation on behalf of its owners to claim treaty benefits), you are providing a withholding statement associated with this form that allocates a portion of the payment to a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees with respect to your direct account holders (as described in Regulations section 1.6049-4(c)(4)), or you are providing this form to an FFI requesting this form to document your chapter 4 status. By checking a box on this line, you are representing that you qualify for this classification.



Pour la plupart des catégories de statut aux fins du chapitre 4, vous êtes tenu de remplir des attestations additionnelles figurant dans une partie particulière du formulaire (voir les parties IX à XXVII). Remplissez la partie appropriée du formulaire pour attester que vous répondez aux conditions pour avoir droit au statut indiqué à la ligne 5 (au sens des articles 1.1471-5 ou 1.1471-6 des Règlements). Veillez à remplir les parties obligatoires du formulaire avant de le signer et de le transmettre au mandataire effectuant la retenue.

IFE visées par des AI et entités liées

Une IFE déclarante résidente, ou constituée selon la législation, d'une juridiction visée par un AI de modèle 1 devrait cocher «IFE déclarante de modèle 1». Une IFE déclarante résidente, ou constituée selon la législation, d'une juridiction visée par un AI de modèle 2 devrait cocher «IFE déclarante de modèle 2». Si vous êtes considéré comme une IFE réputée conforme enregistrée aux termes d'un AI applicable, vous devriez cocher «IFE non déclarante en vertu d'un AI», et non «IFE réputée conforme enregistrée». Voir les instructions particulières pour la partie XVIII. Une IFE qui est liée à une IFE déclarante en vertu d'un AI et qui est considérée comme une IFE non participante dans son pays de résidence devrait cocher «IFE non participante» à la ligne 5. Une IFE qui est liée à une IFE déclarante en vertu d'un AI et qui est une IFE participante, une IFE réputée conforme ou un bénéficiaire effectif exempté en vertu des règlements du Trésor américain ou d'un AI applicable devrait cocher la case appropriée selon son statut aux fins du chapitre 4, et non la case «IFE non participante».

Voir www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx pour une liste des juridictions considérées comme ayant un AI en vigueur.

Ligne 6. Inscrivez l'adresse permanente de l'entité identifiée à la ligne 1. Votre adresse de résidence permanente est l'adresse dans le pays dont vous soutenez être résident aux fins de l'impôt sur le revenu de ce pays. N'indiquez pas l'adresse d'une institution financière (à part vous-même), une case postale ou une adresse servant à des fins postales seulement, à moins que cette adresse ne soit la seule que vous utilisiez et qu'elle figure dans vos documents constitutifs (votre adresse inscrite). Si vous n'êtes résident d'aucun pays aux fins fiscales, votre adresse de résidence permanente est celle de votre établissement principal ou, si vous êtes une personne physique, celle de l'endroit où vous résidez normalement.

Ligne 7. Inscrivez votre adresse postale seulement si elle est différente de l'adresse inscrite à la ligne 6.

Ligne 8. Vous devez fournir un numéro d'identification d'employeur (EIN) si vous êtes une succursale américaine ou une institution financière territoriale qui accepte d'être considérée comme une personne des États-Unis en vertu de la division 1.1441-1(b)(2)(iv) (A) des Règlements, une société de personnes de palier supérieur à laquelle un RER est attribué à titre d'associé d'une société de



For most of the chapter 4 classifications, you are required to complete additional certifications found in a separate part of this form (see Parts IX through XXVII). Complete the appropriate part of this form certifying that you meet the conditions of the status indicated on line 5 (as defined under Regulations sections 1.1471-5 or 1.1471-6). Make sure you complete the required portion of this form before signing and providing it to the withholding agent.

FFIs Covered by IGAs and Related Entities

A reporting FFI resident in, or established under the laws of, a jurisdiction covered by a Model 1 IGA should check "Reporting Model 1 FFI." A reporting FFI resident in, or established under the laws of, a jurisdiction covered by a Model 2 IGA should check "Reporting Model 2 FFI." If you are treated as a registered deemed-compliant FFI under an applicable IGA, you should check "Nonreporting IGA FFI" rather than "registered deemed-compliant FFI." See the specific instructions for Part XVIII. An FFI that is related to a reporting IGA FFI and that is treated as a nonparticipating FFI in its country of residence should check nonparticipating FFI in line 5. An FFI that is related to a reporting IGA FFI and that is a participating FFI, deemed-compliant FFI, or exempt beneficial owner under the U.S. Treasury regulations or an applicable IGA should check the appropriate box depending on its chapter 4 status rather than the box for nonparticipating FFI.

See www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx for a list of jurisdictions treated as having an IGA in effect.

Line 6. Enter the permanent address of the entity identified on line 1. Your permanent residence address is the address in the country where you claim to be a resident for purposes of that country's income tax. Do not show the address of a financial institution (other than yourself), a post office box, or an address used solely for mailing purposes unless such address is the only permanent address you use and it appears in your organizational documents (i.e., your registered address). If you do not have a tax residence in any country, the permanent residence address is where you maintain your principal office or, if you are an individual, where you normally reside.

Line 7. Enter your mailing address only if it is different from the address you show on line 6.

Line 8. You must provide an employer identification number (EIN) if you are a U.S. branch or territory financial institution that agrees to be treated as a U.S. person under Regulations section 1.1441-1(b)(2)(iv)(A), an upper-tier partnership that is allocated ECI as a partner in a partnership, or a foreign grantor trust that is allocated ECI as a partner.

personnes ou une fiducie au profit du constituant étrangère à laquelle un RER est attribué à titre d'associé.

Si vous agissez à titre d'intermédiaire agréé, de société de personnes étrangère effectuant la retenue ou de fiducie étrangère effectuant la retenue, cochez la case appropriée et inscrivez l'EIN vous ayant été attribué à ce titre (votre « QI-EIN », « WP-EIN » ou « WT-EIN »). Si vous n'agissez pas à ce titre, vous devez utiliser, le cas échéant, votre numéro d'identification de contribuable américain (TIN) qui n'est pas votre QI-EIN, WP-EIN ou WT-EIN.

Un intermédiaire non agréé, une société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue ou une fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue n'est généralement pas tenu de fournir un TIN américain. Par contre, un QSL transmettant le formulaire à l'égard de substituts de dividende de sources américaines doit fournir un EIN (y compris un QI-EIN si le QSL est un intermédiaire agréé).

Ligne 9. Si vous êtes une IFE participante (y compris une IFE déclarante de modèle 2), une IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE déclarante de modèle 1), une EENF déclarant directement (y compris une EENF déclarant directement parrainée) ou un fiduciaire d'une IFE documentée par le fiduciaire, vous devez inscrire votre GIIN (en ce qui concerne votre pays de résidence) à la ligne 9.

Pour les paiements versés avant le 1^{er} janvier 2015 toutefois, un GIIN n'a pas à être fourni dans un formulaire W-8IMY transmis par une IFE déclarante de modèle 1. Pour les paiements versés avant le 1^{er} janvier 2016, une EENF déclarant directement parrainée ou une IFE parrainée qui n'a pas obtenu de GIIN peut fournir le GIIN de son entité parrain.

 *Si le processus pour vous enregistrer auprès de l'IRS à titre d'IFE participante, d'IFE réputée conforme enregistrée, d'IFE déclarante de modèle 1, d'IFE déclarante de modèle 2, d'EENF déclarant directement ou d'EENF déclarant directement parrainée est en cours, mais que vous n'avez pas encore reçu de GIIN, vous pouvez indiquer « applied for » à cette ligne. Cependant, la personne qui vous demande le formulaire doit recevoir et vérifier votre GIIN dans un délai de 90 jours.*

Ligne 10. Cette ligne peut être utilisée par celui qui produit le formulaire W-8IMY ou par le mandataire effectuant la retenue auquel il est transmis afin de fournir des renseignements de référence pouvant aider le mandataire effectuant la retenue à s'acquitter de ses obligations de déclaration et de retenue. Par exemple, un mandataire effectuant la retenue qui est tenu d'associer un formulaire W-8BEN ou un formulaire W-8BEN-E donné au formulaire W-8IMY pourrait vouloir utiliser la ligne 10 pour l'inscription d'un numéro ou code de référence qui facilitera cette association.

If you are acting as a qualified intermediary, withholding foreign partnership, or withholding foreign trust, check the appropriate box and enter the EIN that was issued to you in such capacity (your "QI-EIN," "WP-EIN," or "WT-EIN"). If you are not acting in that capacity, you must use your U.S. taxpayer identification number (TIN), if any, that is not your QI-EIN, WP-EIN, or WT-EIN.

A nonqualified intermediary, a nonwithholding foreign partnership, or a nonwithholding foreign simple or grantor trust is generally not required to provide a U.S. TIN. However, a QSL providing this form with respect to a U.S. source substitute dividend must provide an EIN (including a QI-EIN if the QSL is a QI).

Line 9. If you are a participating FFI (including reporting Model 2 FFI), registered deemed-compliant FFI (including a reporting Model 1 FFI), direct reporting NFFE (including a sponsored direct reporting NFFE), or trustee of a trustee documented FFI, you are required to enter your GIIN (with regard to your country of residence) on line 9.

For payments made prior to January 1, 2015, however, a Form W-8IMY provided by a reporting Model 1 FFI need not contain a GIIN. For payments made prior to January 1, 2016, a sponsored direct reporting NFFE or sponsored FFI that has not obtained a GIIN may provide the GIIN of its sponsoring entity.

 *If you are in the process of registering with the IRS as a participating FFI, registered deemed-compliant FFI, reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, direct reporting NFFE, or sponsored direct reporting NFFE but have not received a GIIN, you may complete this line by writing "applied for." However, the person requesting this form from you must receive and verify your GIIN within 90 days.*

Line 10. This line may be used by the filer of Form W-8IMY or by the withholding agent to whom it is provided to include any referencing information that is useful to the withholding agent in carrying out its reporting and withholding obligations. For example, a withholding agent who is required to associate a particular Form W-8BEN or Form W-8BEN-E with this Form W-8IMY may want to use line 10 for a referencing number or code that will make the association clear.

Partie II — Entité assimilable à son propriétaire ou succursale recevant un paiement


Remplissez la partie II seulement si vous êtes une succursale d'une IFE identifiée à la ligne 1 recevant un paiement assujéti à une retenue à titre d'intermédiaire (y compris une succursale qui est une entité assimilable à son propriétaire) et que vous exercez vos activités dans une autre juridiction que le pays de résidence inscrit à la ligne 2. Par exemple, supposons que la société ABC, qui est une IFE participante résidant dans le pays A, exerce ses activités par la voie d'une succursale dans le pays B (qui est une juridiction ayant conclu un AI de modèle 1) et que la succursale est considérée comme une IFE déclarante de modèle 1 aux termes de l'AI de modèle 1 du pays B. La société ABC ne devrait pas inscrire son GIIN à la ligne 9, et la succursale du pays B devrait remplir la partie II en s'identifiant à titre d'IFE déclarante de modèle 1 et en fournissant son GIIN à la ligne 13. De plus, si la succursale du pays B recevant le paiement est une entité assimilable à son propriétaire, vous pouvez devoir inscrire son nom légal à la ligne 3. Voir les instructions pour la ligne 3 de la partie I.

Ligne 11. Cochez la case applicable. Si vous cochez «IFE déclarante de modèle 1», «IFE déclarante de modèle 2», «IFE participante» ou «succursale américaine» invoquant un autre statut aux fins du chapitre 4 que celui d'IFE non participante, vous devez remplir la ligne 13. Si vous êtes une succursale limitée ou une succursale d'une IFE déclarante en vertu d'un AI qui ne peut répondre aux exigences d'un AI applicable ou des règlements pris en vertu du chapitre 4, vous devez cocher «IFE non participante».

Ligne 12. Inscrire l'adresse de la succursale ou de l'entité assimilable à son propriétaire.

Ligne 13. Si vous êtes une IFE déclarante de modèle 1, une IFE déclarante de modèle 2 ou une IFE participante, vous devez inscrire à la ligne 13 le GIIN de votre succursale recevant le paiement. Si vous êtes une entité assimilable à son propriétaire ayant rempli la ligne 3 de la partie I du formulaire et que vous recevez des paiements rattachés à ce formulaire, inscrivez votre GIIN. N'inscrivez pas votre GIIN (le cas échéant) à la ligne 9. Si vous êtes une succursale américaine, inscrivez un GIIN applicable à toute autre succursale de l'IFE (y compris dans son pays de résidence) dont la succursale fait partie. Pour les paiements versés avant le 1^{er} janvier 2015 toutefois, un GIIN n'est pas obligatoire si vous cochez la case «IFE déclarante de modèle 1» à la ligne 11. Si vous êtes un intermédiaire agréé qui est une EENF et qu'un mandataire effectuant la retenue vous demande votre statut aux fins du chapitre 4, vous pouvez fournir une déclaration attestant votre statut d'EENF aux fins du chapitre 4.



Si le processus pour vous enregistrer auprès de l'IRS à titre d'IFE participante, d'IFE déclarante de modèle 1 ou d'IFE déclarante de modèle 2 est en cours, mais que vous n'avez pas encore reçu de GIIN, vous pouvez indiquer «applied for» à cette ligne. Cependant, la personne qui vous demande le formulaire doit recevoir et vérifier votre GIIN dans un délai de 90 jours.

Part II — Disregarded Entity or Branch Receiving Payment


Only complete Part II if you are a branch of an FFI identified in line 1 receiving a withholdable payment as an intermediary (including a branch that is a disregarded entity) and you operate in a jurisdiction other than the country of residence identified on line 2. For example, assume ABC Co., which is a participating FFI resident in Country A, operates through a branch in Country B (which is a Model 1 IGA jurisdiction) and the branch is treated as a reporting Model 1 FFI under the terms of the Country B Model 1 IGA. ABC Co. should not enter its GIIN on line 9, and the Country B branch should complete this Part II by identifying itself as a reporting Model 1 IGA FFI and providing its GIIN on line 13. Furthermore, if the Country B branch receiving the payment is a disregarded entity you may be required to provide its legal name on line 3. See the instructions for Part I, line 3.

Line 11. Check the one box that applies. If you check reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, participating FFI, or U.S. branch claiming a chapter 4 status other than that of nonparticipating FFI, you must complete line 13. If you are a limited branch or branch of a reporting IGA FFI that cannot comply with the requirements of an applicable IGA or the regulations under chapter 4, you must check nonparticipating FFI.

Line 12. Enter the address of the branch or disregarded entity.

Line 13. If you are a reporting Model 1 FFI, reporting Model 2 FFI, or participating FFI, you must enter on line 13 the GIIN of your branch that receives the payment. If you are a disregarded entity that completed Part I, line 3 of this form and are receiving payments associated with this form, enter your GIIN. Do not enter your GIIN (if any) on line 9. If you are a U.S. branch, enter a GIIN applicable to any other branch of the FFI (including in its residence country) of which the branch is a part. For payments made prior to January 1, 2015, however, a GIIN is not required if you check reporting Model 1 FFI on line 11. If you are a QI that is an NFFE and a withholding agent requests your chapter 4 status, you may provide a statement certifying to your chapter 4 status as an NFFE.



If you are in the process of registering with the IRS as a participating FFI, reporting Model 1 FFI, or reporting Model 2 FFI but have not received a GIIN, you may complete this line by writing "applied for." However, the person requesting this form from you must receive and verify your GIIN within 90 days.

Attestation aux fins du chapitre 3 : parties III à VIII

Vous devriez remplir seulement l'une des parties III à VIII. Si vous agissez à plusieurs titres, transmettez des formulaires W-8IMY distincts pour chacun. Par exemple, si vous agissez à titre d'intermédiaire agréé pour un compte, mais à titre d'intermédiaire non agréé à l'égard d'un autre compte, transmettez un formulaire W-8IMY à titre d'intermédiaire agréé et un autre formulaire W-8IMY à titre d'intermédiaire non agréé.

Partie III — Intermédiaire agréé

Cochez la case 14a si vous êtes un intermédiaire agréé (que vous assumiez ou non la principale responsabilité en matière de retenue) à l'égard du revenu pour lequel vous transmettez le formulaire. Un intermédiaire agréé qui est une IFE recevant un paiement assujéti à une retenue doit être une IFE participante, une IFE réputée conforme enregistrée, un bénéficiaire effectif exempté qui est une banque centrale d'émission répondant aux exigences pour être, et qui accepte d'être, considérée comme une IFE participante (y compris une IFE déclarante de modèle 2) ou une IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE déclarante de modèle 1) à l'égard d'un compte qui est tenu et détenu dans le cadre d'une activité financière commerciale visée au paragraphe 1.1471-6(h) des Règlements et pour lequel elle reçoit un paiement assujéti à une retenue, ou une IFE considérée comme une IFE réputée conforme en vertu d'un AI applicable qui est assujéti à des obligations de diligence raisonnable et de déclaration semblables à celles applicables à une IFE réputée conforme enregistrée. En cochant la case, vous attestez tous les énoncés contenus à la ligne 14a.

Cochez la case 14b seulement si vous ne fournissez pas une déclaration de retenue avec ce formulaire parce que vous assumez la principale responsabilité en matière de retenue tant en application du chapitre 3 (retenue applicable aux étrangers non résidents) que du chapitre 4 relativement au(x) compte(s) et que vous assumez la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie ou que vous êtes autorisé à satisfaire à vos obligations en vertu du chapitre 61 et que vous le faites effectivement à titre d'IFE participante ou d'IFE réputée conforme enregistrée visée à l'alinéa 1.6049-4(c)(4) des Règlements.

Cochez la case 14c si vous assumez seulement la principale responsabilité en matière de retenue tant en application du chapitre 3 (retenue applicable aux étrangers non résidents) que du chapitre 4 relativement au(x) compte(s) identifié(s) à cette ligne ou dans une déclaration de retenue rattachée au formulaire.

Cochez la case 14d si vous assumez seulement la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie relativement au(x) compte(s) identifié(s) à cette ligne ou dans une déclaration de retenue rattachée au formulaire (y compris en exécutant vos obligations de production du formulaire 1099 à titre d'IFE participante ou d'IFE

Certification of Chapter 3 Status: Parts III Through VIII

You should only complete one part from Parts III through VIII. If you are acting in multiple capacities, provide separate Forms W-8IMY for each capacity. For example, if you are acting as qualified intermediary for one account, but a nonqualified intermediary for another account, provide one Form W-8IMY in your capacity as a qualified intermediary and a separate Form W-8IMY in your capacity as a nonqualified intermediary.

Part III — Qualified Intermediary

Check box 14a if you are a qualified intermediary (QI) (whether or not you assume primary withholding responsibility) for the income for which you are providing this form. A QI that is an FFI receiving a withholdable payment must be a participating FFI, registered deemed-compliant FFI, exempt beneficial owner that is a central bank of issue that meets the requirements of and agrees to be treated as a participating FFI (including a reporting Model 2 FFI) or a registered deemed-compliant FFI (including a reporting Model 1 FFI) with respect to any account that it maintains and that is held in connection with a commercial financial activity described in Regulations section 1.1471-6(h) and for which it receives a withholdable payment, or FFI treated as a deemed-compliant FFI under an applicable IGA that is subject to due diligence and reporting requirements similar to those applicable to a registered deemed-compliant FFI. By checking the box, you are certifying to all of the statements contained on line 14a.

Check box 14b only if you are not providing a withholding statement with this form because you have assumed primary withholding responsibility under both chapter 3 (nonresident alien withholding) and chapter 4 with respect to the account(s) and you are either assuming primary Form 1099 reporting and backup withholding responsibility or are permitted to satisfy and do satisfy your chapter 61 requirements as a participating FFI or registered deemed-compliant FFI as described in Regulations section 1.6049-4(c)(4).

Check box 14c if you have assumed only primary withholding responsibility under both chapter 3 (nonresident alien withholding) and chapter 4 with respect to the account(s) identified on this line or in a withholding statement associated with this form.

Check box 14d if you have assumed only primary Form 1099 reporting and backup withholding responsibility with respect to the accounts identified on this line or in a withholding statement associated with this form (including satisfying as a participating FFI or registered deemed-compliant FFI your Form 1099 reporting to the extent permitted under Regulations sections 1.6049-4(c)(4)(i) and (c)(4)(ii)).

réputée conforme enregistrée dans la mesure permise en vertu des sous alinéas 1.6049-4(c)(4)(i) et (c)(4)(ii) des Règlements).

Cochez la case 14e seulement si vous n'assumez pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie et que vous transmettez des formulaires W-9 (ou fournissez autrement des renseignements que le mandataire effectuant la retenue déclarera dans le formulaire 1099, y compris en cas d'application d'une retenue de garantie ou d'une retenue en vertu du chapitre 4 relativement à des titulaires de compte récalcitrants) à l'égard de chaque compte détenu par un bénéficiaire américain non exempté identifié à cette ligne ou dans une déclaration de retenue rattachée au formulaire. Si vous attribuez une partie du paiement figurant dans une déclaration de retenue à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 au lieu de transmettre des formulaires W-9, vous devez également attester ce qui suit (selon le cas):

- Pour chaque titulaire de compte faisant partie d'une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 et détenant un compte que vous tenez, le sous-alinéa 1.6049-4(c)(4)(iii) des Règlements vous permet de fournir cette catégorie (y compris dans le cas des paiements d'autres revenus que des intérêts dont le chapitre 61 exigerait la déclaration n'eût été d'une règle de coordination semblable à celle prévue au sous alinéa 1.6049-4(c)(4)(iii) des Règlements); et/ou
- Dans le cas d'une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue qui comprend des titulaires de compte d'un autre intermédiaire ou d'une autre entité intermédiaire, vous avez obtenu ou obtiendrez les documents nécessaires pour établir que l'intermédiaire ou l'entité intermédiaire est une IFE participante, une IFE réputée conforme enregistrée ou un intermédiaire agréé. Voir l'alinéa 1.1471-3(d)(4) et le paragraphe 1.1471-3(e) des Règlements pour d'autres renseignements sur les exigences de documentation de ces statuts aux fins du chapitre 4.

Cochez la case 14f pour attester que vous êtes un intermédiaire agréé agissant à titre de QSL relativement à tous les paiements rattachés au formulaire qui constituent des substituts de dividende de sources américaines versés par une partie à une opération de prêt de titres (visée par le document *Notice 2010-46*).

Même s'il obtient des attestations de retenue ou des documents appropriés de la part des bénéficiaires effectifs, des bénéficiaires et des actionnaires, s'il y a lieu, de la manière précisée dans l'accord de retenue qu'il a conclu avec l'IRS, un intermédiaire agréé n'a pas à joindre les attestations ou les documents au formulaire. Par contre, si vous n'assumez pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie et que vous n'êtes pas autorisé à attribuer le paiement à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 selon le sous alinéa 1.6049-4(c)(4)(iii) des Règlements, vous devez communiquer le nom des personnes des États-Unis desquelles vous recevez des sommes

Check box 14e only if you have not assumed primary Form 1099 reporting and backup withholding responsibility and are transmitting Forms W-9 (or otherwise providing information for the withholding agent to report on Form 1099, including when backup withholding applies or withholding under chapter 4 with respect to recalcitrant account holders) with respect to each U.S. non-exempt recipient account identified on this line or in a withholding statement associated with this form. If you are allocating any portion of the payment on a withholding statement to a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees in lieu of providing Forms W-9, you must additionally certify that (as applicable):

- For each account holder included in a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees who holds an account that you maintain, you are permitted to provide this pool under Regulations section 1.6049-4(c)(4)(iii) (including for payments of income other than interest for which reporting would be required under chapter 61 but for a coordination rule similar to that provided in Regulations section 1.6049-4(c)(4)(iii)); and/or
- For a withholding rate pool of U.S. payees that includes account holders of another intermediary or flow-through entity, you have obtained or will obtain documentation to establish that the intermediary or flow-through entity is a participating FFI, registered deemed-compliant FFI, or a qualified intermediary. See Regulations sections 1.1471-3(d)(4) and 1.1471-3(e) for more information on the requirements for documenting such chapter 4 statuses.

Check box 14f to certify that you are a QI that is acting as a QSL with respect to all payments associated with this form that are U.S. source substitute dividends made by a party to a securities lending transaction (as described in Notice 2010-46).

Although a QI obtains withholding certificates or appropriate documentation from beneficial owners, payees, and, if applicable, shareholders, as specified in its withholding agreement with the IRS, a QI does not need to attach the certificates or documentation to this form. However, to the extent you have not assumed primary Form 1099 reporting or backup withholding responsibility and are not permitted to allocate the payment to a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees under Regulations section 1.6049-4(c)(4)(iii), you must disclose the names of those U.S. persons for whom you receive reportable amounts and that are not exempt recipients (as defined in Regulations section 1.6049-4(c)(1)(ii) or under section 6041, 6042, 6045, or 6050N). You should make

Numéro de catalogue 25904R / Cat. No. 25904R

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE / HEAD OFFICE : ORIGINAL BRANCH : PHOTOCOPIY CLIENT : PHOTOCOPIY

déclarables et qui ne sont pas des bénéficiaires exemptés (au sens du sous alinéa 1.6049-4(c)(1)(ii) des Règlements ou en vertu des articles 6041, 6042, 6045 ou 6050N). Vous devez le faire en joignant au formulaire W-8IMY les formulaires W-9 (ou formulaires de remplacement) des personnes qui sont des bénéficiaires américains non exemptés. Si vous n'avez pas de formulaire W-9 pour un bénéficiaire américain non exempté, vous devez joindre au formulaire W-8IMY les renseignements que vous avez en votre possession concernant le nom, l'adresse et le TIN de cette personne pour qu'un mandataire effectuant la retenue puisse déclarer le paiement.

Déclaration de retenue d'un intermédiaire agréé. À titre d'intermédiaire agréé, vous devez fournir une déclaration de retenue à chaque mandataire effectuant la retenue duquel vous recevez des sommes déclarables ou des paiements assujettis à une retenue si vous n'assumez pas la principale responsabilité en matière de retenue en application des chapitres 3 et 4 relativement au paiement et, si vous recevez une somme déclarable pour le compte d'un bénéficiaire américain non exempté, que vous n'assumez pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie en ce qui a trait au paiement. Les déclarations de retenue deviennent partie intégrante du formulaire W-8IMY, de sorte que l'attestation que vous signez à la partie XXVII du formulaire s'applique aux déclarations de retenue de même qu'au formulaire.



Voir votre accord d'intermédiaire agréé pour une description plus approfondie des règles applicables à votre déclaration de retenue, dont les obligations de déclaration en application des chapitres 3 et 4 pour les sommes déclarables qui sont également des paiements assujettis à une retenue.

La déclaration de retenue d'un intermédiaire agréé doit :

- indiquer les comptes pour lesquels vous agissez à titre d'intermédiaire agréé (comptes désignés d'intermédiaire agréé),
- indiquer les comptes pour lesquels vous assumez la principale responsabilité en matière de retenue et de déclaration en application des chapitres 3 et 4 du Code,
- attester, s'il y a lieu, que vous agissez à titre de QSL à l'égard de substituts de dividende de sources américaines, et
- fournir les renseignements requis pour l'attribution du paiement, s'il y a lieu, aux catégories aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3 et aux catégories aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4.

Aux fins du chapitre 4. Un intermédiaire agréé recevant un paiement assujéti à une retenue doit fournir une déclaration de retenue qui répond aux exigences relatives à une déclaration de retenue d'IFE ou à une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 (si l'intermédiaire agréé n'est pas une IFE) lorsque l'intermédiaire agréé n'assume pas, à l'égard du paiement, la principale responsabilité en matière de retenue en application des chapitres 3 et 4 et la responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie.

this disclosure by attaching to Form W-8IMY the Forms W-9 (or substitute forms) of persons that are U.S. non-exempt recipients. If you do not have a Form W-9 for a non-exempt U.S. payee, you must attach to Form W-8IMY any information you do have regarding that person's name, address, and TIN for a withholding agent to report the payment.

Withholding statement of a QI. As a QI, you must provide a withholding statement to each withholding agent from which you receive reportable amounts or withholdable payments if you have not assumed primary reporting and withholding responsibility under chapter 3 and chapter 4 with respect to the payment and, if you are receiving a reportable amount on behalf of a U.S. nonexempt recipient, you have not assumed primary Form 1099 reporting and backup withholding responsibility for the payment. The withholding statement becomes an integral part of the Form W-8IMY and, therefore, the certification statement that you sign in Part XXVII of the form applies to the withholding statement as well as to the form.



See your QI Agreement for a more comprehensive description of the rules applicable to your withholding statement, including the requirements of the statement under both chapter 3 and chapter 4 for reportable amounts that are also withholdable payments.

A QI withholding statement must:

- Designate those accounts for which you act as a QI (QI designated account),
- Designate those accounts for which you are assuming primary withholding and reporting responsibility under chapter 3 and chapter 4 of the Code,
- If applicable, certify that you are acting as a QSL with respect to any U.S. source substitute dividends, and
- Provide information to allocate the payment, as applicable, to chapter 3 withholding rate pools and to chapter 4 withholding rate pools.

For chapter 4 purposes. A QI receiving a withholdable payment must provide a withholding statement which satisfies the requirements of an FFI withholding statement or chapter 4 withholding statement (if the QI is not an FFI) when the QI does not assume primary withholding responsibility under chapter 3 and chapter 4 and Form 1099 reporting and backup withholding responsibility for the payment.

Un intermédiaire agréé qui est une IFE peut fournir une déclaration de retenue d'IFE pour attribuer le paiement à des catégories aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 (s'il y a lieu), y compris à une seule catégorie d'IFE non participantes, à une seule catégorie de titulaires de compte récalcitrants de l'intermédiaire agréé ou d'un autre intermédiaire qui est une IFE participante ou une IFE réputée conforme enregistrée, et, si l'intermédiaire agréé n'assume pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie, à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4. Voir aussi la rubrique *Production du formulaire 1099* ci-après. Une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 peut comprendre :

- si l'intermédiaire agréé est une IFE déclarante de modèle 1, un titulaire de compte ne faisant pas l'objet d'une retenue en vertu du chapitre 3, du chapitre 4 ou de l'article 3406 que l'intermédiaire agréé déclare à titre de compte américain en vertu d'un AI de modèle 1 parce que le compte comporte un indice américain et que l'intermédiaire agréé n'a pas obtenu les documents appropriés pour considérer le compte comme étant détenu par une autre personne qu'une personne désignée des États-Unis;
- si l'intermédiaire agréé est une IFE déclarante de modèle 2, un titulaire de compte ne faisant pas l'objet d'une retenue en vertu du chapitre 3, du chapitre 4 ou de l'article 3406 que l'intermédiaire agréé déclare à titre de titulaire de compte américain non consentant visé par l'AI de modèle 2;
- dans le cas d'un payeur non américain (visé à l'alinéa 1.6049-5(c)(5) des Règlements) qui est une IFE participante (y compris une IFE déclarante de modèle 2), une IFE réputée conforme enregistrée ou une IFE déclarante de modèle 1, un titulaire de compte ne faisant pas l'objet d'une retenue en vertu du chapitre 4 ou de l'article 3406 que l'intermédiaire agréé déclare en vertu du chapitre 4 ou d'un AI applicable (y compris le TIN du titulaire de compte).

Une déclaration de retenue d'IFE doit également identifier chaque intermédiaire ou entité intermédiaire qui reçoit un paiement pour le compte d'un bénéficiaire et indiquer le statut aux fins du chapitre 4 et le GIIN (le cas échéant) de cette entité, à l'exception d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire qui est un titulaire de compte ou un détenteur d'une participation dans un autre intermédiaire agréé, une autre société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une autre fiducie étrangère effectuant la retenue. Une déclaration de retenue d'IFE d'un intermédiaire agréé peut combiner les renseignements liés à une catégorie aux fins du taux de retenue qu'une telle entité a fournis à l'intermédiaire agréé et les catégories aux fins du taux de retenue composées de comptes tenus par l'intermédiaire agréé.

Un intermédiaire agréé qui n'est pas une IFE et qui n'assume pas la principale responsabilité en matière de retenue en application des chapitres 3 et 4 doit fournir une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 indiquant le nom, l'adresse, le TIN (le cas

A QI that is an FFI may provide an FFI withholding statement to allocate the payment to chapter 4 withholding rate pools (as applicable), including a single pool of nonparticipating FFIs, a single pool of recalcitrant account holders of the QI or another intermediary that is a participating FFI or registered deemed-compliant FFI, and, if the QI does not assume primary Form 1099 and backup withholding responsibility, a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees. See also *Form 1099 reporting*, later. A chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees may include:

- If the QI is a reporting Model 1 FFI, an account holder that is not withheld on under chapter 3, chapter 4, or section 3406 that the QI reports as a U.S. account pursuant to the Model 1 IGA because the account has U.S. indicia and the QI has not obtained appropriate documentation to treat the account as held by other than a specified U.S. person;
- If the QI is a reporting Model 2 FFI, an account holder that is not withheld on under chapter 3, chapter 4, or section 3406 that the QI reports as an account holder of a non-consenting U.S. account as described in the Model 2 IGA;
- For a non-U.S. payor (as described in Regulations section 1.6049-5(c)(5)) that is a participating FFI (including a reporting Model 2 FFI), registered deemed-compliant FFI, or reporting Model 1 FFI, an account holder not withheld on under chapter 4 or section 3406 who the QI reports under chapter 4 or an applicable IGA (including the account holder's TIN).

An FFI withholding statement must also identify each intermediary or flow-through entity that is receiving a payment on behalf of a payee and include such entity's chapter 4 status and GIIN (if applicable), excluding any intermediary or flow-through entity that is an account holder or interest holder in another QI, WP, or WT. An FFI withholding statement of a QI may combine withholding rate pool information provided by such an entity to the QI with withholding rate pools comprised of accounts that the QI maintains.

A QI that is not an FFI and that does not assume primary withholding responsibility under chapter 3 and chapter 4 must provide a chapter 4 withholding statement that contains the name, address, TIN (if any), entity type (if applicable), and chapter 4 status of each

échéant), le type d'entité (s'il y a lieu) et le statut aux fins du chapitre 4 de chaque bénéficiaire, la somme attribuée à chaque bénéficiaire, une attestation de retenue valide ou d'autres documents suffisants pour établir le statut du bénéficiaire aux fins du chapitre 4. Cependant, une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 peut contenir des renseignements regroupés pour les bénéficiaires qui sont des IFE non participantes détenant des comptes tenus par l'intermédiaire agréé ou détenant des comptes auprès d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire recevant le paiement de l'intermédiaire agréé. Voir l'alinéa 1.1474-1(d)(3) des Règlements.

Aux fins du chapitre 3. Dans le cas d'une somme déclarable qui est un paiement assujéti à une retenue, toute partie du paiement pour lequel vous agissez à titre d'intermédiaire agréé qui n'est pas attribuée à une catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 ou à un bénéficiaire américain non exempté (y compris aux fins de la retenue de garantie) doit être attribuée à une catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3 ou à une catégorie de bénéficiaires américains exemptés. Une catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3 désigne le paiement de revenus du même type, selon les catégories de revenus déclarés dans le formulaire 1042-S ou le formulaire 1099 (par exemple, des intérêts ou des dividendes), qui est assujéti au même taux de retenue et qui n'est pas assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4. La catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3 peut être établie à l'aide de toute méthode raisonnable dont vous avez convenu avec le mandataire effectuant la retenue. Par exemple, vous pouvez convenir d'établir un compte distinct pour chaque catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3 ou convenir de scinder un paiement versé à un compte donné en parties attribuables à chaque catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3. Vous devez fournir les renseignements liés à la catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3 dont le mandataire effectuant la retenue a besoin pour s'acquitter de ses obligations en matière de retenue et de déclaration. Un mandataire effectuant la retenue peut demander tous les renseignements qui sont raisonnablement nécessaires pour prélever correctement une retenue sur les paiements et pour déclarer ceux-ci correctement.

Production du formulaire 1099. Si vous n'assumez pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie, vous devez fournir les renseignements propres au bénéficiaire pour chaque titulaire de compte qui est un bénéficiaire américain non exempté (à l'exception des bénéficiaires américains inclus dans une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 (comme il est décrit au sous-alinéa 1.6049-4(c)(4)(iii) des Règlements et précédemment dans les présentes instructions) ou lorsque vous utilisez la procédure de rechange (voir ci après)). Les catégories sont fondées sur des documents valides que vous obtenez en vertu de votre accord de retenue conclu avec l'IRS ou, si un paiement ne peut être rattaché de façon fiable à des documents valides, selon les règles de présomption applicables.

payee, the amount allocated to each payee, a valid withholding certificate or other documentation sufficient to establish the payee's chapter 4 status. However, a chapter 4 withholding statement may include pooled information for payees that are nonparticipating FFIs that hold accounts that the QI maintains or hold accounts with an intermediary or flow-through entity receiving the payment from the QI. See Regulations section 1.1474-1(d)(3).

For chapter 3 purposes. In the case of a reportable amount that is a withholdable payment, any portion of the payment for which you are acting as a QI that is not allocated to a chapter 4 withholding rate pool or a U.S. non-exempt recipient (including for backup withholding purposes) must be allocated to a chapter 3 withholding rate pool or pool of U.S. exempt recipients. A chapter 3 withholding rate pool is a payment of a single type of income, based on the categories of income reported on Form 1042-S or Form 1099 (for example, interest or dividends), that is subject to a single rate of withholding and is exempt from chapter 4 withholding. The chapter 3 withholding rate pool may be established by any reasonable method agreed upon by you and the withholding agent. For example, you may agree to establish a separate account for a single chapter 3 withholding rate pool or you may agree to divide a payment made to a single account into portions allocable to each chapter 3 withholding rate pool. You must provide the chapter 3 withholding rate pool information that is required for the withholding agent to meet its withholding and reporting obligations. A withholding agent may request any information reasonably necessary to withhold and report payments correctly.

Form 1099 reporting. If you do not assume primary Form 1099 reporting and backup withholding responsibility, you must provide payee specific information for each U.S. non-exempt recipient account holder (other than those U.S. payees included in a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees (described in Regulations section 1.6049-4(c)(4)(iii) and earlier in these instructions) or when the alternative procedure is used (see later)). The pools are based on valid documentation that you obtain under your withholding agreement with the IRS or, if a payment cannot be reliably associated with valid documentation, under the applicable presumption rules.

Exemple 1. Un intermédiaire agréé qui est une IFE participante reçoit un paiement de dividendes de sources américaines de 100 \$ sur un compte qui est un compte désigné d'intermédiaire agréé tenu auprès du mandataire effectuant la retenue pour les bénéficiaires suivants :

- 20 \$ sont versés à une IFE non participante qui est un titulaire de compte de l'intermédiaire agréé ;
- 10 \$ sont versés pour le compte de deux titulaires de compte récalcitrants de l'intermédiaire agréé (20 \$ au total), comptes comportant chacun un indice américain (visé à l'alinéa 1.1441-7(b)(5) des Règlements) rattaché au compte ;
- 5 \$ sont versés pour le compte respectif de A et de B, des personnes physiques américaines titulaires de compte de l'intermédiaire agréé que ce dernier déclare à titre de comptes américains dans le cadre de ses obligations de déclaration en vertu du chapitre 4 à titre d'IFE participante (10 \$ au total) ;
- 10 \$ pour le compte de C, un bénéficiaire américain exempté qui n'est pas une personne désignée des États-Unis et qui est un titulaire de compte indirect de l'intermédiaire agréé (qui est le bénéficiaire effectif du paiement par la voie d'un compte auprès d'une autre IFE participante) ;
- 20 \$ pour le compte de D, un bénéficiaire américain non exempté qui est une personne désignée des États-Unis qui est un titulaire de compte indirect de l'intermédiaire agréé (qui est le bénéficiaire effectif du paiement par la voie d'un compte auprès d'une IFE réputée conforme certifiée visée à l'alinéa 1.1471-5(f)(2) des Règlements) ; et
- 10 \$ chacun pour le compte de deux étrangers non résidents qui sont des titulaires de compte de l'intermédiaire agréé, dont l'un a droit à un taux de retenue de 15 % en vertu d'une convention fiscale applicable.

Le paiement de dividendes est à la fois un paiement assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4 et une somme déclarable en vertu du chapitre 3. L'intermédiaire agréé assume la principale responsabilité en matière de retenue et de déclaration en application des chapitres 3 et 4 ainsi que la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie. Par conséquent, l'intermédiaire agréé n'est pas tenu de fournir une déclaration de retenue attribuant le paiement à des bénéficiaires précis ou à des catégories aux fins du taux de retenue. L'intermédiaire agréé transmettra le formulaire W-8IMY et cochera les cases 14a et 14b.

Exemple 2. Les faits sont les mêmes que dans l'exemple 1, sauf que l'intermédiaire agréé est un payeur non américain selon l'alinéa 1.6049-5(c)(5) des Règlements et n'assume pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie, mais déclare les comptes de A et de B à titre de comptes américains en vertu du paragraphe 1.1471-4(d) des Règlements.

L'intermédiaire agréé doit fournir une déclaration de retenue attribuant une tranche de 20 \$ du paiement à D et une tranche de 10 \$ à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4. L'intermédiaire agréé n'a

Example 1. A QI that is a participating FFI receives a \$100 payment of U.S. source dividends on an account that is a QI designated account held with the withholding agent for the following recipients:

- \$20 to NPFFI, a nonparticipating FFI that is an account holder of the QI;
- \$10 each on behalf of two recalcitrant account holders of the QI (\$20 total), each with U.S. indicia (as described in Regulations section 1.1441-7(b)(5)) associated with the account;
- \$5 each on behalf of A and B, U.S. individual account holders of the QI that the QI reports as U.S. accounts pursuant to its chapter 4 reporting obligations as a participating FFI (\$10 total);
- \$10 on behalf of C, a U.S. exempt recipient that is not a specified U.S. person and is an indirect account holder of the QI (who beneficially owns the payment through an account with another participating FFI);
- \$20 on behalf of D, a U.S. non-exempt recipient that is a specified U.S. person who is an indirect account holder of the QI (that beneficially owns the payment through an account with a certified deemed-compliant FFI described in Regulations section 1.1471-5(f)(2)); and
- \$10 each on behalf of two nonresident alien individuals who are account holders of the QI, one of whom is entitled to a 15% rate of withholding under an applicable income tax treaty.

The dividend payment is both a withholdable payment under chapter 4 and a reportable amount under chapter 3. The QI assumes primary withholding and reporting responsibility under chapter 3 and chapter 4 as well as primary Form 1099 reporting and backup withholding responsibility. As a result, the QI is not required to provide a withholding statement allocating the payment to specific payees or withholding rate pools. The QI will provide Form W-8IMY and check boxes 14a and 14b.

Example 2. The facts are the same as *Example 1*, except QI is a non-U.S. payor under Regulations section 1.6049-5(c)(5) and does not assume primary Form 1099 and backup withholding responsibility but reports the accounts of A and B as U.S. accounts under Regulations section 1.1471-4(d).

QI must provide a withholding statement allocating \$20 of the payment to D, and \$10 to a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees. QI need not allocate any portion of the payment specifically to A or B because QI is a non-U.S. payor that is

pas à attribuer une partie du paiement à A ou B en particulier, car il est un payeur non américain autorisé à inclure A et B dans une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 selon le sous-alinéa 1.6049-4(c)(4)(i) des Règlements. L'intermédiaire agréé transmettra le formulaire W-8IMY et cochera les cases 14a, 14c, 14e et 14e(i).

Exemple 3. Les faits sont les mêmes que dans l'exemple 1, sauf que l'intermédiaire agréé est un payeur américain et n'assume pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie.

Étant donné que l'intermédiaire agréé est un payeur américain, il n'est pas autorisé, suivant les alinéas 1.6049-4(c)(4)(i) et (iii), à inclure A et B dans une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4. L'intermédiaire agréé doit fournir une déclaration de retenue attribuant une tranche de 5 \$ du paiement à A, une tranche de 5 \$ du paiement à B, une tranche de 10 \$ du paiement à C et une tranche de 20 \$ du paiement à D, ainsi que des formulaires W-9 pour chacun d'eux. L'intermédiaire agréé transmettra le formulaire W-8IMY et cochera les cases 14a, 14c et 14e.

Exemple 4. Les faits sont les mêmes que dans l'exemple 1, sauf que l'intermédiaire agréé est un payeur non américain qui n'assume pas la principale responsabilité en matière de retenue et de déclaration en application des chapitres 3 et 4. L'intermédiaire agréé n'assume pas la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie.

Si l'intermédiaire agréé n'assume pas la principale responsabilité en matière de retenue et de déclaration en application des chapitres 3 et 4, non plus que la principale responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie distincte, l'intermédiaire agréé fournira une déclaration de retenue d'IFE indiquant les catégories suivantes :

- Catégorie d'IFE non participante — 20 \$ (assujettis à la retenue en vertu du chapitre 4);
- Catégorie de titulaires de compte récalcitrants— 20 \$ (assujettis à la retenue en vertu du chapitre 4 et qui sont regroupés dans une même catégorie de titulaires de compte récalcitrants plutôt que répartis dans chaque catégorie visée à l'alinéa 1.1471-4(d)(6) des Règlements);
- Catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 — 10 \$ (pour la partie du paiement attribuable à A et à B);
- Catégorie au taux de 30 % en vertu du chapitre 3 — 10 \$;
- Catégorie au taux de 15 % en vertu du chapitre 3 — 10 \$; et
- Catégorie au taux de 0 % — 10 \$ (pour la partie du paiement attribuable à C).

L'intermédiaire agréé devra également attribuer 20 \$ à une catégorie aux fins du taux de retenue distincte pour D, puisque D est un bénéficiaire américain non exempté qui ne peut être inclus dans une catégorie de bénéficiaires américains aux fins

permitted to include A and B in a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees under Regulations section 1.6049-4(c)(4)(i). The QI will provide Form W-8IMY and check boxes 14a, 14c, 14e, and 14e(i).

Example 3. The facts are the same as *Example 1*, except QI is a U.S. payor and does not assume primary Form 1099 and backup withholding responsibility.

Because QI is a U.S. payor, it is not permitted to, under Regulations section 1.6049-4(c)(4)(i) and (iii), to include A and B in a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees. QI must provide a withholding statement allocating \$5 of the payment to A, \$5 of the payment to B, \$10 of the payment to C, and \$20 of the payment to D along with Forms W-9 for each of them. QI will provide Form W-8IMY and check boxes 14a, 14c, and 14e.

Example 4. The facts are the same as *Example 1*, except QI is a non-U.S. payor that does not assume primary withholding and reporting responsibility under chapter 3 and chapter 4. QI also does not assume primary Form 1099 and backup withholding responsibility.

If the QI does not assume primary withholding and reporting responsibility under chapter 3 and chapter 4 as well as primary Form 1099 reporting and separate backup withholding responsibilities, the QI will provide an FFI withholding statement with the following pools:

- Nonparticipating FFI Pool — \$20 (which is subject to chapter 4 withholding);
- Recalcitrant Account Holder Pool — \$20 (which is subject to chapter 4 withholding and which is aggregated in a single pool of recalcitrant account holders rather than each class described in Regulations section 1.1471-4(d)(6));
- Chapter 4 Withholding Rate Pool of U.S. Payees — \$10 (for the portion of the payment allocable to A and B);
- Chapter 3 30% Rate Pool — \$10;
- Chapter 3 15% Rate Pool — \$10; and
- 0% Rate Pool — \$10 (for the portion of the payment allocable to C).

QI will also be required to allocate \$20 to a separate withholding rate pool for D because D is a U.S. non-exempt recipient who cannot be included in a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees (because D's account is maintained by a certified deemed-

du taux de retenue en vertu du chapitre 4 (étant donné que le compte de D est tenu par une IFE réputée conforme certifiée). Voir le sous-alinéa 1.6049(c)(4)(iii) des Règlements, mais voir la rubrique *Procédure de rechange pour les bénéficiaires américains non exemptés* ci-après.

Procédure de rechange pour les bénéficiaires américains non exemptés. Si le mandataire effectuant la retenue donne son approbation, vous pouvez établir :

- une seule catégorie (non assujettie à une retenue de garantie) pour tous les titulaires de compte qui sont des bénéficiaires américains non exemptés pour lesquels vous avez transmis des formulaires W-9 ou qui peuvent être inclus dans une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 avant que le mandataire effectuant la retenue verse quelque paiement que ce soit. Vous avez aussi le choix d'inclure les bénéficiaires américains non exemptés en question dans une catégorie à 0 % qui comprend des bénéficiaires américains exemptés et des personnes étrangères exemptées de la retenue applicable aux étrangers non résidents si toutes les conditions pour l'application de la procédure de rechange sont remplies ; et
- une catégorie distincte pour tous les titulaires de compte qui sont des bénéficiaires américains non exemptés assujettis à une retenue de garantie pour lesquels vous n'avez pas transmis de formulaires W-9 avant que le mandataire effectuant la retenue verse quelque paiement que ce soit.

Si vous choisissez la procédure de rechange, vous devez fournir au mandataire effectuant la retenue les renseignements requis en vertu de votre accord de retenue d'intermédiaire agréé au plus tard le 15 janvier de l'année suivant l'année au cours de laquelle les paiements sont versés. L'omission de fournir ces renseignements peut entraîner des sanctions en vertu des articles 6721 et 6722 ainsi que la résiliation de l'accord de retenue que vous avez conclu avec l'IRS.



La somme attribuable à ces deux catégories dans le cadre de la procédure de rechange exclut les sommes attribuées à la catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4.

Mise à jour de la déclaration. La déclaration par laquelle vous identifiez les catégories aux fins du taux de retenue pertinentes doit être mise à jour aussi souvent que nécessaire pour permettre au mandataire effectuant la retenue de prélever celle-ci au taux approprié sur chaque paiement et de déclarer correctement le revenu à l'IRS. Les renseignements mis à jour deviennent partie intégrante du formulaire W-8IMY.

Partie IV — Intermédiaire non agréé

Si vous transmettez le formulaire W-8IMY à titre d'intermédiaire non agréé, vous devez cocher la case 15a. Ce faisant, vous atteste tous les énoncés contenus à la ligne 15a.

compliant FFI). See Regulations section 1.6049(c)(4)(iii), but see the alternative procedure for U.S. non-exempt recipients, later.

Alternative procedure for U.S. non-exempt recipients. If approved by the withholding agent, you can establish:

- A single pool (not subject to backup withholding) for all U.S. non-exempt recipient account holders for whom you have provided Forms W-9 or are includible in a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees prior to the withholding agent making any payments. Alternatively, you may include such U.S. non-exempt recipients in a zero rate withholding pool that includes U.S. exempt recipients and foreign persons exempt from non-resident alien withholding provided all the conditions of the alternative procedure are met; and
- A separate pool for all U.S. non-exempt recipient account holders subject to backup withholding for whom you have not provided Forms W-9 prior to the withholding agent making any payments.

If you elect the alternative procedure, you must provide the information required by your QI withholding agreement to the withholding agent not later than January 15 of the year following the year in which the payments are paid. Failure to provide this information may result in penalties under sections 6721 and 6722 and termination of your withholding agreement with the IRS.



The amount allocable to these two pools under the alternative procedure excludes amounts allocated to the chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees.

Updating the statement. The statement by which you identify the relevant withholding rate pools must be updated as often as is necessary to allow the withholding agent to withhold at the appropriate rate on each payment and to correctly report the income to the IRS. The updated information becomes an integral part of Form W-8IMY.

Part IV — Nonqualified Intermediary

If you are providing Form W-8IMY as a nonqualified intermediary (NQI), you must check box 15a. By checking this box, you are certifying to all of the statements on line 15a.



Si vous êtes tenu d'indiquer un statut aux fins du chapitre 4 à la ligne 5 (voir les instructions particulières pour la ligne 5) et que vous agissez à titre d'intermédiaire à l'égard d'un paiement assujéti à une retenue, vous devez indiquer votre statut aux fins du chapitre 4 à la ligne 5 ou d'une autre manière permise dans les présentes instructions pour éviter l'application d'une retenue au taux de 30 % en vertu du chapitre 4 à tout paiement assujéti à une retenue que vous recevez du mandataire effectuant la retenue, même si vous cochez la case 15b (sauf en ce qui concerne les documents fournis relativement aux bénéficiaires effectifs exemptés). Voir les instructions particulières pour la partie IX.

Cochez la case 15b si vous utilisez le formulaire pour transmettre des attestations de retenue ou d'autres documents ainsi qu'une déclaration de retenue (faisant l'objet des attestations figurant dans le formulaire) qui répond aux exigences des chapitres 3 et 4 (y compris si vous fournissez des renseignements regroupés aux fins du chapitre 61 dans le cadre de la procédure de rechange pour les bénéficiaires américains non exemptés abordée ci-après ou des catégories aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 (selon le cas) à l'égard d'un paiement assujéti à une retenue).

Cochez la case 15c pour attester que l'alinéa 1.6049-4(c)(4) des Règlements vous permet de fournir une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 à laquelle un paiement est attribué dans une déclaration de retenue rattachée au formulaire W-8IMY.

Cochez la case 15d pour attester que vous agissez à titre de QSL à l'égard des comptes identifiés à cette ligne ou dans une déclaration de retenue rattachée au formulaire relativement à un paiement constitué de substituts de dividende de sources américaines.

Si vous agissez pour le compte d'un autre intermédiaire non agréé ou pour le compte d'une société de personnes étrangère ou d'une fiducie étrangère qui n'est pas une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue, vous devez joindre à votre formulaire W-8IMY le formulaire W-8IMY de l'autre intermédiaire non agréé, de la société de personnes étrangère ou de la fiducie étrangère ainsi que les attestations de retenue et les autres documents joints à ce formulaire W-8IMY requis, selon le cas, aux fins tant du chapitre 3 que du chapitre 4.

Déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé. Un intermédiaire non agréé doit fournir une déclaration de retenue et les documents appropriés pour obtenir pour ses clients des taux de retenue réduits en vertu du chapitre 3 et du chapitre 61 et pour éviter certaines obligations de déclaration. Consultez toutefois le paragraphe ci-après décrivant la déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé aux fins du chapitre 4 pour savoir quand un intermédiaire non agréé peut fournir une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 sans transmettre les documents en question. La déclaration de retenue doit être fournie avant qu'un paiement soit versé et devient partie intégrante du formulaire W-8IMY, de sorte



If you are required to provide a chapter 4 status on line 5 (see specific instructions for line 5) and are acting as an intermediary for a withholdable payment, you must provide your chapter 4 status on line 5 or as otherwise permitted in these instructions to avoid withholding at the chapter 4 rate of 30% being applied to any withholdable payment you receive from the withholding agent regardless of whether you check box 15b (except for documentation provided with respect to exempt beneficial owners). See the specific instructions for Part IX.

Check box 15b if you are using this form to transmit withholding certificates or other documentation along with a withholding statement (subject to the certifications on this form) that satisfies the requirements of chapters 3 and 4 (including if you are providing pooled information for purposes of chapter 61 under the alternative procedure for U.S. non-exempt recipients, discussed later, or chapter 4 withholding rate pools (as applicable) for a withholdable payment).

Check box 15c to certify that you are permitted under Regulations section 1.6049-4(c)(4) to provide a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees to which a payment is allocated on a withholding statement associated with the Form W-8IMY.

Check box 15d to certify that you are acting as a QSL with respect to the accounts identified on this line or in a withholding statement associated with this form with respect to a payment that is a U.S. source substitute dividend.

If you are acting on behalf of another NQI or on behalf of a foreign partnership or foreign trust that is not a withholding foreign partnership or a withholding foreign trust, you must attach to your Form W-8IMY the Form W-8IMY of the other NQI, foreign partnership, or foreign trust together with the withholding certificates and other documentation attached to that Form W-8IMY that is required, as applicable, for both chapter 3 and chapter 4 purposes.

Withholding statement of an NQI. An NQI must provide a withholding statement and appropriate documentation to obtain reduced rates of withholding for its customers under chapter 3 and chapter 61 and to avoid certain reporting responsibilities. However, see the paragraph later describing an NQI's withholding statement for chapter 4 purposes for when an NQI may provide a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees without such documentation. The withholding statement must be provided prior to a payment and becomes an integral part of the Form W-8IMY and, therefore, the certification statement that you sign in Part XXVIII of the form applies to the withholding statement as well as to the form.

que l'attestation que vous signez à la partie XXVIII du formulaire s'applique à la déclaration de retenue de même qu'au formulaire.

Aux fins du chapitre 4. Un intermédiaire non agréé recevant un paiement assujéti à une retenue doit fournir une déclaration de retenue qui répond aux exigences applicables à une déclaration de retenue d'IFE ou à une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 (si l'intermédiaire non agréé n'est pas une IFE participante ou une IFE réputée conforme enregistrée).

Une déclaration de retenue d'IFE peut attribuer le paiement à des catégories aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 (selon le cas), y compris une catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 pour les IFE non participantes, les titulaires de compte récalcitrants (dans chaque catégorie de titulaires de compte visée au sous alinéa 1.1471-4(d)(6)(i) des Règlements) et, dans le cas d'un intermédiaire non agréé qui est une IFE participante (y compris une IFE déclarante de modèle 2) ou une IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE déclarante de modèle 1), les bénéficiaires américains (voir la description de la catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 à la précédente rubrique *Déclaration de retenue d'un intermédiaire agréé*). Par contre, un intermédiaire non agréé peut attribuer une partie d'une somme déclarable (peu importe que le paiement soit ou non assujéti à une retenue) à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 lorsque l'intermédiaire non agréé répond aux exigences pour fournir une telle catégorie (dont l'exigence d'attester son statut d'IFE participante (y compris une IFE déclarante de modèle 2) ou d'IFE réputée conforme enregistrée (y compris une IFE déclarante de modèle 1)). La déclaration de retenue doit également identifier chaque intermédiaire ou entité intermédiaire qui reçoit un paiement (à l'exception d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire qui est un titulaire de compte ou un détenteur d'une participation dans un autre intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue), le statut aux fins du chapitre 4 et le GIIN (le cas échéant) de l'entité en question, ainsi que les catégories aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 associées à chacune desdites entités recevant le paiement.

Une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 doit contenir le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le type d'entité, le statut aux fins du chapitre 4 de chaque bénéficiaire, la somme attribuée à chaque bénéficiaire et une attestation de retenue valide ou d'autres documents suffisants pour établir le statut aux fins du chapitre 4 de chaque bénéficiaire. Cependant, une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 peut plutôt inclure des renseignements regroupés pour les bénéficiaires qui sont des IFE non participantes. La déclaration de retenue doit aussi identifier chaque intermédiaire ou entité intermédiaire recevant un paiement (à l'exception d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire qui est un titulaire de compte ou un détenteur d'une participation dans un autre intermédiaire agréé, une autre société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une autre fiducie étrangère effectuant la retenue) et indiquer le statut aux fins du

For chapter 4 purposes. An NQI receiving a withholdable payment must provide a withholding statement which satisfies the requirements of an FFI withholding statement or chapter 4 withholding statement (if the NQI is not a participating FFI or registered deemed-compliant FFI).

An FFI withholding statement may allocate the payment to chapter 4 reporting rate pools (as appropriate), including a chapter 4 withholding rate pool for nonparticipating FFIs, recalcitrant account holders (in each class of account holders described in Regulations section 1.1471-4(d)(6)(i)), and, for an NQI that is a participating FFI (including a reporting Model 2 FFI) or a registered deemed-compliant FFI (including a reporting Model 1 FFI), U.S. payees (see the description of the chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees described in *Withholding statement of a QI*, earlier). However, an NQI may allocate a portion of a reportable amount (regardless of whether the payment is a withholdable payment) to a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees when the NQI satisfies the requirements to provide such a pool (including the requirement to certify to its status as a participating FFI (including a reporting Model 2 FFI) or registered deemed-compliant FFI (including a reporting Model 1 FFI)). The withholding statement must also identify each intermediary or flow-through entity that is receiving a payment (excluding any intermediary or flow-through entity that is an account holder or interest holder in another QI, WP, or WT), each such entity's chapter 4 status and GIIN (if applicable), and the chapter 4 withholding rate pools associated with each such entity receiving the payment.

A chapter 4 withholding statement must contain the name, address, TIN (if any), entity type, chapter 4 status of each payee, the amount allocated to each payee, and a valid withholding certificate or other documentation sufficient to establish each payee's chapter 4 status. However, a chapter 4 withholding statement may instead include pooled information for payees that are nonparticipating FFIs. The withholding statement must also identify each intermediary or flow-through entity that is receiving a payment (excluding any intermediary or flow-through entity that is an account holder or interest holder in another QI, WP, or WT), each such entity's chapter 4 status and GIIN (if applicable), and the chapter 4 withholding rate pools associated with each such entity receiving the payment.

chapitre 4 et le GIIN (le cas échéant) de chacune des entités en question ainsi que les catégories aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 associées à chacune desdites entités recevant le paiement.

Aux fins du chapitre 3 et du chapitre 61. Aux fins du chapitre 3 et du chapitre 61, une déclaration de retenue pour une somme déclarable doit inclure les renseignements décrits ci-après. Dans le cas des paiements en question qui sont aussi des paiements assujettis à une retenue, la déclaration de retenue devrait attribuer seulement la partie du paiement qui n'a pas été attribuée à une catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 (comme il est décrit précédemment) ou à un bénéficiaire identifié dans la déclaration de retenue auquel une retenue a été appliquée en vertu du chapitre 4, de la manière suivante :

- inscrivez le nom, l'adresse, le TIN américain (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 (pour une personne étrangère recevant un paiement assujetti à une retenue) et le type de documents (preuve documentaire, formulaire W-9 ou type de formulaire W-8) pour chacune des personnes pour lesquelles des documents ont été reçus, et la déclaration doit indiquer si la personne en question est un bénéficiaire américain exempté, un bénéficiaire américain non exempté ou une personne étrangère. La déclaration doit indiquer si une personne étrangère est un bénéficiaire effectif ou un intermédiaire, une entité intermédiaire, une succursale américaine ou une institution financière territoriale ainsi que le type de bénéficiaire, selon les codes de bénéficiaire figurant dans le formulaire 1042-S;
- attribuez chaque paiement par type de revenu à chaque bénéficiaire pour lequel des documents ont été fournis. Le type de revenu est fondé sur les codes de revenu déclarés dans le formulaire 1042-S (ou, s'il y a lieu, les catégories de revenus aux fins du formulaire 1099). Si un bénéficiaire reçoit un revenu par l'entremise d'un autre intermédiaire non agréé, d'une entité intermédiaire ou d'une succursale américaine agissant à titre d'intermédiaire, votre déclaration de retenue doit également indiquer le nom, l'adresse, le TIN américain (s'il est connu) et, dans le cas d'un paiement assujetti à une retenue, le statut aux fins du chapitre 4 (s'il y a lieu) et le GIIN (le cas échéant) de l'autre intermédiaire non agréé ou de la succursale américaine de laquelle le bénéficiaire reçoit directement le paiement ou de l'entité intermédiaire dans laquelle le bénéficiaire détient une participation directe. Si un autre intermédiaire non agréé, une entité intermédiaire ou une succursale américaine omet d'attribuer un paiement, vous devez fournir, pour ce paiement, le nom de l'intermédiaire non agréé, de l'entité intermédiaire ou de la succursale américaine ayant omis d'attribuer le paiement;
- si un bénéficiaire est identifié comme une personne étrangère, vous devez préciser le taux de la retenue en vertu du chapitre 3 auquel le bénéficiaire est assujetti, le pays de résidence du bénéficiaire et, si une réduction du taux de retenue est invoquée, le fondement de ce taux réduit (par exemple, avantage découlant d'une convention, intérêts de

For chapter 3 and chapter 61 purposes. For chapter 3 and chapter 61 purposes, a withholding statement for a reportable amount must include the information described later. For such payments that are also withholdable payments, the withholding statement should allocate only the portion of the payment that was not allocated to a chapter 4 withholding rate pool (as described earlier) or to a payee identified on the withholding statement to whom withholding was applied under chapter 4, as follows:

- Include the name, address, U.S. TIN (if any), chapter 4 status (for a foreign person receiving a withholdable payment), and the type of documentation (documentary evidence, Form W-9, or type of Form W-8) for every person for whom documentation has been received and must state whether that person is a U.S. exempt recipient, a U.S. non-exempt recipient, or a foreign person. The statement must indicate whether a foreign person is a beneficial owner or an intermediary, flow-through entity, U.S. branch, or territory financial institution and the type of recipient, based on the recipient codes shown on Form 1042-S;
- Allocate each payment by income type to every payee for whom documentation has been provided. The type of income is based on the income codes reported on Form 1042-S (or, if applicable, the income categories for Form 1099). If a payee receives income through another NQI, flow-through entity, or U.S. branch acting as an intermediary, your withholding certificate must also state the name, address, U.S. TIN (if known), and, for a withholdable payment, the chapter 4 status (if required) and GIIN (if applicable) of the other NQI or U.S. branch from which the payee directly receives the payment or the flow-through entity in which the payee has a direct ownership interest. If another NQI, flow-through entity, or U.S. branch fails to allocate a payment, you must provide, for that payment, the name of the NQI, flow-through entity, or U.S. branch that failed to allocate the payment;
- If a payee is identified as a foreign person, you must specify the rate of withholding under chapter 3 to which the payee is subject, the payee's country of residence and, if a reduced rate of withholding is claimed, the basis for that reduced rate (for example, treaty benefit, portfolio interest, or exemption under section 501(c)(3), 892, or 895). The statement must also

Numéro de catalogue 25904R / Cat. No. 25904R

Valeurs mobilières Desjardins inc. utilise les dénominations commerciales « Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières » pour ses activités de courtage de plein exercice et « Desjardins Courtage en ligne » pour ses activités de courtage à escompte.

Desjardins Securities Inc. uses the trade names "Desjardins Wealth Management Securities" for its full-service brokerage activities and "Desjardins Online Brokerage" for its discount brokerage activities.

SIÈGE SOCIAL : ORIGINAL SUCCURSALE : PHOTOCOPIE CLIENT : PHOTOCOPIE / HEAD OFFICE : ORIGINAL BRANCH : PHOTOCOPIY CLIENT : PHOTOCOPIY

portefeuille ou exemption en vertu de l'alinéa 501(c)(3) ou des articles 892 ou 895). La déclaration doit aussi inclure le TIN américain ou étranger (s'il y a lieu) et, si le bénéficiaire effectif n'est pas une personne physique et invoque des avantages découlant d'une convention, indiquer si les énoncés relatifs aux restrictions apportées aux avantages et à l'article 894 ont été fournis par le bénéficiaire effectif. Vous devez informer le mandataire effectuant la retenue des paiements auxquels ces énoncés se rapportent; et

- incluez tout autre renseignement que le mandataire effectuant la retenue demande pour s'acquitter de ses obligations en matière de retenue et de déclaration en vertu des chapitres 3 et 4 du Code et/ou de sa responsabilité à l'égard de la production du formulaire 1099 et en matière de retenue de garantie.

Procédure de rechange pour les intermédiaires non agréés.

Pour utiliser la procédure de rechange, vous devez, dans votre déclaration de retenue, informer le mandataire effectuant la retenue que vous utilisez la procédure, et le mandataire effectuant la retenue doit accepter l'utilisation de la procédure.

Dans le cadre de cette procédure, vous devez fournir au mandataire effectuant la retenue tous les renseignements requis dans la déclaration de retenue (voir la précédente rubrique *Déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé*) et tous les documents du bénéficiaire, à l'exception des renseignements concernant l'attribution précise à chaque bénéficiaire, avant le paiement d'une somme déclarable. De plus, vous devez fournir au mandataire effectuant la retenue les renseignements relatifs à la catégorie aux fins du taux de retenue. La déclaration de retenue doit affecter chaque bénéficiaire qui n'est pas assujéti à une retenue en vertu du chapitre 4 à une catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 3 avant le paiement d'une somme déclarable. La catégorie aux fins du taux de retenue peut être établie à l'aide de toute méthode raisonnable dont vous avez convenu avec le mandataire effectuant la retenue. Par exemple, vous pouvez convenir de constituer un compte distinct pour une même catégorie aux fins du taux de retenue ou vous pouvez convenir de scinder un paiement versé à un compte donné en parties attribuables à chaque catégorie aux fins du taux de retenue. Vous devez déterminer les catégories aux fins du taux de retenue en fonction de documents valides ou, dans la mesure où un paiement ne peut être rattaché de façon fiable à des documents valides, selon les règles de présomption applicables.

Vous devez fournir au mandataire effectuant la retenue des renseignements suffisants pour attribuer le revenu de chaque catégorie aux fins du taux de retenue à chacun des bénéficiaires (y compris les bénéficiaires américains exemptés) faisant partie de la catégorie au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'année du paiement. Si vous omettez de fournir les renseignements relatifs à l'attribution, s'il y a lieu, au plus tard le 31 janvier pour une catégorie aux fins du taux de retenue, vous ne pouvez utiliser cette procédure à l'égard d'aucun paiement versé après cette date pour toutes les catégories aux fins du taux de retenue. Vous pouvez

include the U.S. or foreign TIN (if required) and, if the beneficial owner is not an individual and is claiming treaty benefits, state whether the limitation on benefits and section 894 statements have been provided by the beneficial owner. You must inform the withholding agent as to which payments those statements relate; and

- Include any other information the withholding agent requests in order to fulfill its withholding and reporting obligations under chapters 3 and 4 of the Code and/or Form 1099 reporting and backup withholding responsibility.

Alternative procedure for NQIs. To use the alternative procedure you must inform the withholding agent on your withholding statement that you are using the procedure and the withholding agent must agree to the procedure.

Under this procedure, you must provide a withholding agent with all the information required on the withholding statement (see *Withholding statement of an NQI*, earlier) and all payee documentation, except the specific allocation information for each payee, prior to the payment of a reportable amount. In addition, you must provide the withholding agent with withholding rate pool information. The withholding statement must assign each payee that is not subject to withholding under chapter 4 to a chapter 3 withholding rate pool prior to the payment of a reportable amount. The withholding rate pool may be established by any reasonable method agreed upon by you and the withholding agent. For example, you may agree to establish a separate account for a single withholding rate pool, or you may agree to divide a payment made to a single account into portions allocable to each withholding rate pool. You must determine withholding rate pools based on valid documentation or, to the extent a payment cannot be reliably associated with valid documentation, the applicable presumption rules.

You must provide the withholding agent with sufficient information to allocate the income in each withholding rate pool to each payee (including U.S. exempt recipients) within the pool no later than January 31 of the year following the year of payment. If you fail to provide allocation information, if required, by January 31 for any withholding rate pool, you may not use this procedure for any payment made after that date for all withholding rate pools. You may remedy your failure to provide allocation information by providing the information to the withholding agent no later than February 14.

remédier à l'omission de fournir les renseignements relatifs à l'attribution en transmettant ces renseignements au mandataire effectuant la retenue au plus tard le 14 février.

Dans le cas d'une somme déclarable qui est aussi un paiement assujéti à une retenue, un intermédiaire non agréé peut inclure les sommes attribuables à une catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 (à l'exception d'une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4) et aux bénéficiaires assujétis à une retenue en vertu du chapitre 4 pour lesquels l'intermédiaire non agréé fournira les renseignements propres au bénéficiaire dans une catégorie au taux de 30 % avec les bénéficiaires assujétis à une retenue de 30 % en vertu du chapitre 3 et ne peut pas par ailleurs appliquer ces dispositions aux paiements versés à des bénéficiaires américains non exemptés (que le paiement soit assujéti à une retenue ou non). En ce qui a trait au montant du paiement attribuable à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4, un intermédiaire non agréé peut l'inclure dans la catégorie aux fins du taux de retenue qui est exemptée de la retenue (un intermédiaire non agréé peut inclure ces bénéficiaires dans une catégorie exemptée, même si le paiement est assujéti à une retenue). L'intermédiaire non agréé doit, avant le paiement, identifier chaque catégorie aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 à laquelle sera attribuée une partie du paiement et doit également, au plus tard le 31 janvier, attribuer la partie du paiement à chacune de ces catégories en plus d'attribuer le paiement à chacun des autres bénéficiaires de la manière décrite au paragraphe précédent. Voir la sous-division 1.1441-1(e)(3)(iv)(D)(2) des Règlements pour en savoir davantage sur les procédures de rechange pour un intermédiaire non agréé.

Partie V — Institution financière territoriale

Ligne 16

Cochez la case 16a pour attester que vous êtes une institution financière (à l'exception d'une entité d'investissement qui n'est pas également un établissement de dépôt, un établissement de garde de valeurs ou une compagnie d'assurance particulière) constituée selon la législation d'une possession des États-Unis.

Vous devez également cocher la case 16b ou la case 16c. Cochez la case 16b pour attester que vous avez convenu d'être considéré comme une personne des États-Unis aux fins des chapitres 3 et 4 relativement à tout paiement rattaché au formulaire W-8IMY. Vous aurez alors la responsabilité de la retenue et de la déclaration en vertu du chapitre 3, de la retenue de garantie en vertu de l'article 3406, et de la retenue et de la déclaration en vertu du chapitre 4 à l'égard de tout paiement que vous versez à des personnes pour lesquelles vous recevez une somme déclarable ou un paiement assujéti à une retenue. Si vous cochez la case 16b, vous devez fournir un EIN à la ligne 8.

Cochez la case 16c pour attester que vous êtes une institution financière territoriale n'ayant pas convenu d'être considérée comme une personne des États-Unis. Vous devez attester que vous

In the case of a reportable amount that is also a withholdable payment, an NQI may include amounts allocable to a chapter 4 withholding rate pool (other than a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees) and payees subject to chapter 4 withholding for whom the NQI will provide payee specific information in a 30-percent rate pool together with payees subject to chapter 3 withholding at the 30-percent rate and may not otherwise apply these provisions for payments made to U.S. non-exempt recipients (regardless of whether the payment is a withholdable payment). For the amount of the payment allocable to a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees, an NQI may include such an amount in the withholding rate pool that is exempt from withholding (an NQI can include such payees in an exempt pool regardless of whether the payment is a withholdable payment). The NQI must identify prior to the payment each chapter 4 withholding rate pool to be allocated a portion of the payment and must also allocate by January 31 the portion of the payment to each such pool in addition to allocating the payment to each other payee as described in the preceding paragraph. See Regulations section 1.1441-1(e)(3)(iv)(D)(2) for further information on alternative procedures for an NQI.

Part V — Territory Financial Institution

Line 16

Check box 16a to certify that you are a financial institution (other than an investment entity that is not also a depository institution, custodial institution, or specified insurance company) incorporated or organized under the laws of a possession of the United States.

You must also check either box 16b or 16c. Check box 16b to certify that you have agreed to be treated as a U.S. person for purposes of both chapter 3 and chapter 4 with respect to payments associated with this Form W-8IMY. In this case, you will be responsible for chapter 3 withholding and reporting, backup withholding under section 3406, and chapter 4 withholding and reporting for any payments you make to persons for whom you are receiving a reportable amount or withholdable payment. If you check this box 16b, you must provide an EIN on line 8.

Check box 16c to certify that you are a territory financial institution that has not agreed to be treated as a U.S. person. You must certify that you are transmitting withholding certificates or other

transmettez des attestations de retenue ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles vous recevez un paiement (comme requis aux fins du chapitre 3, du chapitre 61 et de l'article 3406, ainsi que, dans le cas d'un paiement assujéti à une retenue, les documents requis aux fins des obligations de retenue et de déclaration en vertu du chapitre 4). Voir le sous-alinéa 1.1471-3(a)(3)(iv) des Règlements. Vous devez également attester que vous avez fourni ou fournirez une déclaration de retenue (comme requis). La déclaration de retenue doit fournir les renseignements mentionnés à la précédente rubrique *Déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé*, y compris les renseignements applicables requis aux fins du chapitre 4 si vous recevez un paiement assujéti à une retenue.



Une entité territoriale qui est une entité intermédiaire, mais qui n'est pas une institution financière territoriale, ne peut pas remplir la partie V et convenir d'être considérée comme une personne des États-Unis. Remplissez plutôt la partie IV ou la partie VIII, selon le cas.

Partie VI — Certaines succursales américaines

Ligne 17

Cochez la case 17a pour attester que vous êtes une succursale américaine visée au sous-alinéa 1.1441-1(b)(2)(iv) des Règlements recevant un revenu qui ne se rattache pas effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis.

Vous devez également cocher la case 17b ou la case 17c. Cochez la case 17b pour attester que vous êtes une succursale américaine d'une banque ou compagnie d'assurance étrangère visée par cette attestation qui est une IFE participante, une IFE réputée conforme enregistrée ou une EENF qui a convenu avec le mandataire effectuant la retenue d'être considérée comme une personne des États-Unis relativement aux paiements rattachés au formulaire W-8IMY. En pareil cas, vous aurez la responsabilité de la retenue et de la déclaration en vertu du chapitre 3, de la retenue de garantie en vertu de l'article 3406, et de la retenue et de la déclaration en vertu du chapitre 4 à l'égard de tout paiement que vous versez à des personnes pour lesquelles vous recevez un paiement assujéti à une retenue, et vous serez considéré comme un payeur américain aux fins du chapitre 61. Voir la division 1.6049-5(c)(5)(i)(F) des Règlements. Vous devez fournir votre EIN à la ligne 8 et, si vous êtes une succursale d'une IFE recevant un paiement assujéti à une retenue, vous devez fournir à la ligne 9 le GIIN d'une autre succursale de l'IFE dont vous faites partie.

Cochez la case 17c pour attester que vous êtes une succursale américaine n'ayant pas convenu avec le mandataire effectuant la retenue d'être considérée comme une personne des États-Unis. Vous devez attester que vous transmettez des attestations de retenue ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles vous recevez le paiement. Vous devez également attester que vous avez fourni ou fournirez une déclaration de retenue (comme requis) et, si vous recevez un paiement assujéti à une retenue, vous devez indiquer votre statut aux fins du chapitre 4 à la

documentation for persons for whom you are receiving a payment (as required for chapter 3, chapter 61, and section 3406 purposes, and, in the case of a withholdable payment, documentation required for chapter 4 withholding and reporting purposes). See Regulations section 1.1471-3(a)(3)(iv). You must also certify that you have provided or will provide a withholding statement (as required). The withholding statement must provide the same information outlined under *Withholding statement of an NQI*, earlier, including the applicable chapter 4 information if you are receiving a withholdable payment.



A territory entity that is a flow-through entity but is not a territory FI may not complete this Part V and agree to be treated as a U.S. person. Instead, complete Part IV or Part VIII, as appropriate.

Part VI — Certain U.S. Branches

Line 17

Check box 17a to certify that you are a U.S. branch described in Regulations section 1.1441-1(b)(2)(iv) receiving income that is not effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States.

You must also check either box 17b or 17c. Check box 17b to certify that you are a U.S. branch of a foreign bank or insurance company described in this certification that is a participating FFI, registered deemed-compliant FFI, or NFFE that has agreed with the withholding agent to be treated as a U.S. person with respect to payments associated with this Form W-8IMY. In such case, you will be responsible for chapter 3 withholding and reporting, backup withholding under section 3406, chapter 4 withholding and reporting for any payments you make to persons for whom you are receiving a withholdable payment, and will be treated as a U.S. payor for chapter 61 purposes. See Regulations section 1.6049-5(c)(5)(i)(F). You must provide your EIN on line 8 and, if you are a branch of an FFI receiving a withholdable payment, a GIIN on line 9 of another branch of the FFI of which you are a part.

Check box 17c to certify that you are a U.S. branch that does not have an agreement with the withholding agent to be treated as a U.S. person. You must certify that you are transmitting withholding certificates or other documentation for persons for whom you are receiving the payment. You must also certify that you have provided or will provide a withholding statement (as required) and, if you are receiving a withholdable payment, provide your chapter 4 status in Part I, line 5 (if required). The withholding statement must provide the same information outlined under *Withholding*

ligne 5 de la partie I (s'il y a lieu). La déclaration de retenue doit fournir les renseignements mentionnés à la précédente rubrique *Déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé*, y compris les renseignements applicables requis aux fins du chapitre 4 si vous recevez un paiement assujéti à une retenue. Voir les renseignements relatifs à une déclaration de retenue d'IFE ou à une déclaration de retenue en vertu du chapitre 4 à la précédente rubrique *Déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé*.

Partie VII — Société de personnes étrangère effectuant la retenue ou fiducie étrangère effectuant la retenue

Cochez la case 18 si vous êtes une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue à l'égard des comptes pour lesquels vous transmettez le formulaire et que vous recevez le revenu pour le compte de vos associés, bénéficiaires ou propriétaires. Si vous ne recevez pas le revenu pour le compte de vos associés, bénéficiaires ou propriétaires, ne remplissez pas la partie VII. Remplissez plutôt la partie III ou la partie IV, selon le cas.

Si vous agissez à titre de société de personnes étrangère effectuant la retenue ou de fiducie étrangère effectuant la retenue, vous devez assumer la principale responsabilité en matière de retenue et de déclaration en application des chapitres 3 et 4 à l'égard de tous les paiements qui vous sont versés pour le compte de vos associés, bénéficiaires ou propriétaires. Vous n'êtes donc pas tenu de fournir au mandataire effectuant la retenue des renseignements concernant la part du paiement attribuée à chaque associé, bénéficiaire ou propriétaire ni les renseignements que le mandataire effectuant la retenue doit (s'il y est par ailleurs tenu) déclarer en vertu de l'article 1472. Si vous recevez aussi du même mandataire effectuant la retenue des paiements pour d'autres personnes que vos associés, bénéficiaires ou propriétaires, vous devez transmettre un formulaire W-8IMY distinct pour ces paiements. Si vous recevez un paiement assujéti à une retenue, vous devez inscrire à la ligne 5 un autre statut aux fins du chapitre 4 que celui d'IFE non participante et fournir votre GIIN (le cas échéant).

Partie VIII — Société de personnes, fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue

Cochez la case 19 si vous êtes une société de personnes étrangère ou une fiducie passive ou fiducie au profit du constituant étrangère n'effectuant pas la retenue. En cochant cette case, vous attestez les deux énoncés contenus à la ligne 19.

Note: Si vous recevez un revenu qui se rattache effectivement à l'exercice d'activités industrielles ou commerciales aux États-Unis, transmettez le formulaire W-8ECI (plutôt que le formulaire W-8IMY). Si vous ne recevez pas le revenu pour le compte de vos associés, bénéficiaires ou propriétaires, ne remplissez pas la partie VIII. Remplissez plutôt la partie III ou la partie IV, selon le cas. Si vous êtes une entité hybride qui invoque des avantages

statement of an NQI, earlier, including the applicable chapter 4 information required for the withholding statement if you are receiving a withholdable payment. See the information for an FFI withholding statement or a chapter 4 withholding statement in *Withholding statement of an NQI*, earlier.

Part VII — Withholding Foreign Partnership (WP) or Withholding Foreign Trust (WT)

Check box 18 if you are a WP or a WT for the accounts for which you are providing this form and you are receiving the income on behalf of your partners, beneficiaries, or owners. If you are not receiving the income on behalf of your partners, beneficiaries, or owners, do not complete this Part VII. Instead, complete Part III or Part IV, whichever is appropriate.

If you are acting as a WP or WT, you must assume primary withholding and reporting responsibility under chapter 3 and chapter 4 for all payments that are made to you for your partners, beneficiaries, or owners. Therefore, you are not required to provide information to the withholding agent regarding each partner's, beneficiary's, or owner's distributive share of the payment and the information for the withholding agent to report under section 1472 (if otherwise required). If you are also receiving payments from the same withholding agent for persons other than your partners, beneficiaries, or owners, you must provide a separate Form W-8IMY for those payments. If you are receiving a withholdable payment, you must provide a chapter 4 status in line 5 other than that of a nonparticipating FFI and provide your GIIN (if applicable).

Part VIII — Nonwithholding Foreign Partnership, Simple Trust, or Grantor Trust

Check box 19 if you are a foreign partnership or a foreign simple or grantor trust that is not a WP or WT. By checking this box, you are certifying to both of the statements on line 19.

Note: If you are receiving income that is effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States, provide Form W-8ECI (instead of Form W-8IMY). If you are not receiving the income on behalf of your partners, beneficiaries, or owners, do not complete Part VIII. Instead, complete Part III or Part IV, whichever is appropriate. If you are a hybrid entity claiming treaty benefits, provide Form W-8BEN-E. However, if you are receiving

découlant d'une convention, transmettez le formulaire W-8BEN-E. Cependant, si vous recevez un paiement assujéti à une retenue, vous pouvez aussi être tenu de transmettre le formulaire W-8IMY et d'indiquer votre statut aux fins du chapitre 4 ainsi que le statut aux fins du chapitre 4 de chacun de vos propriétaires. Voir les instructions relatives au formulaire W-8BEN-E pour d'autres renseignements concernant les entités hybrides invoquant des avantages découlant d'une convention.

Si vous agissez pour le compte d'un intermédiaire non agréé ou d'une autre société de personnes étrangère ou fiducie étrangère n'effectuant pas la retenue, vous devez joindre à votre formulaire W-8IMY le formulaire W-8IMY de l'autre société de personnes étrangère ou fiducie étrangère ainsi que les attestations de retenue et les autres documents joints à cet autre formulaire.

Si vous recevez un paiement assujéti à une retenue, vous devez indiquer à la ligne 5 un autre statut aux fins du chapitre 4 que celui d'IFE non participante et fournir votre GIIN (le cas échéant) ainsi que les renseignements que le mandataire effectuant la retenue doit déclarer en vertu de l'article 1472.

Déclaration de retenue d'une société de personnes étrangère n'effectuant pas la retenue ou d'une fiducie étrangère n'effectuant pas la retenue. Vous devez fournir une déclaration de retenue au mandataire effectuant la retenue afin de vous prévaloir de taux de retenue réduits et d'une dispense de certaines obligations de déclaration. La déclaration de retenue doit fournir les renseignements mentionnés à la précédente rubrique *Déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé*. La déclaration de retenue devient partie intégrante du formulaire W-8IMY. Par conséquent, si vous êtes une IFE et que vous attribuez une partie du paiement à une catégorie de bénéficiaires américains aux fins du taux de retenue en vertu du chapitre 4 relativement à des comptes que vous tenez, vous devez répondre aux exigences du sous-alinéa 1.6049-4(c)(4)(iii) des Règlements et attester votre statut d'IFE participante, d'IFE réputée conforme enregistrée, d'IFE déclarante de modèle 1 ou d'IFE déclarante de modèle 2 à la ligne 5 de la partie I. En fournissant avec le formulaire une déclaration de retenue faisant état d'une telle attribution, vous attestez que vous répondez aux exigences mentionnées précédemment relativement à la déclaration de retenue d'un intermédiaire non agréé.

Certaines règles particulières pour les sociétés de personnes et les fiducies. Sous réserve de certaines conditions, un intermédiaire agréé, une société de personnes étrangère effectuant la retenue ou une fiducie étrangère effectuant la retenue peut appliquer des dispositions particulières de l'accord de retenue pertinent à certaines sociétés de personnes et fiducies n'agissant pas à titre de sociétés de personnes étrangères effectuant la retenue ou de fiducies étrangères effectuant la retenue. Voir l'accord d'intermédiaire agréé, l'accord de société de personnes effectuant la retenue ou l'accord de fiducie effectuant la retenue (selon le cas) précisant ces procédures particulières.

a withholdable payment you may also be required to provide this Form W-8IMY and disclose your chapter 4 status and the chapter 4 status of each of your owners. See the instructions to Form W-8BEN-E for more information about hybrid entities claiming treaty benefits.

If you are acting on behalf of an NQI or another foreign partnership or foreign trust that is not a withholding foreign partnership or a withholding foreign trust, you must associate with your Form W-8IMY the Form W-8IMY of the other foreign partnership or foreign trust together with the withholding certificates and other documentation attached to that other form.

If you are receiving a withholdable payment, you must provide a chapter 4 status in line 5 other than that of a nonparticipating FFI and provide your GIIN (if applicable) and the information required for the withholding agent to report under section 1472.

Withholding statement of nonwithholding foreign partnership or nonwithholding foreign trust. You must provide the withholding agent with a withholding statement to obtain reduced rates of withholding and relief from certain reporting obligations. The withholding statement must provide the same information outlined under *Withholding statement of an NQI*, earlier. The withholding statement becomes an integral part of the Form W-8IMY. Thus, if you are an FFI and allocate any portion of the payment to a chapter 4 withholding rate pool of U.S. payees with respect to accounts that you maintain, you must meet the requirements of Regulations section 1.6049-4(c)(4)(iii) and certify to your status in Part I, line 5 as a participating FFI, registered deemed-compliant FFI, reporting Model 1 FFI, or reporting Model 2 FFI. By providing a withholding statement making such an allocation with this form, you certify that you meet the requirements outlined for an NQI withholding statement described earlier.

Certain special rules for partnerships and trusts. Under certain conditions, a QI, WT, or WP may apply special provisions of the relevant withholding agreement to certain partnerships and trusts that are not acting as a WP or WT. See the QI agreement, WP agreement, or WT agreement (as applicable) specifying these special procedures.

Attestation du statut aux fins du chapitre 4 : parties IX à XXVII

Vous devriez remplir une seule partie attestant votre statut aux fins du chapitre 4 (s'il y a lieu). Repérez la partie que vous devriez remplir (le cas échéant) en fonction de la case que vous avez cochée à la ligne 5.

Partie IX — IFE non participante ayant des bénéficiaires effectifs exemptés

Vous n'êtes pas tenu de remplir cette partie à moins que vous ne soyez une IFE non participante transmettant des documents pour le compte d'un bénéficiaire effectif exempté.

Cochez la case 20 pour attester que vous transmettez des attestations de retenue ou d'autres documents pour des bénéficiaires effectifs exemptés aux fins du chapitre 4 pour le compte desquels vous recevez un paiement qui est assujéti à une retenue. Voir l'article 1.1471-6 des Règlements. Vous devez également attester que vous avez fourni ou fournirez une déclaration de retenue (comme requis) attribuant une partie du paiement aux bénéficiaires effectifs exemptés comme l'exige le sous-alinéa 1.1471-3(d)(8)(ii) des Règlements. La déclaration de retenue doit indiquer le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le type d'entité et le statut aux fins du chapitre 4 de chaque bénéficiaire effectif exempté pour le compte duquel l'IFE non participante reçoit le paiement, le montant du paiement attribuable à chaque bénéficiaire effectif exempté, une attestation de retenue valide ou d'autres documents suffisants pour établir le statut aux fins du chapitre 4 de chaque bénéficiaire effectif exempté en vertu des exigences du chapitre 4 ainsi que les renseignements additionnels que le mandataire effectuant la retenue demande raisonnablement pour s'acquitter de ses obligations en vertu du chapitre 4. De plus, la déclaration de retenue doit fournir tous les renseignements requis aux fins du chapitre 3 relativement à chaque bénéficiaire effectif exempté si le paiement est assujéti à une retenue en vertu du chapitre 3. La déclaration de retenue doit attribuer le reliquat du paiement qui n'est pas attribué à un bénéficiaire effectif exempté à l'IFE non participante recevant le paiement.

Partie X — IFE parrainée n'ayant pas obtenu de GIIN

À la ligne 21a, inscrivez le nom de l'entité parrain qui a accepté d'exécuter pour vous vos obligations de diligence raisonnable, de déclaration et de retenue en vertu du chapitre 4. Vous devez fournir le GIIN de l'entité parrain à la ligne 9. Vous devrez toutefois obtenir un GIIN d'ici le 1^{er} janvier 2016.

Vous devez cocher la case applicable à la ligne 21b ou 21c pour attester que vous êtes une entité d'investissement ou une société étrangère contrôlée (au sens du paragraphe 957(a)) et répondez aux autres exigences applicables pour avoir droit à ce statut.

Certification of Chapter 4 Status: Parts IX Through XXVII

You should complete only one part certifying to your chapter 4 status (if required). Identify which part (if any) you should complete by reference to the box you checked on line 5.

Part IX — Nonparticipating FFI With Exempt Beneficial Owners

You are not required to complete this part unless you are a nonparticipating FFI providing documentation on behalf of an exempt beneficial owner.

Check box 20 to certify that you are transmitting withholding certificates or other documentation for exempt beneficial owners for chapter 4 purposes on whose behalf you are receiving a payment that is a withholdable payment. See Regulations section 1.1471-6. You must also certify that you have provided or will provide a withholding statement (as required) allocating a portion of the payment to the exempt beneficial owners as required under Regulations section 1.1471-3(d)(8)(ii). The withholding statement must include the name, address, TIN (if any), entity type, and chapter 4 status of each exempt beneficial owner on behalf of which the nonparticipating FFI is receiving the payment, the amount of the payment allocable to each exempt beneficial owner, a valid withholding certificate or other documentation sufficient to establish the chapter 4 status of each exempt beneficial owner under the requirements of chapter 4, and any other information the withholding agent reasonably requests in order to fulfill its obligations under chapter 4. Additionally, the withholding statement must provide all information required for purposes of chapter 3 with respect to each exempt beneficial owner if the payment is subject to withholding under chapter 3. The withholding statement must allocate the remainder of the payment that is not allocated to an exempt beneficial owner to the nonparticipating FFI receiving the payment.

Part X — Sponsored FFI That Has Not Obtained a GIIN

On line 21a, enter the name of the sponsoring entity that has agreed to fulfill your chapter 4 due diligence, reporting, and withholding obligations on your behalf. You must provide the sponsoring entity's GIIN on line 9. However, you will be required to obtain a GIIN by January 1, 2016.

You must check the applicable box in line 21b or 21c to certify that you are either an investment entity or controlled foreign corporation (within the meaning of section 957(a)) and satisfy the other relevant requirements for this classification.

Partie XI — IFE documentée par le propriétaire

Une IFE documentée par le propriétaire ne devrait remplir le formulaire W-8IMY que si elle est une entité intermédiaire recevant un revenu attribuable à ses associés, propriétaires ou bénéficiaires. Une IFE documentée par le propriétaire n'est pas autorisée à agir à titre d'intermédiaire à l'égard d'un paiement assujéti à une retenue.

Toutes les IFE documentées par le propriétaire doivent cocher la case 22a pour attester qu'elles répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut et qu'elles transmettent le formulaire à une institution financière américaine, à une IFE participante ou à une IFE déclarante de modèle 1 ayant accepté d'agir à titre de mandataire effectuant la retenue désigné à l'égard de l'entité identifiée à la ligne 1 (voir l'alinéa 1.1471-5(f)(3) des Règlements).

Vous devez également cocher la case 22b ou la case 22c. Cochez la case 22b pour attester que vous avez fourni ou fournirez les documents mentionnés dans les attestations, y compris la déclaration du propriétaire décrite à la ligne 22b. Cochez la case 22c pour attester que vous avez fourni ou fournirez une lettre d'un auditeur (au lieu des renseignements requis à la ligne 22b) répondant aux exigences énoncées à cette ligne.

Partie XII — Banque locale non assujéti à l'enregistrement réputée conforme certifiée

Toutes les banques locales non assujétiées à l'enregistrement doivent cocher la case 23 pour attester qu'elles répondent à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut de banque réputée conforme certifiée.

Partie XIII — IFE réputée conforme certifiée dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur

Toutes les IFE dont tous les comptes sont des comptes de faible valeur doivent cocher la case 24 pour attester qu'elles répondent à toutes les exigences pour avoir droit à ce statut d'IFE réputée conforme certifiée.

Partie XIV — Mécanisme de placement à peu d'actionnaires parrainé réputé conforme certifié

À la ligne 25a, inscrivez le nom de l'entité parrain qui a accepté d'exécuter pour vous vos obligations de diligence raisonnable, de déclaration et de retenue en vertu du chapitre 4. Vous devez aussi fournir le GIIN de l'entité parrain à la ligne 9.

Tous les mécanismes de placement à peu d'actionnaires parrainés doivent cocher la case 25b pour attester qu'ils répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut de mécanisme réputé conforme certifié à titre d'entité parrainée.

Part XI — Owner-Documented FFI

An owner-documented FFI should only complete Form W-8IMY if it is a flow-through entity receiving income allocable to its partners, owners, or beneficiaries. An owner-documented FFI is not permitted to act as an intermediary with respect to a withholdable payment.

All owner-documented FFIs must check box 22a to certify that you satisfy the requirements for this classification and are providing this form to a U.S. financial institution, participating FFI, or reporting Model 1 FFI that has agreed to act as a designated withholding agent with respect to the entity identified on line 1 (see Regulations section 1.1471-5(f)(3)).

You must also check either box 22b or 22c. Check box 22b to certify that you have provided or will provide the documentation set forth in the certifications, including the owner reporting statement described in this line 22b. Check box 22c to certify that you have provided or will provide an auditor's letter (in lieu of the information required by line 22(b)) that satisfies the requirements described in this line.

Part XII — Certified Deemed-Compliant Nonregistering Local Bank

All nonregistering local banks must check box 23 to certify that you satisfy all of the requirements for this certified deemed-compliant classification.

Part XIII — Certified Deemed-Compliant FFI with Only Low-Value Accounts

All FFIs with only low-value accounts must check box 24 to certify that you satisfy all of the requirements for this certified deemed-compliant classification.

Part XIV — Certified Deemed-Compliant Sponsored, Closely Held Investment Vehicle

On line 25a, enter the name of the sponsoring entity that has agreed to fulfill your chapter 4 due diligence, reporting, and withholding obligations on your behalf. You must also enter the GIIN of your sponsoring entity on line 9.

All sponsored, closely held investment vehicles must check box 25b to certify that you satisfy the requirements for certified deemed-compliant classification as a sponsored entity.

Partie XV — Entité d'investissement dans des titres de créance à durée limitée réputée conforme certifiée

Toutes les entités d'investissement dans des titres de créance à durée limitée doivent cocher la case 26 pour attester qu'elles répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut d'entité réputée conforme certifiée.

Partie XVI — Distributeur soumis à des restrictions

Tous les distributeurs soumis à des restrictions doivent cocher la case 27a pour attester qu'ils répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut.

Vous devez également cocher la case 27b ou la case 27c, selon le cas, pour attester que votre entente de distribution répond aux exigences relatives à ce statut.

Partie XVII — Banque centrale d'émission étrangère

Une banque centrale d'émission étrangère doit cocher la case 28 pour attester qu'elle agit à titre d'intermédiaire et qu'elle est une entité visée à l'article 1.1471-6 des Règlements qui est considérée comme le bénéficiaire effectif du paiement aux fins du chapitre 4 (en application de la règle figurant à l'alinéa 1.1471-6(d)(4) des Règlements). Vous ne pouvez pas être considéré comme un intermédiaire aux fins de la partie XVII si vous recevez le paiement dans le cadre d'une activité commerciale visée à l'alinéa 1.1471-6(h)(1) des Règlements ou que vous ne recevez pas de paiements assujettis à une retenue en vertu du chapitre 3.

Partie XVIII — IFE non déclarante en vertu d'un AI

Cochez la case 29 pour indiquer que vous êtes considéré comme une IFE non déclarante en vertu d'un AI applicable, y compris une entité considérée comme une IFE réputée conforme enregistrée en vertu d'un AI applicable. Vous devez identifier l'AI applicable en inscrivant le nom de la juridiction ayant conclu l'AI applicable en vigueur avec les États-Unis. Vous devez aussi indiquer au mandataire effectuant la retenue la catégorie prévue à l'annexe II de l'AI applicable correspondant au statut de votre entité. Si vous êtes une IFE qui est considérée comme une IFE réputée conforme enregistrée en vertu d'un AI de modèle 2 applicable, vous devez fournir votre GIIN dans l'espace prévu. Le GIIN n'a pas à être indiqué à la ligne 9. Voir www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx pour une liste des juridictions considérées comme ayant un AI en vigueur aux fins de cette attestation.



Si vous êtes une IFE parrainée dans une juridiction ayant conclu un AI de modèle 1 ou une autre IFE non participante dans une juridiction ayant conclu un AI de modèle 1 qui est tenue de déclarer un compte, vous n'êtes actuellement pas tenu de fournir un GIIN à la partie XII. Par contre, une version future du formulaire pourrait exiger que vous fournissiez un GIIN.

Part XV — Certified Deemed-Compliant Limited Life Debt Investment Company

All limited life debt investment entities must check box 26 to certify that you satisfy the requirements for this certified deemed-compliant classification.

Part XVI — Restricted Distributor

All restricted distributors must check box 27a to certify that you satisfy the requirements for this classification.

You must also check either box 27b or 27c, as appropriate, to certify that your distribution agreement meets the requirements of this classification.

Part XVII — Foreign Central Bank of Issue

A foreign central bank of issue must check box 28 to certify that you are acting as an intermediary and are an entity defined in Regulations section 1.1471-6 that is treated as the beneficial owner of the payment for chapter 4 purposes (applying the rule in Regulations section 1.1471-6(d)(4)). You cannot be treated as an intermediary for purposes of this Part XVII if you are receiving the payment in connection with a commercial activity described in Regulations section 1.1471-6(h)(1) or are not receiving payments subject to chapter 3 withholding.

Part XVIII — Nonreporting IGA FFI

Check box 29 to indicate that you are treated as a nonreporting IGA FFI under an applicable IGA, including an entity treated as a registered deemed-compliant FFI under an applicable IGA. You must identify the applicable IGA by entering the name of the jurisdiction that has the applicable IGA in effect with the United States. You must also provide the withholding agent with the class of entity described in Annex II of the IGA applicable to your status. If you are an FFI treated as a registered deemed-compliant FFI under an applicable Model 2 IGA, you must provide your GIIN in the space provided. The GIIN does not need to be provided on line 9. See www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx for a list of jurisdictions treated as having an IGA in effect for purposes of making this certification.



If you are a sponsored FFI in a Model 1 IGA jurisdiction or other nonreporting FFI in a Model 1 IGA jurisdiction that is required to report an account, you are currently not required to provide a GIIN in this Part XII. However, a future version of this form may require you to provide a GIIN.

Partie XIX — Régimes de retraite exemptés

Tous les régimes de retraite exemptés doivent cocher la case appropriée pour attester qu'ils répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut.



Si vous n'êtes pas une entité intermédiaire ou que vous n'agissez pas à titre d'intermédiaire à l'égard du paiement aux fins du chapitre 3, ne remplissez pas le formulaire W-8IMY. Si vous êtes le bénéficiaire effectif du paiement et que vous invoquez une exemption en vertu du paragraphe 115(2) ou des articles 892 ou 895 ainsi que le statut de bénéficiaire effectif exempté en vertu de l'article 1.1471-6 des Règlements, vous devriez transmettre le formulaire W-8EXP. Si vous recevez des paiements ne donnant pas droit à une exemption d'impôt prévue par la loi mais pour lesquels vous invoquez des avantages découlant d'une convention fiscale applicable, transmettez le formulaire W-8BEN-E.

Partie XX — Entité d'un groupe non financier exclue

Toutes les entités d'un groupe non financier exclues doivent cocher la case 31 pour attester qu'elles répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut.

Partie XXI — Entreprise non financière en démarrage exclue

Toutes les entreprises non financières en démarrage exclues doivent cocher la case 32 pour attester qu'elles répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut. Vous devez également indiquer la date à laquelle l'entité a été formée ou la date à laquelle le conseil d'administration a adopté une résolution (ou une mesure équivalente) approuvant un nouveau secteur d'activité (qui ne peut être celui d'une institution financière ou d'une EENF passive).

Partie XXII — Entité non financière en liquidation ou en faillite exclue

Toutes les entités d'un groupe non financier exclues en liquidation ou en faillite doivent cocher la case 33 pour attester qu'elles répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut. Vous devez également fournir la date à laquelle vous avez déposé un plan de liquidation, un plan de réorganisation ou une pétition en faillite.

Partie XXIII — EENF cotée en bourse ou EENF filiale d'une société cotée en bourse

Toutes les EENF cotées en bourse doivent cocher la case 34a pour attester qu'elles ne sont pas des institutions financières et pour indiquer le nom du marché boursier sur lequel leurs actions sont cotées.

Une EENF qui appartient au même groupe affilié élargi (visé au paragraphe 1.1471-5(i) des Règlements) qu'une entité américaine ou étrangère cotée en bourse doit cocher cette case, indiquer le nom de l'entité cotée en bourse et identifier le marché boursier sur

Part XIX — Exempt Retirement Plans

All exempt retirement plans must check the appropriate box to certify that you satisfy the requirements for this classification.



If you are not a flow-through entity or acting as an intermediary with respect to the payment for chapter 3 purposes, do not complete Form W-8IMY. If you are the beneficial owner of the payment and are claiming an exemption under sections 115(2), 892, or 895 as well as exempt beneficial owner status under Regulations section 1.1471-6 you should provide Form W-8EXP. If you are receiving payments which do not qualify for a statutory exemption from tax but for which you are claiming benefits under an applicable income tax treaty, provide Form W-8BEN-E.

Part XX — Excepted Nonfinancial Group Entity

All excepted nonfinancial group entities must check box 31 to certify that you satisfy the requirements for this classification.

Part XXI — Excepted Nonfinancial Start-Up Company

All excepted nonfinancial start-up companies must check box 32 to certify that you satisfy the requirements for this classification. You must also provide the date you were formed or your board passed a resolution (or equivalent measure) approving a new line of business (which cannot be that of a financial institution or passive NFFE).

Part XXII — Excepted Nonfinancial Entity in Liquidation or Bankruptcy

All excepted nonfinancial group entities in liquidation or bankruptcy must check box 33 to certify that you satisfy the requirements for this classification. You must also provide the date that you filed a plan of liquidation, plan of reorganization, or bankruptcy petition.

Part XXIII — Publicly Traded NFFE or NFFE Affiliate of a Publicly Traded Corporation

All publicly traded NFFEs must check box 34a to certify that you are not a financial institution and provide the name of a securities exchange on which the stock of the NFFE is publicly traded.

An NFFE that is a member of the same expanded affiliated group (as described in Regulations section 1.1471-5(i)) as a publicly traded U.S. or foreign entity must check this box, provide the name of the publicly traded entity, and identify the securities

lequel les actions de l'entité cotée en bourse sont négociées. Voir le sous-alinéa 1.1472-1(c)(1)(i) des Règlements pour déterminer si une entité est cotée en bourse.

Partie XXIV — EENF territoriale exclue

Toutes les EENF territoriales exclues doivent cocher la case 35 pour attester qu'elles répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut. Voir le sous-alinéa 1.1472-1(c)(1)(iii) des Règlements pour la définition d'une EENF territoriale exclue.

Partie XXV — EENF active

Toutes les EENF actives doivent cocher la case 36 pour attester qu'elles répondent aux exigences pour avoir droit à ce statut.

Partie XXVI — EENF passive

Toutes les EENF passives doivent cocher la case 37 pour attester qu'elles ne sont pas des institutions financières (à l'exception d'une entité d'investissement constituée dans une possession des États-Unis). Vous devez aussi attester que vous avez fourni une déclaration de retenue rattachée au formulaire W-8IMY dans la mesure où vous devez fournir une déclaration de retenue.

Partie XXVII — EENF déclarant directement parrainée

Toutes les EENF déclarant directement parrainées doivent attester qu'elles ne sont pas des institutions financières et indiquer le nom de leur entité parrain. Indiquez votre GIIN ou, avant le 1^{er} janvier 2016, le GIIN de votre entité parrain à la ligne 9.

Partie XXVIII — Attestation

Le formulaire W-8IMY doit être signé et daté par une personne autorisée à signer une déclaration sous peine de parjure pour le compte de la personne dont le nom figure dans le formulaire. En signant le formulaire W-8IMY, le représentant, dirigeant ou mandataire autorisé s'engage également à transmettre un nouveau formulaire dans un délai de 30 jours suivant un changement de circonstances (à moins qu'aucun paiement futur ne doive être versé à l'intermédiaire ou à l'entité intermédiaire par le mandataire effectuant la retenue et que le demandeur n'ait pas besoin d'un formulaire à jour aux fins du chapitre 4).

market on which the stock of the publicly traded entity is traded. See Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i) to determine if an entity is publicly traded.

Part XXIV — Excepted Territory NFFE

All excepted territory NFFEs must check box 35 to certify that you satisfy the requirements for this classification. See Regulations section 1.1472-1(c)(1)(iii) for the definition of an excepted territory NFFE.

Part XXV — Active NFFE

All active NFFEs must check box 36 to certify that you satisfy the requirements for this classification.

Part XXVI — Passive NFFE

All passive NFFEs must check box 37 to certify that you are not a financial institution (other than an investment entity organized in a possession of the United States). You must also certify that you have provided a withholding statement associated with Form W-8IMY to the extent you are required to provide a withholding statement.

Part XXVII — Sponsored Direct Reporting NFFE

All sponsored direct reporting NFFEs must certify that you are not a financial institution and provide the name of your sponsoring entity. Provide your GIIN or, prior to January 1, 2016, the GIIN of your sponsor on line 9.

Part XXVIII — Certification

Form W-8IMY must be signed and dated by a person authorized to sign a declaration under penalties of perjury on behalf of the person whose name is on the form. By signing Form W-8IMY the authorized representative, officer, or agent also agrees to provide a new form within 30 days following a change in circumstances (unless no future payments will be made to the intermediary or flow-through entity by the withholding agent and the requestor does not need an updated form for chapter 4 purposes).

Instructions particulières

Entités transmettant des attestations en vertu d'un AI applicable (ne remplissez pas la ligne 5)

Un mandataire effectuant la retenue qui est une IFE peut vous transmettre une autre attestation du statut aux fins du chapitre 4 que celle figurant aux parties IX à XXVII en vue de remplir ses obligations de diligence raisonnable en vertu d'un AI applicable. En pareil cas, vous pouvez joindre les attestations de remplacement au formulaire W-8IMY au lieu de fournir l'attestation par ailleurs requise aux parties IX à XXVII, pourvu que : 1) vous déterminiez que l'attestation reflète fidèlement votre statut aux fins du chapitre 4 ou en vertu d'un AI applicable; et 2) le mandataire effectuant la retenue vous indique par écrit qu'il a transmis l'attestation pour remplir ses obligations de diligence raisonnable à titre d'IFE participante ou d'IFE réputée conforme enregistrée en vertu d'un AI applicable.

Vous pouvez également transmettre avec le formulaire une attestation en vertu d'un AI applicable si vous établissez votre statut aux fins du chapitre 4 en vertu des définitions énoncées dans un AI applicable et que votre attestation précise la juridiction qui est considérée comme ayant un AI en vigueur et décrit votre statut à titre d'EENF ou d'IFE conformément à l'AI applicable. Par contre, si vous établissez votre statut d'EENF en vertu d'un AI applicable, vous devez tout de même déterminer si vous êtes une EENF exclue en vertu des règlements afin de remplir le formulaire. De plus, vous êtes tenu de vous conformer aux conditions applicables à votre statut en vertu de la législation de la juridiction ayant conclu l'AI si vous établissez votre statut en vertu d'un AI applicable. Si vous ne pouvez pas transmettre les attestations prévues aux parties IX à XXVII, ne cochez aucune case à la ligne 5. Cependant, si vous établissez votre statut en vertu des définitions de l'AI et que vous pouvez attester un statut aux fins du chapitre 4 inclus dans le formulaire, vous n'avez pas à transmettre les attestations décrites au présent paragraphe, à moins que le mandataire effectuant la retenue ou l'IFE à laquelle vous transmettez le formulaire ne l'exige.

Toute attestation transmise en vertu d'un AI applicable demeure assujettie à l'énoncé relatif au parjure et aux autres attestations figurant à la partie XXVIII.

Entités transmettant des attestations de remplacement en vertu des Règlements

Si vous avez droit à un statut aux fins du chapitre 4 qui ne figure pas à la ligne 5 de la partie I du formulaire, vous pouvez joindre les attestations applicables pour le statut en question provenant d'un autre formulaire W-8 où figurent les attestations pertinentes. Par exemple, si vous êtes un conseiller en placement ou gestionnaire de placements réputé conforme certifié visé au sous-alinéa 1.1471-5(f)(2)(v) des Règlements qui est une entité intermédiaire, vous pouvez joindre les attestations se trouvant à la partie IX du formulaire W-8BEN-E. Si les attestations applicables ne

Special Instructions

Entities Providing Certifications Under an Applicable IGA (Do Not Complete Line 5)

A withholding agent that is an FFI may provide you with a chapter 4 status certification other than as shown in Parts IX through XXVII in order to satisfy its due diligence requirements under an applicable IGA. In such a case, you may attach the alternative certifications to this Form W-8IMY in lieu of completing a certification otherwise required in Parts IX through XXVII provided that you: 1) determine that the certification accurately reflects your status for chapter 4 purposes or under an applicable IGA; and 2) the withholding agent provides a written statement to you that it has provided the certification to meet its due diligence requirements as a participating FFI or registered deemed-compliant FFI under an applicable IGA.

You may also provide with this form an applicable IGA certification if you are determining your chapter 4 status under the definitions provided in an applicable IGA and your certification identifies the jurisdiction that is treated as having an IGA in effect and describes your status as an NFFE or FFI in accordance with the applicable IGA. However, if you determine your status under an applicable IGA as an NFFE, you must still determine if you are an excepted NFFE under the regulations in order to complete this form. Additionally, you are required to comply with the conditions of your status under the law of the IGA jurisdiction if you are determining your status under an applicable IGA. If you cannot provide the certifications in Parts IX through XXVII, do not check a box in line 5. However, if you determine your status under the definitions of the IGA and can certify to a chapter 4 status included on this form, you do not need to provide the certifications described in this paragraph unless required by the withholding agent or FFI to whom you are providing this form.

Any certifications provided under an applicable IGA remain subject to the penalty of perjury statement and other certifications made in Part XXVIII.

Entities Providing Alternate Certifications Under Regulations

If you qualify for a chapter 4 status that is not shown in Part I, line 5, of this form, you may attach applicable certifications for such status from any other Form W-8 on which the relevant certifications appear. For example, if you are a certified deemed-compliant investment advisor or investment manager described in Regulations section 1.1471-5(f)(2)(v) that is a flow-through entity, you may attach the certifications found in Part IX of Form W-8BEN-E. If the applicable certifications do not appear on any Form W-8 (if, for example, new regulations provide for an

figurent dans aucun formulaire W-8 (par exemple, si de nouvelles dispositions réglementaires prévoient un nouveau statut aux fins du chapitre 4 et que le formulaire n'a pas été mis à jour), vous pouvez transmettre une pièce jointe attestant que vous avez droit au statut visé à une disposition particulière des Règlements au lieu de cocher une case à la ligne 5 de la partie I. Renvoyez à la disposition des Règlements applicable. Pareille attestation jointe devient partie intégrante du formulaire W-8IMY et est assujettie à l'énoncé relatif au parjure et aux autres attestations figurant à la partie XXVIII.

Avis relatif à la Paperwork Reduction Act. Les renseignements demandés dans le formulaire ont pour but d'assurer l'application des lois fiscales des États-Unis. Vous êtes tenu de fournir les renseignements, car nous en avons besoin pour vérifier que vous vous conformez à ces lois et pour pouvoir déterminer et percevoir le montant d'impôt approprié.

Vous n'êtes pas tenu de fournir les renseignements demandés dans un formulaire visé par la *Paperwork Reduction Act* à moins que celui-ci ne porte un numéro de contrôle OMB valide. Les livres ou dossiers relatifs à un formulaire ou aux instructions s'y rapportant doivent être conservés tant qu'ils peuvent avoir de l'importance aux fins de l'application des lois fiscales. En règle générale, les déclarations de revenus et les déclarations de renseignements sont confidentielles conformément à l'article 6103.

Le temps requis pour remplir et transmettre le formulaire variera selon la situation de la personne visée. Voici le temps approximatif qui sera requis en moyenne :

tenue des dossiers 11 h 43 min
familiarisation avec la loi ou le formulaire 5 h 55 min
préparation du formulaire 7 h 34 min

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires quant à l'exactitude de ces temps approximatifs ou de vos suggestions pour simplifier le formulaire. Vous pouvez le faire à partir du site www.irs.gov/formspubs. Cliquez sur « More Information », puis sur « Give us feedback ». Vous pouvez nous écrire à cette adresse : Internal Revenue Service, Tax Forms and Publications, 1111 Constitution Ave. NW, IR-6526, Washington, DC 20224. N'envoyez pas le formulaire W-8IMY à cette adresse. Transmettez-le plutôt à votre mandataire effectuant la retenue.

additional chapter 4 status and this form has not been updated) then you may provide an attachment certifying that you qualify for the applicable status described in a particular Regulations section in lieu of checking a box in Part I, line 5. Include a citation to the applicable provision in the Regulations. Any such attached certification becomes an integral part of this Form W-8IMY and is subject to the penalty of perjury statement and other certifications made in Part XXVIII.

Paperwork Reduction Act Notice. We ask for the information on this form to carry out the Internal Revenue laws of the United States. You are required to provide the information. We need it to ensure that you are complying with these laws and to allow us to figure and collect the right amount of tax.

You are not required to provide the information requested on a form that is subject to the *Paperwork Reduction Act* unless the form displays a valid OMB control number. Books or records relating to a form or its instructions must be retained as long as their contents may become material in the administration of any Internal Revenue law. Generally, tax returns and return information are confidential, as required by section 6103.

The time needed to complete and file this form will vary depending on individual circumstances. The estimated average time is:

Recordkeeping 11 hr., 43 min
Learning about the law or the form 5 hr., 55 min
Preparing the form 7 hr., 34 min

If you have comments concerning the accuracy of these time estimates or suggestions for making this form simpler, we would be happy to hear from you. You can send us comments from www.irs.gov/formspubs. Click on "More Information" and then on "Give us feedback." You can write to the Internal Revenue Service, Tax Forms and Publications, 1111 Constitution Ave. NW, IR-6526, Washington, DC 20224. Do not send Form W-8IMY to this office. Instead, give it to your withholding agent.